Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du Développement et de la Coopération DDC

FRATERNITE JUSTICE TRAVAIL

REFERENTIEL D'EDUCATION A LA CITOYENNETE

Bénin

28 fiches-outils pour réussir la renaissance de la citoyenneté

«Projet de la DDC mis en œuvre par le Laboratoire Citoyennetés (ACE-RECIT) »

Lab Citoyennetés
Comprendre pour Agir

REFERENTIEL D'EDUCATION A LA CITOYENNETE

Bénin

28 fiches-outils pour réussir la renaissance de la citoyenneté

Août 2018

Table des matières

Pages

Table des matières 2
Pages 2
Liste des schémas 4
SIGLES ET ABREVIATIONS 5
AIR : Analyse d'Impact de la Réglementation 5
VC-PGP : Veille Citoyenne de Participation à la Gestion Publique 5
AVANT – PROPOS 6
Fiche-Outil N°1 : Quelle est l'enjeu et la stratégie de promotion du référentiel ? . 8
Fiche-Outil N°2 : Quels sont les déterminants institutionnels de l'éducation à la citoyenneté ? 10
Un seul défi : Un monde meilleur et pacifique pour tous et en tout lieu 10
Trois buts : Un monde débarrassé des injustices et de la pauvreté 10
Deux objectifs : Ne cautionner aucune injustice, aucune trahison et aucune médiocrité 11
Quatre points d'impact: un système de production d'influence sur la société et la cité 13
Fiche-Outil N°3 : Quelle est l'utilité de l'éducation à la citoyenneté pour un Etat? 14
Fiche-Outil N°4 : Qu'est-ce que la citoyenneté ? 18
Schéma N°1 : Les déterminants philosophiques de la citoyenneté 18
Fiche-Outil N°5 : Quelles sont les différentes composantes de la citoyenneté ? .. 19
En matière de citoyenneté géographique 19
En matière de citoyenneté fonctionnelle ou patriotisme 19
Fiche-Outil N°6 : Fondements institutionnels et juridiques de l'éducation à la citoyenneté au Bénin 20
Fiche-Outil N°7 : Qu'est-ce qu'être citoyen et comment le reconnaît-on? 24
Schéma N°2 : Le mode de vie du citoyen bâtisseur 25
Fiche-Outil N°8 : Ethique en politique et écoles de partis 26
Schéma N°3 : Cheminement de culture de l'intégrité du citoyen acteur politique 26
Première fonction : Philosophie/idéologie : vision, valeurs et orientations d'action 27
Deuxième fonction : Education à la citoyenneté 29
Troisième fonction : Construction de la cité 29
Quatrième fonction : satisfaire les citoyens 30

Schéma N°4 : Système intégré de construction de la citoyenneté 31
Fiche-Outil N°9 : Quel est le lien entre politique et citoyenneté ? 32
Schéma N°5 : Combat éthique et systémique du citoyen bâtisseur 34
Fiche-Outil N°10 : Pourquoi le civisme est-il constitutif de la citoyenneté et de la puissance publique ? 35
Sur le plan de l'éthique politique et institutionnelle 35
Sur le plan de l'éthique sécuritaire 35
Sur le plan de l'éthique économique 37
Sur le plan de l'éthique écologique 37
Sur le plan de l'éthique sociale 37
Les facteurs qui influencent positivement le civisme fiscal 38
Les facteurs qui influencent négativement le civisme fiscal sont : 38
Fiche-Outil N°11 : Quelles sont les dix composantes d'un parcours du citoyen ? 40
Fiche-Outil N°12 : Pourquoi la gestion du temps fait-t-elle le vrai citoyen ? 41
Fiche-Outil N° 13 : Pourquoi faut-il modéliser la citoyenneté ? 43
Fiche-Outil N°14 : Citoyenneté et titres d'appellation contrôlés : de l'exemplarité 46
Fiche-Outil N°15 : Qu'est-ce que l'éthique dans le contrôle citoyen ? 47
Fiche-Outil N°16 : Ecocitoyenneté et développement humain durable 52
Fiche-Outil N°17 : Cheminement pour organiser et réussir la veille citoyenne 56
Principes fondamentaux de services publics 57
Différents types de veille citoyenne 59
Quelques conditions de base pour réussir la veille citoyenne 60
Fiche-Outil N°18 : Quelles sont les notions clés à maîtriser pour vivre la citoyenneté dans un territoire ? 63
Fiche-Outil N°19 : Les trois dimensions de l'engagement citoyen 75
Fiche-Outil N°20 : Cheminement citoyen pour mériter l'appellation « Homme d'Etat » ou « Femme d'Etat » 76
Fiche-Outil N° 21 : Importance de la parole citoyenne dans la gouvernance publique 78
Fiche-Outil N° 22: L'enjeu de la citoyenneté dans la gouvernance des entreprises 80
L'opérationnalisation de ses responsabilités induits six défis de performance : 80
Fiche-Outil N°23 : Que peut-on entendre par bilan citoyen ? 81
Le bilan citoyen, une démarche thérapeutique pour avoir une gouvernance saine 81

Fiche-Outil N°24 : Quel est l'enjeu des élections pour la citoyenneté ? 84
Quelle est l'importance des élections dans la gouvernance de la cité ? 84
Quels sont les comportements déviants dans le jeu électoral et ses conséquences ? 85
Que disent les textes sur la démocratie électorale au Bénin ? 86
Fiche-Outil N°25 : Douze devoirs éthiques du jeune engagé pour sa citoyenneté 87
Fiche-Outil N°26 : Fondement juridique de l'exercice de la veille citoyenne 90
Fiche-Outil N°27 : Cadre réglementaire de la gouvernance participative des ministères 97
Fiche-Outil N°28 : Citoyenneté et système symbolique du Bénin 98
Hymne national : Aube Nouvelle 98
Refrain 98
1er couplet : 98
2ème couplet : 98
3ème couplet : 98
Drapeau national 99
Conclusion 102
Bibliographie 103

Liste des schémas

Schéma N°1 : Les déterminants philosophiques de la citoyenneté 18
Schéma N°2 : Le mode de vie du citoyen bâtisseur 25
Schéma N°3 : Cheminement de culture de l'intégrité du citoyen acteur politique 26
Schéma N°4 : Système intégré de construction de la citoyenneté 31
Schéma N°5 : Combat éthique et systémique du citoyen bâtisseur 34

SIGLES ET ABREVIATIONS

AIR : Analyse d'Impact de la Réglementation

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

FéRCAB : Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin

GAPE : Groupes d'Actions pour Projets Economiques

IGP : Indication Géographique Protégée

IRFED : Institut International de Recherche et de Formation en vue du Développement Harmonisé

SWB : Social Watch Bénin

MdSC : Maison de la Société Civile

MPO : Management Par Objectif

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OSC : Organisation de la Société Civile

SCL : Société Civile Libre

SCI : Société Civile Inféodée

VC-SAR : Veille Citoyenne de Surveillance et d'Alerte Rapide

VC-PGP : Veille Citoyenne de Participation à la Gestion Publique

VC-RC : Veille Citoyenne de Revendication Corporatiste

AVANT – PROPOS

Le présent référentiel a été produit dans le cadre du Programme Redevabilité au Bénin démarré en 2016 sur financement de la Coopération Suisse pour une durée de 12 ans. Son objectif est de renforcer l'ancrage politique de la démocratie à travers le respect et l'expression de la citoyenneté. Aussi, cherche-t-il à contribuer à un environnement où les Organisations de la Société Civile, les citoyens et les médias interagissent avec les pouvoirs publics pour offrir aux populations des services de qualité concourant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). La redevabilité dans la sphère publique est étroitement liée à la notion de citoyenneté, dans la mesure où celle-ci traite du système d'endettement mutuel entre chaque citoyen et la communauté nationale et locale à travers des droits, des devoirs et des obligations.

En effet, l'éducation à la citoyenneté ou la lutte pour l'autodétermination des peuples par la désaliénation culturelle et politique vise l'appropriation des règles et valeurs nationales pour la restauration de l'identité propre à chaque peuple à un moment donné de son histoire. Elle trouve son fondement institutionnel dans les dispositions de l'article 40 de la Constitution du 11 décembre 1990. Celle-ci a prescrit à l'Etat béninois le devoir d'intégrer les droits de la personne humaine dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement dans tous les cycles d'éducation et dans la formation du personnel militaire et paramilitaire avec l'utilisation de tous les canaux d'information, d'éducation et de communication appropriés. Elle est étroitement liée à la « *Déclaration de Marrakech sur l'autodépendance en tant que stratégie de développement* » qui stipule que *« l'homme est le point central et l'objet principal de l'autodépendance* »[1], ce qui revient à considérer que le bien-être de l'homme est l'objectif du développement dans son intégrité morale et culturelle.

Ainsi, la notion de citoyenneté impose à chaque régime politique démocratique d'avoir cet objectif personnaliste de la politique de développement afin que le capital matériel et immatériel soit au service de l'homme et non l'inverse. Un développement autodépendant ou autocentré est tant valable au niveau collectif qu'individuel. C'est dire que **l'éducation à la citoyenne a une justification hautement culturelle** dont dépendent les modes de production et les modèles de consommation qui doivent être la traduction d'une stratégie nationale de développement du capital humain ancré dans les valeurs nationales. C'est en cela que **la néo-culture africaine loin des systèmes assimilationnistes doit prendre des autres cultures ce qui améliore les civilisations africaines** et non les dépossèdent de leurs substances authentiques et historiques. Il n'y a donc de fierté nationale que de valorisation du potentiel des ressources humaines d'un pays et de la manière dont la valorisation du potentiel naturel et de l'héritage historique continuent d'imprégner la vie quotidienne sans un enlisement dans le statisme.

L'éducation à la citoyenneté est la première fonction de tout parti politique et celle-ci est étroitement liée à l'animation de la vie politique, puisqu'il s'agit de transformer l'habitant

[1] HENRY Paul-Marc et KOSSOU Basile, *La dimension culturelle du développement*, Les Nouvelles Editions Africaines, UNESCO, 1985

en citoyen, sujet de droits, de devoirs et d'obligations. Force est de constater que les partis politiques n'ont pas d'écoles de partis et n'animent que des campagnes électorales en véhiculant des pratiques qui sont contraires aux valeurs de la République.

Depuis la fin de la période révolutionnaire, l'école de la République n'a plus un enseignement structuré et institutionnalisé autour de la morale et de l'éthique. Les uns attribuent cette banalisation de l'éducation à la citoyenneté au mouvement démocratique amorcé avec la conférence nationale de février 1990. Le bilan du pluralisme politique et du pluralisme des organisations de la société civile n'est pas reluisant en ce qui concerne la promotion des valeurs, la qualité de la gouvernance et les conditions de vie des populations. La discipline et la solidarité restent une lésion dans le système de démocratie pluraliste au Bénin appelant une inversion de tendances par la prise en mains de l'éducation à la citoyenneté comme une urgence nationale incontournable. A cet égard, tous les acteurs sont unanimes pour reconnaître qu'il se pose un problème de mentalité et de comportement.

Il s'agit de faire la politique ou la politicité par la **République** (bien commun et intérêt général), par la **Raison** (état d'esprit positif), la **Réconciliation** (nous sommes tous des frères et sœurs) avec **Responsabilité** (chacun répond de ses actes) et la **Redevabilité** mutuelle (obligation de rendre compte) pour la **Résilience** collective et individuelle. Cette philosophie de l'interaction entre peuple et gouvernants constitue la manière vertueuse de dépasser la société des clivages, des méfiances et des violences pour la société de confiance, de solidarité et de paix. Voilà une raison d'opérationnaliser la devise du Bénin reposant sur la **Fraternité**, la **Justice** et le **Travail**[2]. Cela n'est possible que s'il existe une conscience citoyenne forgée par des valeurs incarnées par les gouvernants et les citoyens dans leur immense majorité.

Enfin, l'éducation à la citoyenneté postule la responsabilité comme le meilleur moyen d'acquisition du mérite social et l'expression la plus merveilleuse de l'attachement de chaque citoyen aux valeurs, défis et efforts de développement de son pays. Il reste à souhaiter que cet ouvrage concourt à cette prise de conscience individuelle et collective.

[2] TOMETY Simon-Narcisse, *Ni politologue, ni politicien mais citoyen*, Réflexion au Café Africain des Néo-philosophes, 11 août 2017

Fiche-Outil N°1 : Quelle est l'enjeu et la stratégie de promotion du référentiel ?

1. Quel est l'objet du référentiel d'éducation à la citoyenneté ?

Ce document est un document didactique relatif à l'éducation à la citoyenneté. Il contribue à la promotion de la transformation de la société béninoise en aidant par ces enseignements à élever le niveau de conscience de chaque citoyen comme sujet de droits, de devoirs et d'obligation envers lui-même, sa famille, sa communauté de base et son pays, ainsi que son ouverture d'esprit sur le continent africain et le monde. L'utilisateur de ce référentiel se renforce en savoir, savoir-être, savoir-faire et en faire-savoir suivant les résultats et impacts ci-après en termes de capacités acquises :

- **Savoir** : maîtriser les notions de base et les domaines couverts par la morale, et l'éthique dans la gouvernance et la crédibilité de chaque individu dans la société ;
- **Savoir-Etre** : renforcer la sensibilité au respect du serment, de la parole donnée, du temps, de la sacralité et l'inviolabilité de la personne humaine et du bien commun, de la symbolique d'un bulletin de vote ;
- **Savoir-Faire** : maîtriser la pédagogie pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté dans les partis politiques, les organisations de la société civile, les établissements scolaires, les administrations, des entreprises et les collectivités locales ;
- **Faire-Savoir** : maîtriser le discours et la pédagogie d'éducation à la citoyenneté pour un appui technique aux partis politiques, structures publiques et organisations de la société civile qui participent à l'animation de la vie politique, au contrôle citoyen, de la vie sociale et économique dans les collectivités locales et les communautés de base.

2. A qui ce référentiel est-il destiné ?

Ce référentiel est une boîte à outils d'éducation à la citoyenneté. Il est destiné aux partenaires du Programme Redevabilité pour soutenir leurs actions de promotion de la démocratie participative et de bonne gouvernance. Il s'agit en l'occurrence de (i) Social Watch Bénin (SWB), (ii) Maison de la Société Civile (MdSC) et (iii) Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin (FéRCAB) et à travers ces OSC faîtières, tous leurs membres.

Son usage est destiné aux OSC en général (ONG, médias, syndicats de travailleurs, associations de consommateurs, mouvements d'autopromotion, chefferie traditionnelle, confessions religieuses), aux établissements scolaires et professionnels, aux formations politiques, aux conseils communaux, aux services des ressources humaines des ministères et les projets/programmes de développement, à l'école de la Police républicaine.

3. Quelle est la stratégie de promotion du référentiel ?

Ce référentiel est destiné à un large public et s'adresse aux médias publics et privés, aux partis politiques, aux différentes familles d'organisations de la société civile, à toutes les mairies et les préfectures, aux cours normales et aux conseillers pédagogiques.

Ce document didactique fera l'objet de formation de formateurs désignés au sein des trois réseaux d'OSC partenaires du Programme Redevabilité qui seront chargés d'animer des ateliers départementaux formation sur le guide en vue de son appropriation.

En outre, il fera l'objet d'une traduction en langues nationales et principalement le Fon, le Nago, le Guen, le Bariba, le Ditamari, le Dendi et le Fufuldé.

Les fiches-outils feront l'objet de diffusion au moins une fois par semaine en français et dans une langue nationale de chaque radio de proximité pendant 24 mois pour la première phase d'éducation. A une seconde phase, elle passerait à une diffusion par quinzaine.

Une émission baptisée « **A l'Ecoute de la Vie Citoyenne** » sera instituée dans chacune des radios membres de la FéRCAB. Une évaluation de l'audience et des impacts de cette émission sera réalisée chaque année.

Après une relecture du référentiel à la fin de la troisième année sur la base des leçons apprises, une démarche sera faite auprès du gouvernement pour l'inscription dudit référentiel au programme d'éducation à la citoyenneté des collèges et lycées du Bénin, et des écoles normales d'instituteurs.

4. Comment le référentiel est-il structuré ?

Le référentiel d'éducation à la citoyenneté est structuré en 28 fiches-outils organisées en séquences d'apprentissage.

Il contient une clarification conceptuelle, des matrices de fixation des exigences du système de transformation de l'habitant en citoyen. Il expose les fondements juridiques de la citoyenneté ainsi qu'il décrit le cheminement pour l'analyse fonctionnelle de la citoyenneté basée sur le Genre.

Le formateur et l'apprenant y trouveront des thématiques relatives aux déterminants de la citoyenneté, du civisme, de la politique, de la gouvernance publique et des entreprises, de la veille citoyenne, de l'engagement citoyen, de la redevabilité, de la gestion du temps, de la modélisation citoyenne, de l'écocitoyenneté, du développement humain centré sur le Genre, du militantisme, des devoirs éthiques de la jeunesse, le cadre juridique de la veille citoyenne et de la gouvernance participative dans les ministères et du bilan citoyen.

Fiche-Outil N°2 : Quels sont les déterminants institutionnels de l'éducation à la citoyenneté ?

« A la base de tout péché se trouve un manque d'amour : pécher, c'est refuser d'aimer Dieu pour aimer une autre chose. Le péché restreint notre espérance et empoisonne notre amour.» Thomas MERTON[3]

« Partout où je vois un homme en situation de misère, d'infirmité, d'exploitation, un appel m'est adressé pour que son état change ; » Jean Cardonnel[4]

Une seule vision : Faire du Bénin un Etat de droit dont les filles et les fils de l'intérieur comme de l'extérieur sont fiers de la qualité de la gouvernance, de son attractivité et de son progrès social, culturel, technologique, économique, sécuritaire et environnemental avec une conscience citoyenne élevée dans l'offre de services de tous les secteurs et dans tous les territoires.

- Les citoyens œuvrent inlassablement, individuellement et collectivement, pour que le Bénin ait les caractéristiques d'une société bien éduquée, d'une société démocratique, d'une société disciplinée et exemplaire, d'une société de prospérité et de solidarité, d'une société de méritocratie et d'une société de non violence.

Un seul défi : Un monde meilleur et pacifique pour tous et en tout lieu

- **Servir** sa communauté, sa cité ou son pays, sa patrie, son continent et partout ailleurs dans le monde avec observance des valeurs, des règles, des principes et des symboles qui fondent la dignité humaine, le respect du bien commun, l'intérêt général, la puissance publique et le vivre ensemble.

Trois buts : Un monde débarrassé des injustices et de la pauvreté

- **Restaurer la dignité de la personne humaine** par l'observance de sa sacralité et de son inviolabilité ;

- **Respecter la sacralité et l'inviolabilité du bien commun** par des mesures individuelles et collectives de sa surveillance, de sa protection et de sa défense en combattant sa prédation et son sabotage par des actes de vandalisme, de corruption, de gaspillage et de négligence ;

- **Promouvoir la continuité de la qualité de l'offre de services publics** aux citoyens en tout lieu et en tout temps en favorisant l'égalité du droit d'accès et l'égalité des chances ou des opportunités pour chaque citoyen et chaque communauté comme une démarche politique et institutionnelle d'inclusion économique, sociale et culturelle de

[3] MERTON Thomas, *Nul n'est une île*, Editions du Seuil, 1956, p.30
[4] CARDONNEL Jean, *Dieu est mort en Jésus-Christ*, Editions Ducros, 1967

chaque milieu de vie aux efforts de construction de la Nation béninoise et de l'Union Africaine.

<u>Deux objectifs</u> : Ne cautionner aucune injustice, aucune trahison et aucune médiocrité

- **Réhabiliter et cultiver le scrupule par la morale et l'éthique** au moyen d'une désapprobation de toutes les violations des permissions, des restrictions et des interdictions sociétales et régissant l'acquisition du savoir, du savoir-être, du savoir-faire et du faire-savoir dans tous les milieux, toutes les classes d'âges, tous les corps de métier, de toutes les personnes élues ou nommées, des acteurs politiques, des opérateurs économiques, des enseignants, des personnels du système judiciaire, des forces de défense et de sécurité, des journalistes et des communicateurs, de la chefferie traditionnelle, des institutions religieuses, des syndicats, des organisations de consommateurs, des associations de ressortissants… tout citoyen en ville et dans le milieu rural ;

- **Subordonner la loi et les garants de la loi à l'éthique** comme un système de réhabilitation de la vertu dans la conduite des affaires publiques aux niveaux central, déconcentré, décentralisé et de celui des unités administratives pour faire prévaloir l'état de droit à travers l'équivalence mentale entre le dire (parole) et le faire (comportement) ;

<u>Dix stratégies</u> : faire de ses droits, devoirs et obligations la vitrine de l'attachement à la morale et à l'éthique

- **S'engager dans une vie militante** à travers des associations politiques, des organisations de la société civile porteuses de causes humanitaires à travers le volontariat et le bénévolat ;

- **Sanctifier son bulletin de vote** en le rendant non monnayable et le considérant comme le plus précieux outil d'expression de sa part de souveraineté nationale en pesant avec rigueur et honnêteté au meilleur choix des représentants du peuple, évitant ainsi le conditionnement par la corruption électorale, les promesses démagogiques, les conditionnements ethno-régionalistes ou familiales au mépris d'une évaluation non complaisante de la qualité morale, du passé, de la compétence du candidat à diriger des hommes et à gérer des biens ;

- **Exiger la participation citoyenne dans le processus de préparation et d'exécution de la loi de finances** qui est une loi présentant les dépenses et les recettes de l'Etat pour l'année à venir et devant traduire la prise en compte de tous les territoires, des besoins d'investissements économiques et sociaux, la mobilisation des recettes publiques, la sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs ;

- **Valoriser les potentialités, les talents, les savoir-faire endogènes et entreprises nationales pour diversifier la création de la richesse nationale** dans chaque localité en promouvant la culture de l'excellence à tous les niveaux par la prise de conscience de l'importance de la qualité dans le développement des filières économiques et de l'accès aux marchés nationaux, régionaux, continentaux et intercontinentaux ;

- **Incarner le patriotisme économique comme source de fierté nationale** par la préférence nationale de la consommation des biens et services produits au Bénin pour rendre le développement désirable, possible et durable afin de soutenir l'activité économique nationale, la création d'emplois en faveur de la jeunesse et l'amélioration de la circulation monétaire entre les villes et le milieu rural ;

- **Participer à l'effectivité du contrôle citoyen sur la responsabilité sociétale de l'entreprise** par une veille citoyenne active concernant les impacts des modèles technologiques, des modèles économiques, des modèles commerciaux et des modèles sociaux sur les productions nationales préservées des produits d'importation concurrents, la sécurité au travail, la qualité des biens et services livrés à la consommation, la qualité environnementale, le bien-être des travailleurs et des populations.

- **Combattre tous les abus de pouvoir par des voies légales** comme le plaidoyer, le lobbying, la voie électorale, le recours au médiateur de la république et au système judiciaire (cour constitutionnelle, cour suprême et tribunaux) pour la promotion des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la non-violence et le pardon ;

- **Participer à l'égalité de Genre, à la promotion de l'écocitoyenneté** par des réflexes concourant à l'hygiène et à l'assainissement du cadre de vie ;

- **Participer à la défense de la Nation et de l'intégrité du territoire national par la coproduction de la sécurité et de paix**_au moyen de sa contribution au renseignement humain pour prévenir toutes les menaces dont on a connaissance afin d'éviter l'accumulation des frustrations, les risques liés à la cybercriminalité, les trafics et consommation de produits prohibés, les trafics d'enfants et d'organes humains, les violations faites aux femmes et aux enfants, à la violation du code de la route, les trafics transfrontaliers prohibés…

- **Participer à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à la capitalisation des politiques et programmes publics locaux et nationaux** dans chaque territoire et chaque secteur de la vie économique sociale afin d'adapter les actions de transformation de la société aux besoins présents et futurs réels des populations.

<u>Quatre points d'impact</u>: un système de production d'influence sur la société et la cité

- **Civilité** : respect de soi, respect des autres, respect basé sur le Genre, respect des différences culturelles et cultuelles, respect des différences philosophiques et politiques, respect des institutions, respect des engagements, respect du temps ;

- **Civisme** : dévouement par l'effort et l'innovation à une cause d'intérêt général, le travail bien fait, le don de soi, le sacrifice proportionnel, l'assistance à personne en difficulté, entraide mutuelle, esprit coopératif, l'acquittement des obligations fiscales, la préservation du bien commun ;

- **Responsabilité** : l'opérationnalisation de la devise nationale (Fraternité – Justice – Travail), la redevabilité envers la famille, la communauté, l'organisation et le pays de toutes fonctions dont on est investi, l'acceptation du contrôle et de l'évaluation non pas comme une chasse à l'homme mais comme un moyen d'amélioration de la qualité du leadership, de la gouvernance et un système de mesure des performances et des impacts en reconnaissant à chacun ses mérites, ses imperfections et ses sanctions de reconnaissance ou ses sanctions de correction ;

- **Fierté** : la célébration de la civilité, du civisme et de la responsabilité à titre individuel, collectif et national comme le couronnement des efforts de relèvement du défi du vivre ensemble dans la cité, de participation à la solidarité nationale et de réalisation d'un exploit dans un quelconque domaine qui honore l'homme, la femme et la communauté en élevant la notoriété de la cité au plan local, national et international.

Fiche-Outil N°3 : Quelle est l'utilité de l'éducation à la citoyenneté pour un Etat?

« L'idée de service, de serviteur, ne peut être correctement comprise et acceptée que si l'être humain prend conscience que la divinité à servir est lui-même. » Omraam Mikhaël AIVANHOV, (2016 : 45)[5]

Dans un contexte de prolifération des incertitudes et des incivilités induisant des comportements belliqueux et déstabilisant de l'ordre public, rendre la conscience citoyenne plus forte est plus que jamais un impératif pour tout régime politique et toute collectivité locale. Pour faire face au déclin moral et à la décomposition sociale qui relègue la culture du scrupule au dernier rang des exigences sociétales et de conduite des affaires publiques, restaurer l'action publique est un préalable pour que la gouvernance d'un pays soit participative, inclusive et bonne. Et comme le mentionne si bien Lucien Samir OULAHBIB (2014 : 56), « *la république doit se sentir partout chez elle, donc aucune zone de non droit ne sera évidemment admise, ce qui impliquera sans doute de redoubler d'efforts sur certaines zones en tirant le bilan […] d'échecs de politique de la ville…[…]* »[6], nous dirions de la cité. Les réformes publiques, qu'elles soient sectorielles ou territoriales, visent à faire évoluer les systèmes de pensée qui conditionnent les attitudes et les comportements. Elles ont besoin d'être expliquées pédagogiquement et suscitées une adhésion pour que les changements souhaités soient possibles. D'où l'importance d'une base sociale qui accompagne chaque type de réforme sociétale.

Même si le Bénin demeure un pays où prévaut une certaine accalmie, l'éducation à la citoyenneté étant un appel à la responsabilité et à la solidarité en tout et tout le temps, un rappel à l'ordre et au devoir d'empathie, elle concourt à la prévention des conflits, à la consolidation de la solidarité et de la paix. Elle participe d'une réforme sociétale visant le changement de mentalité et de comportement. C'est pourquoi, ce référentiel d'éducation à la citoyenneté met l'accent sur les sources du pouvoir et de l'autorité, l'importance de l'Etat de droit, la bonne gouvernance, la démocratie d'accès (participation à la décision), l'obligation de rendre compte et la lutte contre l'impunité pour l'efficacité du développement.

Elément constitutif de l'action publique visant à aplanir la décadence des valeurs dans un territoire, l'éducation à citoyenneté a besoin de fournir à toutes les composantes civiles, paramilitaires, militaires d'une part, à toutes les classes d'âges et à tous les secteurs d'activité de la société béninoise d'autre part, des supports didactiques appropriés et permettant de répondre aux 7 questions essentielles qui s'adressent à chaque personne et à chaque institution de la république :

- **Tu défends qui ?** (peuple et patrie) ;
- **Tu défends quoi ?** (patrimoine matériel et immatériel public et privé) ;

[5] AIVANHOV Omraam Mikhaël, Le prix de la liberté, Editions PROSVETA, 2016

[6] OULAHBIB Lucien Samir, *Intérêt général et bien commun, Théorie rénovée de l'action publique*, L'Harmattan, 2014

- **Tu défends où ?** (local, national, Afrique et partout dans le monde) ;
- **Tu défends quand ?** (tout le temps, de jour et de nuit) ;
- **Tu défends comment ?** (individuellement et collectivement avec un esprit systémique positif, l'instruction, la vérité, la foi, la compassion, la célébration des valeurs et du mérite, le respect de la diversité, l'exigence de la territorialisation des investissements et du budget de l'Etat et des droits des minorités ou des faibles, la répartition spatiale de la qualité des ressources humaines et des corps de contrôle, lutte contre : le non respect des textes et des valeurs, les passe-droits et l'impunité des chefs, le gaspillage du temps, la corruption, la non-qualité des offres de services publics, les surfacturations, la violation des droits humains, le régionalisme, le favoritisme, la médiocrité, l'injustice, l'arbitraire, le travail des enfants, les violences faites aux femmes, l'échec scolaire, le chômage des jeunes, la politisation de l'administration, le massacre écologique, la banalisation du patriotisme économique, le manque de fierté nationale) ;
- **Tu défends à combien ?** (exemplarité des représentants du peuple, la bonne conduite de chaque personne humaine, obligations fiscales, juste prix, bénévolat, sacrifice).
- **Tu défends pourquoi ?** (respect de la souveraineté du peuple, restauration de la puissance publique et de l'Etat de droit, renforcement de la démocratie, l'opérationnalisation de la devise nationale, la promotion de bonne gouvernance, la valorisation des potentialités et talents du pays, la justice sociale, le rayonnement du pays, la dignité et le bien-être du peuple) ;

Qui ne se préoccupe pas des réponses à ces questions et ne s'efforce pas de les intégrer comme droits, devoirs et obligations de la construction de la cité et du vivre ensemble ne peut prétendre au statut de citoyen, du moins le vrai. **La citoyenneté reste un chemin, un cheminement et un parchemin d'où l'éducation à la citoyenneté ne doit pas être vue comme l'élément accessoire du système institutionnel**, elle est un facteur de production de tout et le transformateur déterminant de la conscience du genre humain et le démineur des tares de l'homme. C'est pourquoi, l'éducation à la citoyenneté doit représenter pour chaque Etat et chaque collectivité locale, un investissement de premier ordre pour le développement du capital humain.

En effet, peu de dirigeants politiques, administratifs et économiques africains ont la **conscience dégagée** et il en est de même pour la plupart des Béninoises et Béninois alors qu'il n'y a de paix véritable et de créativité sociale réelle que de conscience dégagée ou libérée. La liberté est une prédisposition mentale et comportementale dont dépendent l'innovation, le talent, l'exploit et la satisfaction.

Un tel état d'esprit n'est possible que dans le cadre d'un **parcours d'éducation à la citoyenneté** permettant à chaque institution et à chaque personne physique vivant dans un milieu donné d'incarner un ensemble de valeurs positives de civilisation qui consacre sur le plan moral et éthique le socle de l'appartenance à la République (sacralité de la personne humaine et du bien commun). Et c'est là tout l'intérêt d'agir sur l'esprit de l'homme car la façon d'être et la façon de faire ne sont que la résultante d'un état d'esprit. Pour Tissou Félix HESSOU (2017 : 48), « *l'esprit s'impose comme le principe fondamental*

et essentiel à la base de l'existence du monde sensible et de la vie du genre humain. C'est l'amour répandu dans toute la création. […] Alors, parle-t-on de l'esprit de devoir, de l'esprit de discipline, de l'esprit de solidarité, de l'esprit d'entreprise, de l'esprit de civisme, l'esprit de fraternité, l'esprit de justice… et de l'esprit de défense. »[7] Cet esprit de défense pour la culture de la paix et le développement est la caractéristique du vrai citoyen, c'est pourquoi l'article 60 de la Constitution l'a consacré comme un déterminant de la combativité pour la défense de la patrie et du patrimoine.

C'est de l'euphémisme en affirmant que le Bénin a abandonné l'éducation civique et citoyenne, et s'en est suivi un **déclin moral** perceptible à travers des déviances comportementales au niveau des dirigeants et du peuple. **Ce déclin n'est-il pas un échec de l'école, de l'appareil d'Etat, des partis politiques, des confessions religieuses, des pouvoirs traditionnels, de la banalisation du sacré et de l'efficacité perfectible de l'aide au développement** ?

On n'a pas à s'offusquer de la place prépondérante du pouvoir de l'argent et de la corruption dans la vie de toutes les institutions, et dans les relations interpersonnelles. La corruption a pollué la vie quotidienne des Béninois et de la plupart des institutions y compris les relations entre les institutions publiques et de nombreux témoignages des acteurs concernés vont dans ce sens. **On vaut plus par ses poches et la capacité à corrompre ou à tricher que par ses idées, sa moralité et la consistance de son ingéniosité. Cette inversion des valeurs a contaminé toute la société béninoise dans tous ses compartiments**. Beaucoup de pays traînent cette tare et en même temps, les Africains veulent que le monde soit en paix, que le Bénin soit un pays émergent. Par quel miracle ? Ces déviances finissent par s'enliser dans un amas de frustrations qui finit par sédimenter le cœur et la conscience collective en déclenchant un système de violence durable. Et au lieu de faire du développement, l'Etat est obligé de prendre l'argent de l'eau, de l'école, de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'accès aux marchés, pour produire de la violence et d'une manière générale, l'argent pour l'épanouissement du peuple sera transformé en argent du sang de guerre pour se battre contre une franche de la société devenue insoumise et radicalisée.

Les conséquences de la crise des valeurs, de la mal gouvernance et de l'impunité sont grandes et parfois insoupçonnables. Déjà ce déclin moral a contaminé tous les ordres d'enseignement, les formations sanitaires, l'administration, le secteur privé, les chefferies issues de l'histoire, les organisations religieuses, les marchés, les espaces de distraction, le milieu sportif et les familles. Puisqu'il n'y a **plus de gêne ou de scrupule à vivre au-dessus de ses revenus**, chacun se débrouille pour se servir directement ou indirectement du bien commun au mépris de l'intérêt général.

A la base de la jouissance de tout droit, de l'obéissance à toute autorité, de l'accomplissement de ses devoirs, il faut de la discipline car **tout Homme est un élément**

[7] HESSOU Tissou Félix, *L'esprit de défense, Une réflexion sur la source et le fondement du patriotisme*, *Volume 1,* L'Harmattan, 2017

d'un ensemble, le membre d'un corps social, l'acteur d'un système complexe et le joueur d'une équipe qui a des **intérêts** mais aussi des **obligations**.

Dans sa célèbre conférence du 26 avril 1899 sur la Nation et l'Armée, Brunetière définissait **la discipline comme « l'apprentissage de la solidarité »**. D'où l'éducation à la citoyenneté trouve toute son importance en faisant de la solidarité le moyen le plus efficace pour chacun et tous d'obéir à la **volonté collective** à travers les lois, les valeurs et les principes moraux par lesquels chaque communauté choisit d'organiser sa vie et son fonctionnement. C'est pour signifier qu'aucune obéissance et aucune soumission fondées sur la solidarité ne peuvent abaisser l'homme, au contraire, elles ne peuvent que l'élever et le crédibiliser.

Ceci dit, la conduite citoyenne a pour finalité la cohésion sociale, la fierté d'appartenir à une même communauté malgré sa diversité, l'épanouissement de l'homme, de la femme, de l'enfant avec un ancrage dans la culture de la paix. La paix, parce que c'est le premier facteur de production dans tous les domaines de la vie, la paix parce qu'elle procure de la sérénité, de la tolérance et de la liberté dans la réflexion, le passage de l'idée à l'action, une thérapie pour la prévention et la gestion des conflits ainsi que la continuité du service public.

Le Bénin a abandonné depuis quelques années la formalisation d'ouvrages didactiques destinés à la promotion de la morale et de l'éthique en milieux scolaires, universitaires, professionnels et dans les communautés à la base.

Il est apparu nécessaire et urgent d'élaborer un outil pour la sensibilisation et la formation du Béninois et de la Béninoise des villes et des campagnes. Le postulat de ce guide se fonde sur l'éducation à la citoyenneté comme une thérapie pour contribuer au changement de mentalité et de comportement afin que la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) soit désirable et réalisable avec la qualité de mise en œuvre requise.

Fiche-Outil N°4 : Qu'est-ce que la citoyenneté ?

La citoyenneté est la qualité de citoyen. Elle est le cheminement juridique, politique, intellectuel, culturel, spirituel et scientifique par lequel toute personne habitant un milieu acquiert un statut légal faisant d'elle un sujet de droits, de devoirs et d'obligations envers lui-même, la famille, la communauté et les institutions. La citoyenneté détermine la façon de voir, la façon de penser, la façon de croire, la façon de réagir, la façon de faire et la façon d'être avec les autres et le milieu physique.

La citoyenneté est un constant effort d'amélioration de la conduite sociale et visant à assainir l'état d'esprit pour le rendre positif (**vecteur spirituel**), de la foi ou de la fidélité à la République (**vecteur de la croyance**), d'incitation à consommer de la science et de la technologie pour améliorer la qualification et le désir du développement (**vecteur de la perfection**) et de promotion du travail bien fait assorti de la reconnaissance du mérite (**vecteur de création de la richesse**) et un système d'actions axé sur le partage et l'inclusion sociale (**vecteur de la solidarité**). La citoyenneté devient un mode de vie éthique. En définitive, Elle est un moyen de réalisation de l'unité nationale, de la préférence nationale et panafricaine, de la fierté nationale d'être Béninois et Africain, voire citoyen du monde.

Schéma N°1 : Les déterminants philosophiques de la citoyenneté

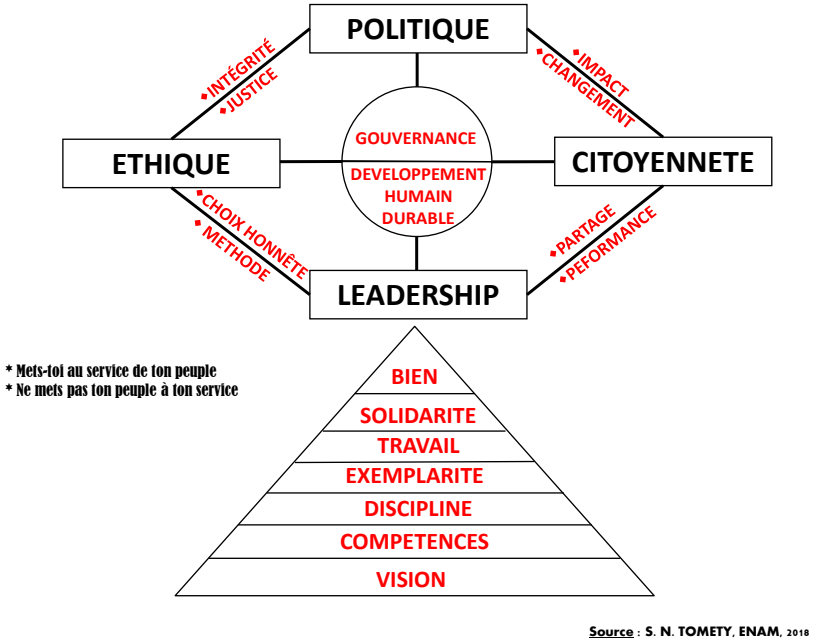

Source : S. N. TOMETY, ENAM, 2018

Fiche-Outil N°5 : Quelles sont les différentes composantes de la citoyenneté ?

« Le bien-être est acceptable, la joie est noble, le plaisir est suspect. Ce dernier mot sent du souffre. […] La souffrance qui, on le sait, a le privilège, elle, d'élever l'homme. » Henri LABORIT[8]

Pour qu'un pays se développe, certains voyants institutionnels doivent rester constamment allumés pour guider le peuple dans l'exercice de sa souveraineté politique, culturelle, économique et technologique. A cette fin, il faut (i) des manageurs au niveau de la politique nationale et des politiques locales, (ii) une modélisation du développement du pays traduisant toutes les aspirations à long terme du peuple, (iii) des cadres patriotes engagés pour l'opérationnalisation de ces aspirations, (iv) des porte-bonheurs qui savent saisir les opportunités et imposer leurs changes pour le bien commun et (v) une Nature généreuse facilitant un développement humain durable grâce à la valorisation des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

La citoyenneté est étroitement liée à l'appartenance à un **territoire** (cité, ville, terre des ancêtres, milieu physique), à la **police** (valeurs, règles et symboles) et la **communauté de personnes** (habitants, amour pour la patrie).

Touchant tous les aspects de la vie d'un territoire et des personnes, la citoyenneté dans une approche patriotique englobe les types de citoyennetés suivantes :

En matière de citoyenneté géographique

1. Citoyenneté d'une ville, d'une commune ou d'une communauté de communes ;
2. Citoyenneté d'un pays ou citoyenneté d'une nation ;
3. Citoyenneté d'un espace d'intégration régionale comme la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
4. Citoyenneté du monde (choix individuel et distinction reçu d'une institution intercontinentale comme les Nations Unies).

En matière de citoyenneté fonctionnelle ou patriotisme

1. Citoyenneté politique (droits, devoirs et obligations conférant le statut fonctionnel de citoyen acteur du développement territorial)
2. Citoyenneté juridique (processus de transformation de l'habitant en sujet de droit constaté par des actes d'état civil, le droit de vote et le devoir de participation à la construction de la cité) ;
3. Citoyenneté culturelle (attachement aux valeurs culturelles, à la langue maternelle, aux objets vecteurs de symboles historiques, aux modes de vie d'une aire culturelle ou d'un pays) ;
4. Citoyenneté économique (préférence nationale pour les biens et services produits dans le pays)
5. Ecocitoyenneté (respect de la biodiversité, attachement à l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie).

[8] LABORIT Henri, *Eloge de la fuite*, Gallimard, Editions Robert Laffont, 1976, p.91

Fiche-Outil N°6 : Fondements institutionnels et juridiques de l'éducation à la citoyenneté au Bénin

« *Lorsque quelqu'un déclare que l'éducation est affirmation de liberté, et qu'il prend ces mots au sérieux, c'est-à-dire quand il leur attribue leur véritable signification, il reconnaît [...] l'existence de l'oppression et de la lutte pour la* libération ». Paulo FREIRE

« *Le Bénin est connu pour son originalité. Il fut le Quartier latin de l'Afrique et nous avons eu le malheur d'y croire ; car nous avons été pendant longtemps de bons exécutants, de bons subalternes (le maître âme flatter son fidèle serviteur).* »[9] Basile ADJOU-MOUMOUNI

Pascal PICQ, (2011 : 189) dans son célèbre ouvrage « L'homme est-il un grand singe politique ? »[10] questionnait les espaces de liberté comme une exigence citoyenne. Il constate que notre modernité et ses puissants moyens de communication ont accouché de nouvelles formes d'intolérance et d'animalité, loin du besoin d'humanisation des relations humaines.

Malgré, les contraintes du code de l'information et de la communication pour contrôler les écrits, les paroles et les images au Bénin, le désir de s'exprimer est plus intense que jamais et ce système de communication emballe tant les villes que les campagnes. Les acteurs politiques et les gouvernants se servent de plus en plus des réseaux sociaux en s'appuyant surtout sur les jeunes pour véhiculer des messages de non-valeurs consistant à manipuler l'opinion publique par de fausses informations, des messages de haine et de menaces à peine voilée. Les réseaux sociaux sont devenus des théâtres d'opération entre les injurieurs, les injuriaires (intermédiaires encaisseurs des insanités) et les injuriés. Des mouvements radicaux utilisent le même canal pour inciter les enfants et les jeunes à la culture de l'extrême violence. Bien que cet outil emballe toutes les classes d'âges et toutes les catégories sociales, les réseaux sociaux sont devenus des espaces de libertinage, de déclin des valeurs et de l'apologie de la violence épistolaire et verbale. Ce qui affaiblit sur le plan de l'éthique sa vocation d'outil de promotion de la modernité, de la liberté démocratique et de la propagation de la science et de la technologie au service du développement humain.

La liberté est un facteur d'épanouissement de l'homme mais la délinquance est son premier ennemi car toute liberté doit être consciente et entretenue, sans quoi, on la perd. D'où la citoyenneté ne peut être dissociée de la gouvernance pour fixer les règles morales et éthiques dans la conscience individuelle et collective. Pour REDEKOP H. John (2012 : 59), ''gouverner implique diriger, assister, éduquer, informer, protéger, fournir les services essentiels ou s'assurer qu'ils sont fournis par d'autres''[11]. L'un ne va pas sans l'autre, c'est un système intégré de lutte contre la délinquance.

---

[9] ADJOU-MOUMOUNI Basile, *Pour un Bénin métamorphosé, La nation que voulons*, Les Editions du Flamboyant, 1999
[10] PICQ, Pascal, L'homme est-il un grand singe politique ?, Odile Jacob, 2011
[11] REDEKOP H. John, *Politique soumise à Dieu*, Editions Mukanda, 2012

L'éducation civique et citoyenne, comme une éducation fondamentale de base, est visée dans l'article 26 alinéa 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de décembre 1948. Elle concourt au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux. Elle permet de libérer de la peur et du besoin en facilitant la prise de conscience des conditions permettant à chacun de jouir des droits économiques, sociaux et culturels comme les droits civils et politiques. A l'article 29, il est spécifié que l'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible. A ce titre, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

La notion de citoyenneté trouve son origine dans le cadre de la cité ou "polis" de la Grèce antique, fondée sur l'égalité de ceux qui ont le statut de citoyens. Contrairement aux métèques ou aux esclaves, les citoyens participaient aux débats dans l'agora et aux décisions (lois, guerres, justice, administration) et pouvaient posséder la terre. La citoyenneté n'est pas un précepte limité aux bonnes intentions mais un mode de vie qui éduque sur le patriotisme politique, sécuritaire, social, économique et environnemental. Le patriotisme s'entend l'amour pour son pays en faisant des talents et produits nationaux une revendication identitaire majeure et une source de fierté éducative.

En matière de citoyenneté, on distingue :

- **Droit civil** : droit à la vie, droits de l'enfant (Convention de 1989 de l'ONU), droit à la dignité, droit au travail, à l'éducation, à la culture, à la sécurité sociale, droit à la sûreté de sa personne, droit de grève, droit à la protection civile, droit au logement.

- **Droits politiques** : liberté de créer ou d'adhérer à un parti politique, droit de vote et d'éligibilité, droit à la liberté (liberté de pensée, liberté de conscience et de religion, liberté d'association et de réunion, liberté d'opinion et d'expression, liberté de presse), droit au développement humain durable et au plein épanouissement, droit à la paix et à la sécurité humaine, droit à l'égalité de chance et de traitement, droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la collectivité locale, droit de pétition, droit d'exercer le contrôle citoyen, droit pour les députés d'exercer le contrôle parlementaire au nom du peuple souverain, droit d'organiser des réunions et des manifestations pacifiques.

- **Droits économiques : liberté d'entreprendre, patriotisme économique,** qualification de la main-d'œuvre, droit à l'emploi, droit de produire, de transformer, de commercialiser, contribution fiscale, droit de promouvoir des innovations technologiques, droit au transport, droit à la consommation de qualité, droit au pouvoir d'achat, droit à l'hygiène, à l'assainissement (collecte et recyclage des déchets)

et à la gestion durable de l'environnement, l'accès au logement et aux services sociaux de base.

Les droits, les devoirs et les obligations reposent sur les permissions, les restrictions et les interdictions prévues par les lois et les règlements adoptés par le pays.

La notion de droit se rapporte à ce que les valeurs sociétales, les symboles, les lois, les règlements, les normes et les procédures confèrent comme prérogatives (avantages acquis) à chaque citoyen. Le droit repose sur les permissions (ce à quoi on a légalement droit), les restrictions (ce à quoi on a légalement droit moyennant certains préalables prescrits comme l'âge de 18 ans pour son premier vote ou pour le mariage) et les interdictions (ce à quoi on n'a pas légalement droit ou tout ce qui relève de la violation de la morale, de l'éthique et des règles).

La notion de devoir comprend les dettes structurantes de la citoyenneté (Qu'est-ce que je dois à mon pays, à ma région, à ma commune, à mon village, à mon quartier, à ma famille, à moi-même et à mes groupes d'appartenance) C'est tout ce qu'on a potentiellement de biens, de bons et de beaux à partager avec la communauté pour provoquer une interaction positive et une élévation collective. C'est le devoir de solidarité. Et cela Raoul Follereau y consacre la formule humaniste suivante : « nul n'a le droit d'être heureux tout seul ». La notion de devoir nous rappelle un état d'esprit d'ouverture et surtout d'humilité. Et plus encore, c'est un appel au décloisonnement des individus et à la coopération agissante entre eux. Les devoirs nous engagent à respecter la sacralité et l'inviolabilité de la personne et du bien commun. Ils constituent l'ensemble de nos obligations envers nous-mêmes et envers la communauté sur les plans politique, économique, écologique, social, culturel et sécuritaire.

La notion d'obligation concerne l'ensemble des impératifs légaux et éthiques relevant du champ de la sacralité et de la défense des valeurs posant les fondements de la puissance publique et pour lesquels le citoyen n'a aucune marge de manœuvre. Tout citoyen a l'obligation de respecter la Constitution, l'ordre constitutionnel établi ainsi que les lois et les règlements de la République. Qui a des dettes doit les rembourser, qui offense son prochain doit lui présenter des excuses. Qui voit la personne humaine en danger a l'obligation de lui porter assistance dans la mesure de ses capacités sans exiger au préalable une compensation financière ou matérielle. Tout citoyen doit s'acquitter obligatoirement de ses contributions fiscales. Tout citoyen a l'obligation de protéger l'environnement, le patrimoine matériel et immatériel du Bénin. Tout citoyen a l'obligation de défense la Nation et l'intégrité nationale. Tout citoyen élus ou nommé ayant prêté serment a l'obligation de respecter ses engagements envers la Nation.

Le Général Mathieu KEREKOU[12] faisait remarquer dans son projet de société pour le quinquennat 1996-2001, les 14 exigences institutionnelles et éthiques pour construire le Bénin du futur; celles-ci restent d'actualité en raison de leur pertinence pour renforcer la

[12] KEREKOU Mathieu, *Préparer le Bénin du futur*, Centre de Prospective Sociale, 1995, pp.52-53

gouvernance publique, l'Etat de droit et la solidarité nationale. Elles déclinent les orientations suivantes :

1. Veiller à la primauté de la légalité constitutionnelle et au respect des règles du jeu démocratique ;
2. Moraliser la vie publique ;
3. Placer l'homme au cœur de l'économie et créer des emplois ;
4. Préparer les jeunes à la relève ;
5. Promouvoir la dimension féminine dans le développement humain ;
6. Réformer l'administration dans le sens d'une grande efficacité ;
7. Promouvoir une nouvelle dynamique de l'Education ;
8. Revaloriser le patrimoine culturel national ;
9. Soutenir la presse dans son rôle de formation et d'information saines du peuple ;
10. Se préoccuper davantage de la santé des plus vulnérables ;
11. Assurer la justice pour tous ;
12. Assurer la sécurité dans un meilleur cadre de vie ;
13. Faire contribuer l'Armée à la construction nationale ;
14. Promouvoir une diplomatie au service du développement et de l'intégration régionale.

Cette liste d'exigences pourrait être complétée par quelques autres points non moins importants pour l'aménagement du territoire et l'Etat de droit dont :

15. Rechercher le consensus national sur toutes les grandes questions liées à la vie quotidienne des citoyens, à la crédibilité et à la stabilité de l'Etat ;
16. Investir dans la recherche scientifique et technologique comme support des innovations porteuses du développement des filières à haute valeur ajoutée pour l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté et le chômage ;
17. Territorialiser toutes les politiques publiques et renforcer les corps de contrôle de proximité à l'intérieur du pays par l'approfondissement et l'accélération de la décentralisation et de la déconcentration ;
18. Faire de la culture de l'excellence et de l'exemplarité le miroir de la gouvernance dans chaque secteur de la vie économique et sociale ;
19. Axer l'évaluation des politiques publiques sur la devise nationale, l'efficacité du développement et la lutte acharnée contre l'impunité ;
20. Mettre en œuvre des indicateurs de mesure des efforts de construction de l'indépendance nationale et d'affirmation du panafricanisme ;
21. Développer une culture de la capitalisation pour conserver et amplifier les bonnes pratiques et les acquis de chaque régime politique.

Fiche-Outil N°7 : Qu'est-ce qu'être citoyen et comment le reconnaît-on?

Le mot citoyen renvoie à la personne physique qui a droit de cité donc lié à un territoire. Cette appartenance à un territoire signifie qu'on lui voue un attachement. Ainsi, **on aime son pays ou on le déteste**. Il n'y a aucune voie médiane. Aimer son pays c'est cultiver le sens de la fraternité sans aucune forme de discrimination négative et c'est un acte de foi, de dévouement et d'endettement mutuel ; ce n'est pas mettre le pays et ses compatriotes en situation de personnes soumises aux ambitions et caprices de quelques uns qui dictent leurs volontés sans tenir compte de celles du peuple. Le citoyen c'est forcément alors celui qui aime son pays et s'efforce quotidiennement de le servir en vivant sa vie conformément aux valeurs et règles de la société ou de la cité.

Est citoyen, la personne qui s'impose la fidélité à la vérité et à l'honnêteté, la soumission au scrupule, l'audace dans l'action et la passion pour l'intérêt général comme la source fondamentale du ''dire du bien'' et de ''faire du bien'' en combattant avec détermination la violation des droits de l'homme. Le citoyen est un acteur engagé pour sa communauté et qui prend des risques utile pour défendre des causes justes.

Etre citoyen, c'est aussi **adhérer au courant idéologique** qui contrôle ses penchants matérialistes et postule qu'au moyen de l'éducation financière, l'homme ne doit jamais admirer l'argent comme une finalité de l'existence mais d'**utiliser l'argent comme moyen pour servir l'homme et bâtir la cité** et non pour dominer et humilier ses semblables. Comme le dit si bien Joseph Ki-Zerbo (2003 : 34) «*l'argent est bien, mais l'homme est meilleur, parce qu'il répond quand on l'appelle*»[13].

Le citoyen, parce qu'il est **bâtisseur de la cité**, concourt à la construction économique, technologique, social et culturel de sa localité et de son pays. Il est celui qui conçoit la décentralisation comme la conquête politique et sociale par laquelle chaque personne doit œuvrer pour l'effectivité de la démocratie participative par la base et du développement local durable. Il est défenseur de **l'alternance politique**[14] et en fait une exigence afin que chaque parti politique puisse constituer une **alternative institutionnelle** pour que le changement au niveau du pouvoir et de la gouvernance soit possible et de qualité. Il s'acquitte de ses obligations fiscales et d'électeur-éligible, participe à la mobilisation citoyenne pour la défense des droits de l'homme, œuvre pour le contrôle citoyen et s'investit dans le renseignement territorial pour la coproduction de la **sécurité humaine** et le **vivre ensemble**.

Ainsi, On n'a pas besoin d'être président de la république avant de servir loyalement son pays.

On n'a pas besoin d'être ministre de la République non plus. On n'a pas besoin d'être président de la cour constitutionnelle, de la cour suprême, de la haute autorité de

[13] KI-ZERBO Joseph, *A quand l'Afrique ?,* Editions de l'aube, 2003
[14] QUENUM Alphonse, *Aux croisements de la démocratie : L'Afrique en mouvement*, Ed. du CERAP, 2010

l'audiovisuel et de la communication, du conseil économique et social avant de servir honnêtement son pays.

On n'a pas besoin d'être député de la République avant de servir honnêtement son pays… On a juste besoin de bien servir la patrie avec amour et désintéressement.

Schéma N°2 : Le mode de vie du citoyen bâtisseur

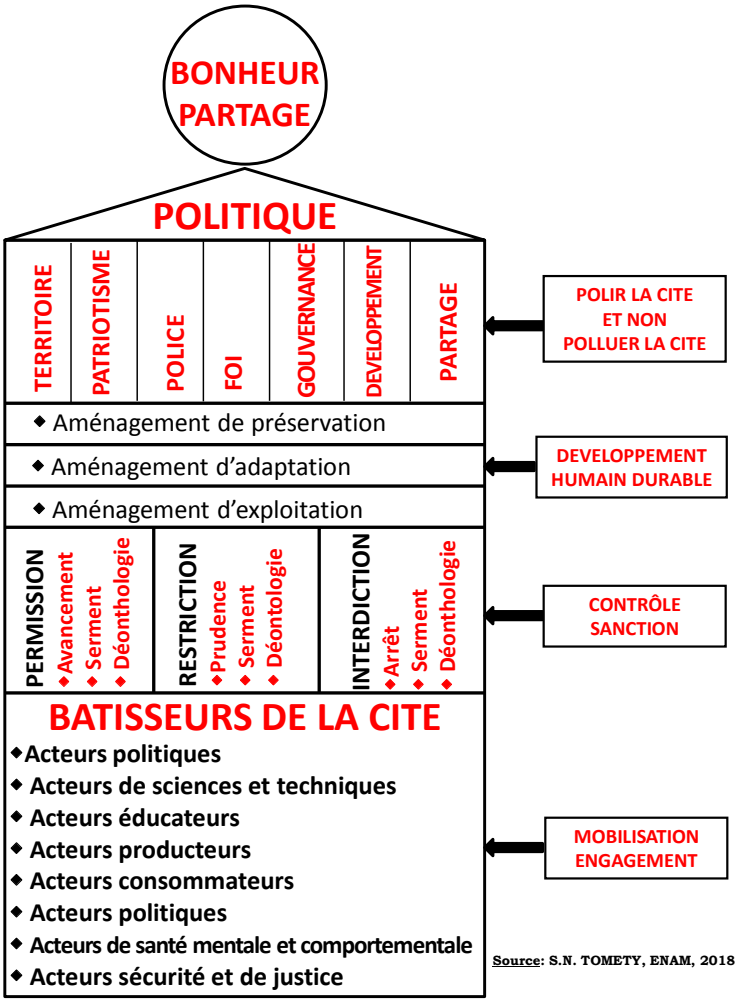

Fiche-Outil N°8 : Ethique en politique et écoles de partis

« Il n'y a de politique que de citoyenneté et il n'y d'éthique que d'absence de limite de générosité pour sa patrie. C'est le seul combat qui vaut. Aucune sacralité ne vaut et ne prospère sans l'éthique. C'est le miroir qui reflète l'Être intérieur et l'Être extérieur de l'homme. Seule l'éthique traduit l'état du cœur, l'expression de la conscience, la force de la volonté en nous freinant quand il faut ou en nous suggérant d'autres chemins ou d'autres méthodes d'action quand les circonstances nous y obligent » Simon-Narcisse TOMETY[15]

La politique a deux pieds : (i) **le système d'endettement mutuel** qui fonde le droit, le devoir et l'obligation du citoyen et des institutions et (ii) **l'éthique** ou **le système de contrôle interne et externe** d'autolimitation ou de limitation par les garants de la loi et les garants du patrimoine culturel. Ce qui compte en politique c'est ce que l'on apporte et non ce que l'on ambitionne de gagner à titre personnel. Sans le sacrifice, l'acteur politique ne peut incarner la dimension spirituelle du développement, c'est-à-dire un état d'esprit positif pour transformer sa société dans le sens d'une aspiration partagée. C'est pourquoi les valeurs jouent un grand rôle en leadership, en gouvernance et l'efficacité du développement.

Schéma N°3 : Cheminement de culture de l'intégrité du citoyen acteur politique

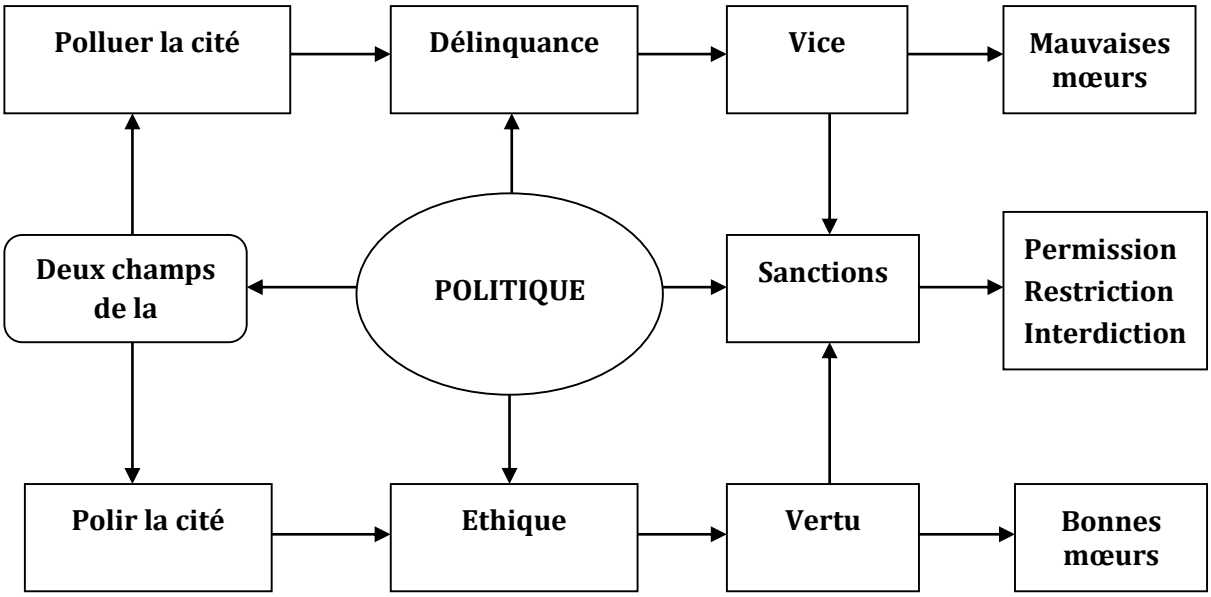

L'éthique en politique c'est l'observance des trois piliers de tout système de régulation sociétale : **permission** (feu vert), **restriction** (feu orange) et **interdiction** (feu rouge). Nous devons éviter les excès ou l'extrémisme et rester raisonnables. Si même en perdant tout bien matériel, nous parvenons à conserver le scrupule, le sens de l'honneur, le portage du combat utile pour le bien commun, l'esprit de compassion, le sens de l'effort et d'engagement, et l'espoir en l'avenir sans jamais paresser, alors nous avons une richesse inépuisable et une grande résilience.

[15] TOMETY Simon-Narcisse, *Jeunesse et éthique*, Association des Jeunes pour la Relève et le Développement, Amicales des Bénévoles Catholiques, 2018, p.4

Et ce chemin du bâtisseur est exigeant en **humilité** qu'il faut considérer comme **l'hommage rendu** à l'intelligence individuelle et collective, au sacrifice et à l'exploit pour relever ensemble le défi du bien-être du peuple et de la respectabilité du pays à travers la conformité de ses institutions aux **droits humains**. Ainsi, la **puissance publique** ce n'est pas la puissance policière et militaire, ce n'est pas les pouvoirs des juges, ce n'est pas le pouvoir de décision des gouvernants mais c'est un **comportement de dignité** envers les citoyens et en respect des exigences de l'**exemplarité** de ceux et celles par qui on reconnaît l'**intérêt général** et le **bien commun**. C'est pourquoi, la Grande Chancellerie de la République est instituée pour évaluer les comportements républicains, détecter des talents de porteurs d'exploits pour célébrer l'EFFORT, la PERSEVERANCE, la QUALITE, la DIGNITE, la MERITOCRATIE, la REUSSITE SOCIALE. Mais les distinctions dans les ordres nationaux et internationaux ne sont pas des actes gratifiants mais des **charges de noblesse** ou de **grande réputation** à considérer comme une école des lumières, un chemin de l'espérance, une vision de réalisation de l'Etre et des étapes à franchir pour que le rêve devienne réalité à la sueur de chacun et de tous.

La citoyenneté, c'est la première vocation d'une école de parti d'où les partis politiques ont trois fonctions capitales :

Première fonction : Philosophie/idéologie : vision, valeurs et orientations d'action

Se structurer en organisation sociale fondée sur une philosophie et une vision de transformation de la société basée sur le capital humain et son bien-être durable ou une philosophie de la primauté du capital sur la valeur humaine. Cette fonction philosophique est une perspective à long terme qui doit être déclinée en modèles pour la conquête et l'exercice du pouvoir ainsi que pour la reddition de compte au peuple souverain. La modélisation philosophique doit décliner :

- **Modélisation citoyenne** : elle concerne les facteurs essentiels sur lesquels les dirigeants et les citoyens s'entendent comme des moyens incontournables dont leur bonne interaction permettrait de créer une dynamique de changement dans un territoire, un secteur ou au niveau d'un groupe cible donné. La modélisation citoyenne conditionne les orientations majeures ou stratégiques pour la construction de l'indépendance nationale, du patriotisme économique et de la fierté nationale. Dans le secteur de l'agriculture, les facteurs peuvent porter sur la généralisation de l'alphabétisation, la restauration de la fertilité des sols et la stabilisation durable des exploitations, les coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole, l'assainissement des villages, le désenclavement terrestre et téléphonique ainsi que l'éradication du travail des enfants.

- **le modèle temporel** ou les temps politiques : résister à la mode pour traverser le temps afin de construire sur la durée au profit de la succession des générations. Le modèle temporel est une stratégie formalisée de la gestion de quatre temps et des durées d'action incluant (i) l'urgence ou l'immédiat, (i) le court terme, (iii) le moyen terme et (iv) long terme. Chaque temps a ses exigences symboliques, institutionnelle et fonctionnelle. On ne fait pas la politique pour le temps d'un régime pour une aspiration qui s'inscrit dans un parcours long à franchir méthodiquement par étape avec le temps en affrontant des obstacles et connaissant des progrès. Cette segmentation du temps détermine l'organisation, les méthodes (tactique et stratégies) et l'allure du combat politique. Quand on n'a pas une culture des temps politiques, l'acteur politicien renforce son animalité et se comporte exactement comme un braconnier, un agriculteur itinérant, ou un transhumant. La politique à besoin de

patience, de la discipline et de l'endurance avec une grade loyauté au bien commun et une fidélité à la foi en l'avenir. L'analyse ''comportemento-temporelle'' des dirigeants politiques permet de cerner leur moralité et leur adhésion ou non à l'éthique. C'est ici qu'on découvre pourquoi les hommes et les femmes politiques non bâtisseurs sont pressés. Et c'est là que se joue la mobilisation et la démobilisation, la confiance et la méfiance, l'enchantement et le désenchantement, aussi le désir d'en découdre dans le temps ;

- **le modèle politique** ou système de transformation sociétale : transformer l'habitant, sujet biogéographique et socioculturel en citoyen, sujet de droits, de devoirs et d'obligations d'où la fonction d'animation de la vie politique qui incombe aux partis politiques. C'est aussi la transformation des territoires et des secteurs pour passer de l'aspiration à la réalisation du bien-être des populations. Ce modèle est véhiculé à travers les écoles de partis et les cellules d'animation des partis comme un ensemble de pensées, de valeurs, de méthodes, de règles du jeu et de jeux de rôles visant à forger la conscience individuelle et collective des dirigeants, des militants et des citoyens qui se reconnaissent dans les idées et les idéaux prônés et incarnés. Le modèle politique est le premier identifiant philosophique ou courant d'idées par lequel on situe un parti politique par rapport à trois déterminants : l'Homme (humanisme), le matériel (capitalisme) et la Nature (écologisme). Il existe pour chaque type de déterminant, un système de liberté ou de libéralisme : libéralisme humaniste, libéralisme capitaliste, libéralisme naturaliste (droit pour chacun de vivre dans un environnement sain et durable). La relation au temps est un baromètre important de tout acteur politique et de tout système partisan.
- **le modèle institutionnel :** séparation et interdépendance des institutions, qualité et respect des textes, qualité et exemplarité des agents publics nommés ou élus, leadership des dirigeants, niveau de séparation des fonctions politiques des fonctions administratives et techniques, niveau de prévention des conflits d'intérêts pour des acteurs économiques qui exercent des fonctions politiques, observance du principe d'interdiction d'activités non lucrative par les fonctionnaires de l'administration publique, qualité des examens et concours, qualité des marchés publics ;
- **le modèle économique et écologique :** aménagement du territoire pour éviter le déménagement du territoire des populations, des ingéniosités et de la création de la richesse, - accessibilité de l'énergie, - domestication des chaînes de valeurs par la construction de filières intégrées, - patriotisme économique par la préférence nationale de ce qui est produit dans le pays, - gestion durable des écosystèmes et du cadre de vie- mesures de protection des productions nationales et de préservation du pouvoir d'achat des consommateurs, renforcement du contrôle de qualité des produits locaux, importés et exportés par un système de traçabilité et de labellisation ;
- **le modèle social et culturel :** qualité des ressources humaines, qualité de l'école, qualité des soins, qualité et accessibilité des services de base dans tous les villages et quartiers de ville du pays, valorisation du patrimoine ancien et contemporain, la célébration des talents, promotion des sources de fierté nationale ;
- **le modèle sécuritaire et géopolitique :** protection des personnes, des institutions et des patrimoines, - le rayonnement national de la puissance publique et de la solidarité nationale dans toutes les contrées du pays, - et l'influence de l'image du pays en Afrique et dans le monde.

Deuxième fonction : Education à la citoyenneté

C'est par l'éducation à la citoyenneté qu'on apprend les techniques d'élaboration et de management d'un projet de société ou projet sociétal. Un tel projet de long terme décliné en tranches de programmes d'actions d'un gouvernement traduisant une opérationnalisation basée sur une vision, des objectifs, des actions, des moyens, des résultats de développement et un système d'obligation de rendre compte assorti de sanction.

La politique étant la police de la cité, elle vise à combattre les antivaleurs pour ancrer la construction du pays dans la morale et l'éthique afin d'éviter la mauvaise gouvernance, le mal développement et l'échec des politiques publiques. C'est la préparation à la vie militante autour des idées et des idéaux du parti et les stratégies de lutte politique pour conquérir et exercer le pouvoir d'Etat. L'école de parti développe une culture de compagnonnage basé sur l'entraînement des militants et sympathisants au leadership notamment les valeurs, les méthodes, les attitudes (façons de réagir face à certaines circonstances) et les comportements (façons de faire et façons d'être).

La politique étant inconcevable sans le discours, les rencontres et les meetings, la formation à la communication politique pour une aisance dans la prise de paroles en public est une exigence. L'école du parti est aussi l'espace d'échange, de coproduction d'idées, où le militant se renforce en développement personnel et en développement institutionnel par la connaissance de soi, des autres, du pays, de l'Afrique et de la géopolitique du monde. La politique a besoin de la culture (connaissance de l'histoire, de la sociologie, de la géographie, de l'économie, du droit, de la science politique et de l'ingénierie électorale) pour s'exprimer.

C'est en cela que l'école reste un réseau de personnes ressources et un réseau de militants et de sympathisants. Une telle école doit être branchée au monde universitaire, de recherche scientifique, du secteur privé, du secteur public et de la société civile afin d'actualiser les discours et les méthodes pour renforcer l'éducation à la citoyenneté.

Troisième fonction : Construction de la cité

La cité ou le territoire habité ou faisant partie du patrimoine d'une autorité souveraine ou d'un peuple souverain est un espace de convergence de toutes les politiques publiques. La construction de la cité concerne la construction politique, institutionnelle, sociale, culturelle, scientifique, technologique, économique, financière, écologique, et sécuritaire. Mais avant tout c'est d'élever la conscience du citoyen pour qu'il soit en mesure de se transformer en bâtisseur pour contribuer au relèvement des défis de développement de son pays.

La construction de la cité est souvent confrontée à deux logiques entre la justice et l'arbitraire. Lorsque la justice n'est pas instrumentalisée par un pouvoir et sert à défendre les justes et les opprimés, la construction de la cité s'accélère parce qu'une relation de confiance prévaut dans le pays entre les institutions, et entre les institutions et les citoyens. Lorsque la justice n'est pas au droit et manipulée, la relation de confiance s'étiole, le climat des affaires repousse les acteurs économiques tout comme les citoyens

déçus ou en situation de précarité qui fuient le pays. Il s'ensuit une fuite des cerveaux et des capitaux avec une contrepublicité pour le pays. Un tel contexte affecte l'attractivité et réduit les opportunités de travail et de revenus aux jeunes et femmes.

Quatrième fonction : satisfaire les citoyens

L'insatisfaction des citoyens est une menace pour la paix dans le monde. Les modèles de transformation sociétale doivent répondre aux besoins et demandes des citoyens en tenant compte des générations futures. Ils reposent sur une gouvernance participative à redevabilité mutuelle induisant de faire de chaque citoyen un porteur de cause de développement humain et une personne fière de participer à l'effort individuel et collectif de production et de solidarité nationales.

L'effort d'écoute et de satisfaction des citoyens doit se traduire aussi, de leur part, par une contribution à la mobilisation de ressources fiscales et toutes autres formes de générosités envers la cité.

Il s'ensuit que les dirigeants politiques doivent veiller à l'aménagement équilibré du territoire pour éviter des cités marginalisées avec des citoyens frustrés qui se radicalisent à petits coups parce que non respectés dans leur dignité. Le renseignement territorial est, à cet égard, un système d'information et de suivi des cités pour relayer les frustrations en vue de leur gestion convenable. D'où la nécessité de mettre les renseignements aux services de l'écoute des citoyens et non comme le support d'une gouvernance militarisée pour l'insémination de la peur et des menaces à la démocratie.

Schéma N°4 : Système intégré de construction de la citoyenneté

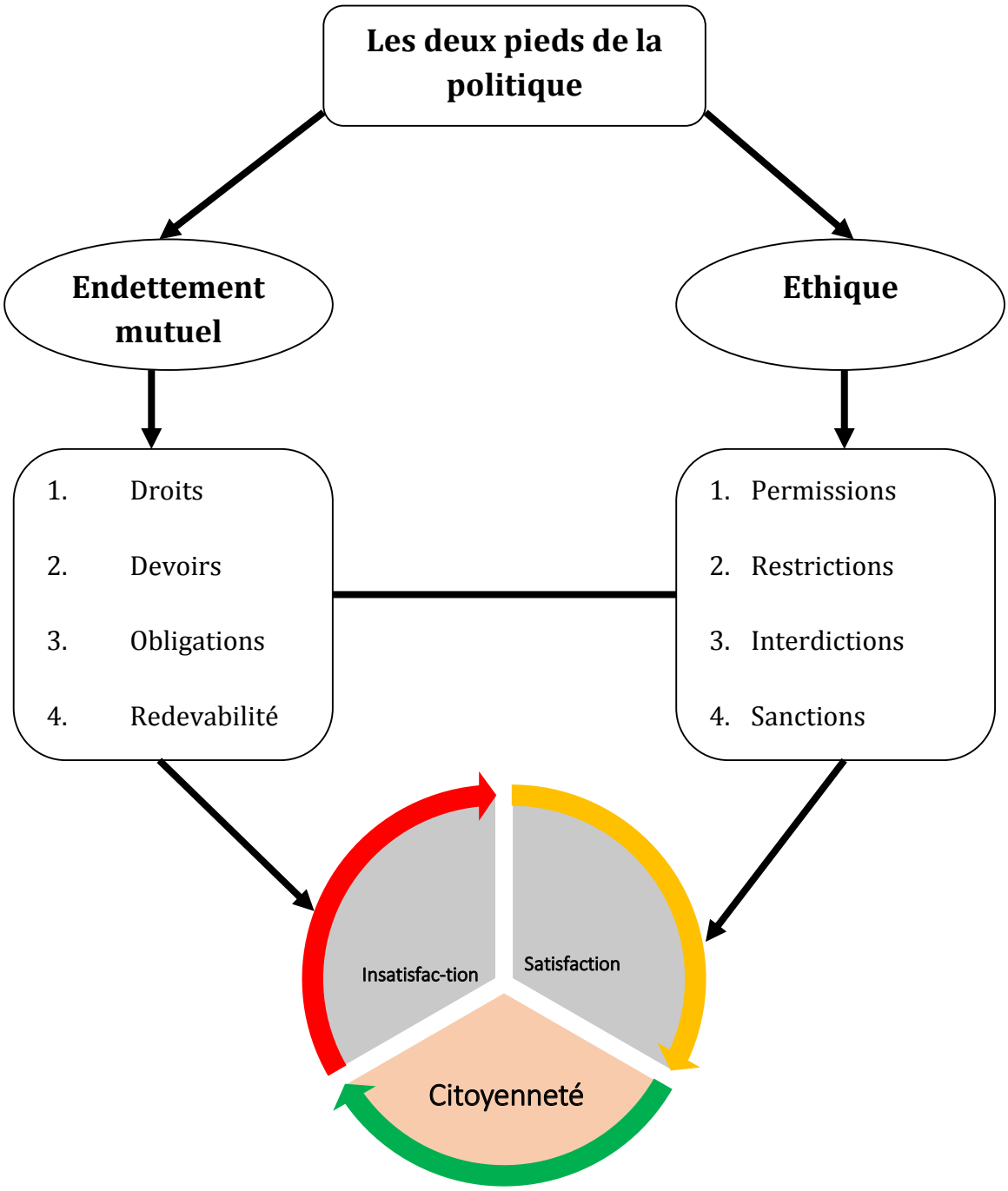

Fiche-Outil N°9 : Quel est le lien entre politique et citoyenneté ?

L'animation de la vie politique est le processus institutionnel et social par lequel les groupes organisés pour conquérir et exercer le pouvoir d'Etat et les pouvoirs locaux à travers les offres de service des écoles de partis forment et sensibilisent chaque habitant, sujet biogéographique et socioculturel à devenir citoyen, sujet de droits, de devoirs et d'obligations à travers des permissions, des restrictions et des interdictions garantes d'une bonne gouvernance, du bien-être, de la cohésion sociale et de la paix.

La politique étant ainsi fondée sur la police (valeurs, règles, discipline, obéissance) et la cité (cadre de vie ou territoire), on peut déduire au sens de Machiavel qu'il y a deux façons de faire la politique :

- **polir la cité par la morale, l'éthique, la loi** : c'est un système de fonctionnement digne basé sur le bien, la justice, le respect des droits de l'homme et des peuples en évitant les combines et les magouilles conduisant aux désastres politiques et économiques aggravant la pauvreté et les frustrations avec un risque de basculement dans la violence. Il faut désirer en permanence le respect du peuple, le respect des institutions et le respect de la Nature, le respect de la mémoire des ancêtres et le respect de l'appartenance religieuse de chacun. Un tel fonctionnement est **machiavélien** ;
- **polluer la cité par le piétinement des valeurs et des règles, le culte de l'argent et des titres d'appellation contrôlés** : c'est un système de fonctionnement indigne consistant à faire du peuple une proie dont on viole la conscience pour la corruption électorale, la subordination au chef par la répression, la non tenue des engagements des dirigeants politiques, la tendance à s'imposer par l'abus d'autorité au mépris du dialogue et de la participation démocratique. Face aux risques élevés de la pollution de la cité qui ancre la politique dans le **machiavélique**, le contrôle citoyen est indispensable pour toutes les organisations de la société civile engagées pour et dans le combat pour la bonne gouvernance de la cité.

C'est la cité qui fait naître la citoyenneté. Une cité se construit par des citoyens pour des citoyens à partir de l'effort de chaque citoyen. C'est pourquoi, la citoyenneté est étroitement liée à une politique nationale et à une politique locale inclusive et participative induisant un aménagement du territoire favorable aux zones difficiles et aux personnes en situation difficile.

C'est pourquoi, **l'objet essentiel de la citoyenneté est la rectification et l'intensification des valeurs humaines** et il porte sur la valorisation de l'Homme, la soumission aux règles et le respect de la nature. Il s'agit d'un processus de restauration et de renforcement de la dignité humaine partout dans un pays. La citoyenneté est une caractéristique fondamentale des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

La citoyenneté est une démarche politique, sociale, économique et géopolitique d'insertion institutionnelle d'une personne physique ou morale c'est-à-dire

l'inclusion par les droits, les devoirs et les obligations dans une communauté de solidarité et partageant un système de valeurs. La citoyenneté est aussi inconcevable sans l'exemplarité des dirigeants. Le vrai chef est d'abord un vrai leader c'est-à-dire un homme vrai avant d'être un homme juste. La vérité n'est pas le pouvoir ou la force de l'action mais dans l'honnêteté qui, elle-même, détermine l'autorité. La justice n'est pas les rapports de force entre un dominé et un dominateur. Ce sont les faits, la vérité et les jugements honnêtes qui en découlent de façon désintéressée et sans la moindre compromission morale et matérielle qui importent. **L'injustice étant un crime contre la citoyenneté**, elle affaiblit le système des valeurs et crée un environnement favorable à la corruption, à la valorisation imparfaite des talents, aux frustrations, à l'insubordination, aux actes de vandalisme, à la rébellion, à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Il n'y a alors de solidarité que de discipline collective épaulée par une communication non violente.

Sans la citoyenneté ou la solidarité autour des valeurs morales et éthiques, toute cité se confronterait à un risque de pénurie de chef et serait comparable à un Etat de non droit. La citoyenneté lie chaque individu vivant dans un milieu à un mode de vie caractérisé par un système de production, un modèle de consommation, un système de coproduction de la sécurité et de la paix, et un devoir d'assainissement du cadre de vie, le tout dépendant d'un système éducatif (savoir, savoir-être et savoir-faire) et d'un pouvoir d'achat (accès au marché et qualité de vie).

La citoyenneté suppose alors un idéal commun et des valeurs partagées donc un certain climat de relations humaines, de relations aux institutions, de relations aux pouvoirs, de relations aux temps et à l'histoire ; surtout de relations à la spiritualité. Car en toute chose prévaut un état d'esprit pour sa conception, sa représentation, sa réalisation, sa conservation et son exploitation.

La question des valeurs est essentielle pour une vie harmonieuse, le bien commun et l'intérêt général puisque ce sont les valeurs qui donnent du sens à tout dans la vie d'une personne physique ou morale.

Principalement, la **citoyenneté traite de la manière dont la cité se construit pour le mieux-être des populations**, et du processus moral, éthique et sécuritaire par lequel l'habitant est transformé en citoyen, passant de la liberté naturelle à la liberté civile.

La citoyenneté est étroitement liée à la notion de politique ou de politicité. Il y a deux façons de faire la politique, donc de conduire la destinée d'un peuple : (i) **conduire le peuple par la vertu** ou (ii) **conduire le peuple par les vices**. Dans son célèbre ouvrage « Le Prince » publié en 1515, Machiavel affirmait qu'en politique, le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal. Il considère que l'exercice et la conservation du pouvoir dépendent de **l'alternance de la vertu et du vice**. Toutefois, la force de la vertu doit supplanter celle du vice, et en cette matière, **la citoyenneté vise à réduire les espaces anomiques au profit des espaces agonaux**, la structure mentale de tout homme étant une lutte permanente entre **Eros** (pulsion de vie ou la tentation du bien) et **Thanatos** (pulsion de mort ou tentation du mal). Autrement dit, l'homme doit poursuivre sa perfection comportementale comme un défi permanent et un moyen de

refus de la médiocrité, de la fatalité et de la violence. La vertu renforce la capacité de résilience de la cité et des citoyens.

- La **vertu** est un chemin de la transparence, de l'élévation spirituelle, de l'application des textes, de la vérité, de l'effort soutenu, du travail productif, du volontarisme, de l'égalité des chances, de la méritocratie, de la gestion rationnelle des deniers publics, du refus de l'arbitraire, de la fatalité et de la négation de l'impunité. Elle induit le respect des mânes des ancêtres et la crainte de Dieu.

- Le **vice** est un chemin de l'opacité, des stratégies de contournement des règles, des mensonges, des manipulations, des complots infondés, de la tricherie, de la banalisation de la corruption et de la confusion des genres, la production de l'insécurité et de la violence, les braquages, la course à l'argent et à la facilité ainsi que des méthodes d'humiliation portée par des rapports de force.

Schéma N°5 : Combat éthique et systémique du citoyen bâtisseur

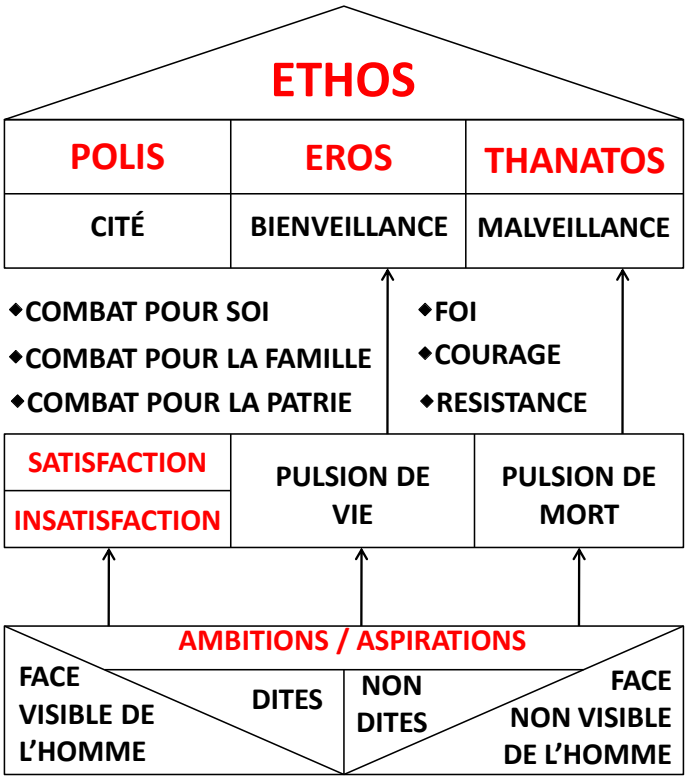

Source : S. N. TOMETY, ENAM, 2018

Fiche-Outil N°10 : Pourquoi le civisme est-il constitutif de la citoyenneté et de la puissance publique ?

Le civisme traite de la manière dont la citoyenneté est incarnée et mise en œuvre par les citoyens dans la gouvernance publique, la gouvernance des entreprises et dans la vie quotidienne de chaque citoyen sur le plan de l'observance des valeurs et des règles de droit. Le civisme[16] traite du **dévouement** pour l'intérêt général, le bien commun ou la chose publique et pour la collectivité nationale et locale.

Le champ couvert par le civisme concerne le savoir-être, le respect de soi, de l'autre, de la patrie en l'occurrence, le respect des symboles, des valeurs, des règles, des normes et des procédures. Le civisme est alors le comportement de celui qui se conforme à l'ordre établi donc le **respect des textes**. Il s'attache au respect de la parole donnée, en somme au respect des engagements et désavoue le mensonge, l'infidélité et l'imposture.

Le civisme renvoie à l'éducation familiale, à l'éducation nationale, à la déontologie ou au code de conduite dans un lieu de travail. Il désavoue les actes de vandalisme quelles que soient les motivations qui les déclenchent.

Sont déclarés comme actes d'incivisme, les comportements suivants :

Sur le plan de l'éthique politique et institutionnelle

La privation des citoyens de leur droit d'accès à l'information, les trafics d'influences, le népotisme, le militarisme pour faire taire, le détournement des deniers publics, les tripatouillages dans les élections, manque d'incarnation des attributs de puissance publiques, les fraudes dans l'organisation des concours, la nomination et la promotion de personnes non qualifiées, les inégalités dans l'affectation spatiale des investissements publics, mauvaise image, manque de patience, manque de rigueur, manque de méthode…

Sur le plan de l'éthique sécuritaire

Le renseignement est le premier facteur concourant à la sécurisation du territoire ou de la cité, et les citoyens ont le devoir sacré de s'y consacrer de jour comme de nuit en fournissant aux autorités concernées des informations sur des faits suspects observés ou des témoignages qui les interpellent. La contribution des citoyens au renseignement territorial participe d'une gouvernance inclusive de la sécurité humaine et celle-ci concerne tous les secteurs et toutes les structurations territoriales. Toutefois, ne fonctionne que si existe entre l'agent de sécurité et les citoyens, un capital social et surtout d'estime. Pour Gérard DESMARETZ (2012 : 124), *''l'agent de renseignement humain doit se rappeler que sa mise, son attitude, son apparence physique, sa maturité, son charme, sa prestance parlent avant les mots. Tout le non-verbal va contribuer à attirer ou à repousser la proie''*[17]. L'apparence joue un grand rôle dans les relations de confiance et

[16] http://www.toupie.org/Dictionnaire/Civisme.htm

[17] DESMARETZ Gérard, *Le renseignement humain*, Chiron, 2012

davantage dans le secteur de la sécurité car le premier protecteur de l'agent de sécurité c'est d'abord les citoyens avant que ceux-ci ne croient en la capacité défensive des forces de l'ordre.

La défense de la Nation et de l'intégrité du territoire de la République est un devoir sacré pour tout citoyen béninois prescrit par les dispositions de l'article 32 de la Constitution.

Cependant, la délinquance se généralise dans tous les compartiments de la société béninoise. C'est un phénomène de déclin moral et éthique qui affecte tous les milieux politiques, administratifs (civils, paramilitaires et militaires), économiques et sociaux. Il y a une crise de leadership étroitement liée à ce déclin et qui se traduit par le désir de tricher, de s'enrichir vite sur le dos du peuple, de gagner de l'argent sans efforts, de mendier… Le recul du scrupule est une réalité perceptible à tous les niveaux.

La qualité des ressources humaines dans le public comme dans le privé détermine l'état de quiétude et d'attractivité dans un pays. Le sentiment de quiétude et d'appartenance à une même communauté nationale fonde la sécurité publique. L'éducation à la citoyenneté reste une offre de renforcement du capital humain car celle-ci est le socle de toute formation et de tout système de gouvernance visant le progrès de l'homme et de la société. Pour preuve, le nombre de délinquants s'accroit avec les échecs scolaires et le manque de perspectives d'emplois pour les jeunes diplômés.

Selon Maurice CUSSON (1989 : 86), ''*le délinquant doit se battre sur deux fronts : contre la victime et contre le punisseur*. […], *chaque délit devra comporter deux stratégies : l'une visant à déjouer la victime, l'autre à déjouer le punisseur*.''[18] La délinquance est l'apprentissage et l'opérationnalisation de l'incivisme par la violation des normes et modèles de conduites sociales. Cusson constate que pour les délinquants, l'avenir n'est pas perçu comme un projet qui motive l'action présente mais comme une évasion de la situation actuelle. Les délinquants font une rupture entre le présent et l'avenir. Ils sont incapables d'anticiper un avenir réalisable. Certains, dans leurs désirs de vivre au-dessus de leurs moyens, mettent en place une stratégie de satisfaction de leurs besoins basée sur la corruption, le rançonnement, la prédation des deniers publics, le vols de biens d'autrui dont certains, profitant de leurs statuts privilégiés, s'adonnent à des trafics illicites de tout genre et en toute impunité.

L'éthique de la sécurité englobe toutes les dimensions de la sécurité humaine à savoir la sécurité physique, la sécurité sanitaire, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire, la sécurité routière, la sécurité aérienne, la sécurité sociale, la sécurité financière, la sécurité électorale, la sécurité de la propriété intellectuelle, la sécurité des données personnelles, la sécurité des systèmes d'information… Dans tous ces domaines, le citoyen doit apporter sa contribution en fournissant non seulement de l'information aux autorités mais en étant lui-même un citoyen exemplaire respectueux des textes de la République.

L'éducation à la citoyenneté en matière de sécurité est comme une nourriture intellectuelle, spirituelle et éthique qui rappelle à chaque citoyen les conditions

[18] CUSSON Maurice, *Délinquants pourquoi*?, Bibliothèque Québécoise, 1989

individuelles et collectives de coproduction de la sécurité et de la paix ainsi que les moyens pour décourager les passe-droits et l'impunité constituant des situations d'indignité dont la société béninoise ne peut s'honorer au risque d'hypothéquer son processus de développement. A cet égard, il n'existe pas de sanctions négatives pour qui se compromet en violant les règles et les valeurs de la société. Il n'y a que des sanctions de correction pour le délinquant et des sanctions d'encouragement pour le citoyen digne. C'est dire que la délinquance abîme la citoyenneté, induit une perte de droit dont la privation de libertés, la suspension ou la perte du droit de vote, du droit au travail, du droit à la vie familiale, du droit à la distraction. Rien ne vaut la liberté.

C'est dire que la citoyenneté traite de la manière dont la personne humaine renforce et défend son patriotisme par une spiritualité systémique incarnée et c'est l'esprit de défense à cultiver qui fait l'éducation à la citoyenneté. Sur ce plan, HESSOU (op.cit) fait remarquer aussi que « *sur le plan individuel, la défense s'exprime par les mesures prises par chacun pour garantir sa propre sécurité, sa quiétude et sa liberté d'action ; on défend son patrimoine privé, sa conviction, ses idées et ses pensées. Au plan collectif, c'est l'ensemble des mécanismes, d'organisation intégrée, de doctrines, de forces et de mesures mis en œuvre sur la base de combinaison d'armements et de personnels dans le but de s'opposer à toute agression et de préserver l'intégrité et la souveraineté d'un pays.* »

Sur le plan de l'éthique économique

La corruption, les fraudes fiscales, les tricheries dans les passations des marchés publics, l'exploitation économique des enfants, le non respect de la gestion du temps, gaspillage de l'énergie (non extinction des lampes et des climatiseurs), et de fuite d'eau…

Sur le plan de l'éthique écologique

Déversement des déchets sur les lieux publics, non entretien des ouvrages d'assainissement, encombrement des voies publiques, commerce de produits dangereux illicites (carburant, produits pharmaceutiques, sachets plastiques…).

Sur le plan de l'éthique sociale

Les favoritismes à base ethnique ou religieux, le mensonge, la manipulation ou l'instrumentalisation des faibles, la méchanceté induisant la médiocrité et l'occultisme, la paresse et la tentation d'accumulation de biens matériels sans effort, la prostitution, les violences faites aux femmes, les violences sur les aires de jeu et dans les écoles, le manque d'hygiène et d'assainissement,…

Tous ces comportements sont la parfaite traduction des personnes qui accusent un **déficit de civisme** et on parle alors d'**actes d'incivisme** traduisant un **manque de civilité** (attitudes irrespectueuses) d'où le civisme est étroitement lié au respect et à l'exemplarité.

Le civisme nécessite la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité. Le civisme, qui est l'état du citoyen respectueux de ses

devoirs et des principes **collectifs**, se distingue de la citoyenneté qui est la condition de citoyen dans la cité. Le civisme est étroitement lié à la **civilité** qui relève du respect des autres dans les rapports privés, à la reconnaissance des mérites des autres. La civilité est culturelle et renvoie à la politesse, au politiquement correct et au langage diplomatique.

Les facteurs qui influencent positivement le civisme fiscal

- Les Services des impôts doivent éviter que les citoyens perçoivent le système fiscal comme un instrument de règlement de compte politique et de répression mais plutôt comme un moyen de participation citoyenne à la mobilisation proportionnelle de ressources pour bâtir le cité et permettre à chaque citoyen d'accéder à un service public de qualité dans chaque secteur quel que soit son milieu de résidence ou le lieu de travail ;
- L'éducation fiscale des citoyens pour éviter la peur des impôts et promouvoir une relation de proximité entre le fisc et les citoyens ;
- La qualité de l'accueil dans les régies financières et l'honnêteté des agents des impôts ;
- La reddition des comptes :
- La transparence dans les passations de marchés publics ;
- La qualité des investissements publics et l'équité dans leur répartition spatiale ;
- La continuité de l'offre de services publics dans chaque secteur ;
- Le train de vie raisonnable de l'Etat et des collectivités locales ;
- La qualité du contrôle citoyen ;
- La poursuite administrative et judiciaire des agents indélicats de l'Etat nommés ou élus ;
- L'assistance-conseil en gestion aux micros entreprises formelles et informelles ;
- L'existence d'un cadre de concertation entre les acteurs économiques locaux et la mairie.

Les facteurs qui influencent négativement le civisme fiscal sont :

- La corruption des agents des impôts et le doute sur l'objectivité des calculs des matières imposables ;
- La corruption au sommet de l'Etat comme le pillage des ressources de nos banques durant la révolution[19] ;
- l'escroquerie financière dite ''affaire ICC'' sous le régime du changement qui a affecté plusieurs centaines de milliers de Béninois pour 155,6 milliards de FCFA soit 5% du PIB[20] ;
- le fait que les autorités gouvernementales et leurs proches ne vivent pas la réalité des conditions de vie des populations : non fréquentation des formations sanitaires et envoi de leurs enfants dans les écoles et les universités en occident ;

[19] Discours du Président Nicéphore D. Soglo à l'occasion du Colloque sur « La constitution et les crises en Afrique », Cotonou, décembre 2015,

[20] ADOUN Wilfrid Hervé et AWOUDO François Koffi, *Les dossiers de la République, Investigations sur des anomalies de gouvernance et pratiques corruptives au Bénin de 2006 à 2015*, Cotonou, 2006

- la délivrance de nombreuses licences d'importation de produits de substitution aux produits béninois créant des méventes chez les petits entrepreneurs.

De ces témoignages, on peut déduire que le **civisme** traite du **comportement du citoyen** sur les plans du dévouement, de l'engagement et du sacrifice pour l'intérêt général et le bien commun, pour la collectivité et les groupes vulnérables. Il exprime **capacité compassionnelle** à rester ouvert et à l'écoute des autres, surtout en situation difficile pour leur venir au secours. **Le civisme concerne le savoir-être, le respect de soi, de l'autre, de la patrie** en l'occurrence, le respect des valeurs, des règles, des normes et des procédures. Il traite du **don de soi**. Il concerne le respect de la parole donnée, en somme le respect des engagements et désavoue le mensonge, l'infidélité et l'imposture.

Le civisme renvoie à l'éducation familiale, à l'éducation nationale, à la déontologie, au respect des serments et des vocations, **à l'autoformation continue pour s'améliorer,** ou au code de conduite dans un lieu de travail ou dans une organisation humanitaire. Enfin, **le civisme est le fait d'être attaché** à son pays et de vouer du respect à ses institutions et de contribuer à la participation citoyenne au développement et au contrôle citoyen pour garantir la qualité de la gouvernance et l'obligation de rendre compte. Le civisme est le fait que tout citoyen place les intérêts de la nation sur ses intérêts particuliers.

Le civisme relève du champ de la morale et de l'éthique alors que la citoyenneté repose sur un système d'endettement mutuel entre l'individu et la communauté avec un ancrage dans le droit civil, les droits politiques et les droits économiques.

Fiche-Outil N°11 : Quelles sont les dix composantes d'un parcours du citoyen ?

Composantes de la conscience citoyenne	Enjeux	Dimensions éthiques		
		Permissions	Restriction	Interdiction
1. Rôle	Vision de développement de la cité Missions (raison d'être) : droits, devoirs et obligations L'homme qu'il faut à la place qu'il faut Ouvrer pour la continuité du service public	X	X	X
2. Règles du jeu	Charte de la qualité, éthique, discipline, humilité Fonctions (actions et interactions ou synergie) Objectifs poursuivis (référence de performance) Gestion Axée sur les Résultats Valorisation des talents et produits nationaux Opérationnaliser la devise nationale	X	X	X
3. Rationalité	Leadership / Bonne gouvernance Contrôle citoyen (position, plaidoyer, lobbying) Gestion rationnelle des ressources humaines, technologiques, financières Modélisation des objectifs, des actions, des coûts	X	X	X
4. Responsabilité	Préférence nationale et africaine Chacun doit répondre de ses charges et assumer ses succès, échecs et fautes Volontariat et bénévolat	X	X	X
5. Respectabilité	Morale et éthique (conformité au serment, à la parole donnée, à la vocation) Exemplarité / Incarnation de l'intérêt général et du bien commun / Respect des libertés Non violence / Non violation des règles Respect des données personnelles du citoyen	X	X	X
6. Résistance	Audace d'interpeller et défendre la patrie / contestation des ordres contraires aux règles et valeurs / faire savoir ses propositions de mise en conformité / résistance à la tentation de l'argent / rejeter le fanatisme et l'extrémisme	X	X	X
7. Rendement	Endettement mutuel entre citoyen et cité Etre efficient en obtenant l'atteinte des résultats au coût le plus raisonnable possible et en synergie / Combattre le gaspillage, la corruption, la malfaçon et la prédation des deniers publics	X	X	X
8. Redevabilité	Payer ses dettes envers l'Etat et les collectivités locales Demander des comptes à tous les élus et autres agents publics Solidarité Tenir ses promesses envers tout citoyen	X	X	X
9. Reprise	Renouveler ses connaissances, reconnaître ses défauts, mener des recherches-actions pour le progrès, évaluer les méthodes, actions et impacts Capitaliser (formalisation, pérennisation et promotion des bonnes pratiques et acquis)	X	X	X
10. Récompense	Etre reconnu pour ses mérites / preuve de compétence / Utiliser ses mérites pour entraîner les autres / Célébrer l'exemplarité pour en faire une source de fierté / Développer la solidarité	X	X	X

Sources : S. N. Tomety, Cours ENAM, Citoyenneté, 2017/2018

Fiche-Outil N°12 : Pourquoi la gestion du temps fait-t-elle le vrai citoyen ?

« *Plus notre planification est pointilleuse, plus le hasard nous touche durement* » Sagesse du manageur

« *Plus on sait qu'un chef est fort, moins il a à faire usage de sa force* » Loi de Lyautey

Même si le temps est perçu au travers de la succession de la lumière et de l'obscurité, de la conjugaison du temps froid, du temps chaud et temps pluvieux, le temps c'est aussi la durée de chaque activité, les moments propices pour poser chaque acte ; et certaines actions pour être cohérentes doivent être dans un enchaînement chronologique pour que leur synergie soit possible, leurs résultats puissent être atteints et leurs impacts soient soutenables. Toutefois, la rigidité de l'usage du temps au point de confondre vitesse et précipitation ne permet que rarement d'atteindre le bon port.

Comme le dit si bien SEIWERT J. Lothar (1987 : 13), « *Tous les vrais gagneurs ont un point en commun : ils ont fait à un moment une pause pour réfléchir sérieusement à la gestion et à l'utilisation de leur capital-temps personnel* »[21]. Le vrai problème que nous avons en Afrique c'est de considérer que le temps se limite à la succession invariable des jours et ce qui n'a pas pu être fait aujourd'hui peut l'être le lendemain et même plus tard. Certains ont facilement attribué ce laxisme à un système de gestion du temps culturel de l'Africain, ce qui est inexact. **Les plus rigoureux dans la gestion du temps, ce sont les paysans africains** qui, travaillant sous conditions pluvieuses sans maîtrise de l'eau, gèrent l'incertitude climatique avec la plus grande discipline le calendrier agricole ; chaque activité est bien planifiée et menée à bon escient. C'est plutôt au contact de la civilisation occidentale, que ceux qui ont été à l'école ont pris déjà de mauvais plis.

Pendant que le paysan chante pour se motiver et vaincre la pénibilité de son travail, des écoliers et les bureaucrates trouvent le temps de bavarder, de venir en retard, de faire attendre les usagers pour finir de jouer avec l'ordinateur, ou de les écouter avec des oreilles distraites en suivant la télévision achetée avec l'argent public. Il n'est pas rare que le bureaucrate du public ou du privé fasse revenir un usager plusieurs fois ou le faire trainer plusieurs heures ou jours pour une formalité qui, tout au plus, durerait quelques heures. La gestion du temps dans les administrations publiques et dans certaines structures privées laissent à désirer et ceci est valable dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des finances, des transports, de la justice…

La crise des vocations et des serments, de même que les pratiques de corruption sont perceptibles dans les stratégies de gestion du temps. Il n'est pas rare de garder mobilisées des populations d'un village, les femmes d'un marché… pour l'accueil d'une autorité dont la visite annoncée tambour battant qui arrive avec cinq heures de retard ou carrément la

[21] SEIWERT J. Lothar, *Maîtriser votre temps*, Les Editions d'Organisation, 1996

reporte sine die. Le temps a une valeur symbolique, culturelle et économique souvent banalisée.

Pour maîtriser son temps, ce n'est pas le temps-présence ou le temps-physique seul qui compte, il y a le temps du travail à distance (télétravail) aussi, et surtout avoir à cœur le respect de ses charges, le respect des usagers et le souci de servir et de satisfaire ces derniers afin de crédibiliser l'Etat (puissance publique) et contribuer à la création de la richesse nationale et à la solidarité nationale. La bonne gestion du temps érigée en valeur symbolique est un déterminant de l'attractivité d'un pays et un enjeu de paix.

Fiche-Outil N° 13 : Pourquoi faut-il modéliser la citoyenneté ?

La modélisation part de l'affirmation identitaire selon laquelle le peuple est propriétaire du pouvoir central et des pouvoirs locaux d'Etat, les dirigeants en sont des locataires. L'exemplarité des dirigeants, la bonne conduite des citoyens et la respectabilité du pays constituent des facteurs d'attractivité territoriale et sectorielle d'où l'importance de définir des modèles de référence tenant lieu de miroir permettant d'appréhender l'évolution de la morale et de l'éthique.

La modélisation citoyenne traite du mode de comportement et s'inscrit dans une démarche-qualité de la construction de la puissance publique. Il s'agit d'un système de spécification de l'identité de la cité, des habitants, des institutions, des instruments et des activités. Elle est un ensemble de repères qui guide les idées, les méthodes, les actions et les modes de vie par lesquels une société choisit de réaliser ses aspirations légitimes, d'exprimer sa fierté et d'être identifiée dans le monde.

Chaque pays doit organiser sa transformation politique, institutionnelle, économique et sociale vers le progrès en se dotant d'une vision et des valeurs éthiques portées par un cadre juridique et réglementaire qui organise le développement national et local.

Dans cette perspective de transformation de la société, la citoyenneté apparaît comme la pédagogie de développement humain qui repose sur une modélisation des aspirations partagées. Cette modélisation questionne le type de Bénin, le type de Béninois, le type d'économie nationale, le type d'école béninoise et le type d'administration d'Etat civil et militaire dont la population béninoise rêve pour son avenir et son devenir dans le concert des Nations. La citoyenneté visant à construire une trajectoire de changement de l'homme habitant et en homme citoyen, certains modèles constituent le cheminement d'une telle conversion des mentalités et des comportements.

- **Modèle politique :**

La gouvernance politique en Afrique est dominée dans la pratique du pouvoir par les courants idéologiques d'antivaleurs comme **Occultisme**, **Histrionisme (recherche constante d'attention excessive) + Illusionnisme+ Opportunisme démesuré + Affairisme + Favoritisme + Régionalisme + Népotisme + Ultra-populisme + Ultralibéralisme + Clientélisme + Militarisme + Juridisme + Infidélité + Absence de philosophie politique**.

Tout citoyen doit être un porteur de causes d'intérêt général et tenir cette cause par des actes de militantisme et d'engagement pour le bien de chacun et de tous, en famille, dans le quartier, le village, l'association, à l'école, dans l'entreprise, le parti politique... Son engagement doit passer par un effort d'apprentissage des règles et valeurs de sa société. Il doit accomplir ses devoirs civiques, notamment faire du **vote de désignation de ses représentants** dans les instances de son pays, un **acte spirituel et souverain**.

Pour y arriver, il doit nécessairement **s'intéresser à la politique** et il n'y a que deux façons de faire la politique : **polir la cité par les valeurs** ou **polir la cité par les**

antivaleurs. Il n'y a que des gens attachés à la vertu qui puissent faire la politique loin de la manière machiavélique c'est-à-dire par les artifices et les indélicatesses. La gouvernance des pays est dominée par des acteurs politiques dont la culture politique est fondée sur la pollution de la cité d'où l'échec successif des politiques publiques et les retards de développement. La jeunesse africaine doit se transformer en une force vitale de changement par le désintéressement en politique. Elle doit combattre la corruption électorale, mère de toutes les autres corruptions, de façon militante en s'insérant dans des mécanismes de contrôle citoyen et de bénévolat. Les jeunes doivent se transformer en un vaste mouvement de volontaires au service du développement de chaque communauté à la base car le bénévolat des jeunes est leur véritable expérience professionnelle à vocation multiple.

- **Modèle institutionnel**

Tous les citoyens doivent respecter les institutions et les instruments de régulation et de développement du pays. Ils doivent s'investir dans leur promotion, dans chaque secteur en donnant des appuis notamment aux écoles, aux associations de parents d'élèves, aux associations scolaires, aux ménages et écoliers en difficulté, aux femmes paysannes et artisanes, aux personnes handicapées, … ;

- **Modèle économique**

Chaque citoyen doit se considérer comme un soldat au front pour la création de la richesse nationale par la valorisation des savoirs et savoir-faire, l'accès à des technologies. Les jeunes doivent vite oublier leurs diplômes et chercher à combiner leurs têtes et leurs mains pour monter et gérer des projets créateurs de richesses matérielles et immatérielles par l'auto-emploi. Les jeunes doivent se convaincre que réussir tout seul sa vie est une chance qui sera de plus en plus rare et même très rare, l'Etat et le secteur privé employeur ne pouvant même pas recruter 2% des jeunes diplômés que le pays produit chaque année.

La solution et la chance se trouvent désormais dans l'économie coopérative mais celle-ci oblige à atténuer la tendance à l'hypertrophie de la méfiance mutuelle pour aller vers la construction d'une dynamique de confiance réciproque, la tolérance, la mutualisation des visions, des ressources, des savoir-être positifs, des savoir-faire positifs permettant une renaissance de l'économie solidaire par l'éducation et l'action coopérative. La dynamique coopérative pour un auto-emploi collectif viable passe par la volonté de se constituer dès les bancs en des Groupes d'Actions pour Projets Economiques (GAPE) conçus dans un schéma pluridisciplinaire associant plusieurs corps de métier.

Le temps sur les bancs ou du vivre ensemble dans une même localité est un temps d'apprentissage mutuel et de co-construction de la volonté d'être ensemble pour bâtir des projets gagnant-gagnant. Cela n'est possible que si le modèle économique repose sur une discipline collective débarrassée des facteurs culturels négatifs constituant une menace pour la cohésion, la stabilité et la confiance mutuelle. Cette discipline une fois ancrée dans une spiritualité constructive (pensée positive, méthode positive, actions positives) ne peut que favoriser un état d'esprit collectif positif engendrant une performance positive

permettant à chaque coopérateur de gagner sa vie. Enfin, le modèle économique doit être basé sur un système de rationalisation de l'utilisation de l'aide de l'Etat, des ressources propres et de l'aide extérieure et tout investissement doit faire l'objet d'opérations d'entretien et de maintenance.

- **Modèle social**

Il dépend de la qualité de la gouvernance sociale. La dépendance de l'aide est une mentalité de mendicité que les Africains cultivent allègrement sans se préoccuper, outre mesure, de leur autonomisation et identité culturelle. Six décennies d'indépendance nominale, le Bénin n'a pas fait grand-chose pour son affranchissement comme Etat libre. Les gouvernements successifs ne sont pas parvenus à régler les problèmes basiques du développement humain en l'occurrence l'assainissement des villes et des quartiers qui ne dépasse guère 2% de l'ensemble des communautés de base (quartiers de ville et villages). L'accès à l'électricité, à l'eau, à la santé et à la scolarité ainsi que l'adéquation de la formation avec l'emploi restent encore des biens et services accessibles difficilement accessibles.

La corruption, le détournement des deniers publics, les malfaçons, l'absentéisme aux postes, le détournement de malades du public vers le privé, le laxisme, la politisation à outrance de la fonction publique, des marchés publics et des concours constituent les grandes failles du système administratif et du système politique béninois avec des répercussions très néfastes sur la vie quotidienne des populations. Aucun Africain n'est véritablement maître dans son pays ou sur le continent. **Le Béninois n'a rien fait de la devise de son pays** ; il n'est pas parvenu à l'opérationnaliser dans l'expression de son suffrage à chaque élection, dans les choix décisionnels de l'Etat et dans son propre mode de vie. **Chaque béninois doit se transformer en médiateur social** pour la promotion de la paix dans les milieux socioculturel et économique. Le modèle social doit promouvoir le **VIVRE ENSEMBLE**, la culture du pardon, l'aide à la correction des défauts de l'autre, la fierté de revendiquer son identité de Béninois avant celui de son aire culturelle d'appartenance. La responsabilité sociale de chacun pour la protection des biens d'autrui et des deniers publics est une marque distinctive du vrai citoyen.

- **Modèle technologique**

Chaque citoyen, non seulement, doit être des personnes apportant des innovations pour améliorer les méthodes et outils pour performer les activités professionnelles et domestiques des parents. Les citoyens doivent disposer d'un carnet d'adresses pour mobiliser des personnes susceptibles d'apporter des témoignages, des techniques et des savoir-faire pour influencer les perceptions, les représentations et la volonté d'aller vers le progrès.

Fiche-Outil N°14 : Citoyenneté et titres d'appellation contrôlés : de l'exemplarité

La délinquance précède, perturbe et suit la citoyenneté dans ses déterminants et ses modes d'expression. Elle s'impose à nous comme un facteur structurant de notre façon de voir, notre façon d'être, notre façon de faire et notre façon de nous inscrire dans le temps. En somme, la délinquance détermine notre **image** et notre **héritage**.

Sans bien comprendre la notion de délinquance, la citoyenneté ne peut guère être cernée dans sa substance symbolique, pédagogique et fonctionnelle. La délinquance nous renvoie souvent aux délits, aux crimes et pour les croyants, aux péchés. Et qui n'est pas pécheur ?

Même en disant le droit, on peut ne pas dire la vérité alors que la faute est belle et bien commise. C'est pourquoi la conscience reste le seul facteur par lequel l'homme peut faire l'apprentissage du bien et de la culture de la négation du mal.

Les titres d'appellation contrôlés comme Excellence, Eminence, Honorable, sa Majesté, Vénéré, Révérend… sont des attributs de qualité qui devraient rappelés à leurs bénéficiaires, le devoir de se comporter dignement afin de servir d'exemples et de guides aux citoyens. Ces personnes qui sont des leaders, des dirigeants, des formateurs, des autorités morales et religieuses, des chefs de famille, des responsables de classe… devraient incarner des valeurs morales et éthiques en s'efforçant quotidiennement d'incarner la discipline, l'amour pour le prochain et la patrie, le respect des textes de la République. Ils ont pour fonction de faire prévaloir autour d'eux la pensée positive, la parole positive, des méthodes positives, des actions positives, des résultats et des impacts positifs.

Cet effort d'amélioration comportementale découle du fait que tout individu et toute communauté doivent s'efforcer d'étouffer les défauts par les qualités.

Fiche-Outil N°15 : Qu'est-ce que l'éthique dans le contrôle citoyen ?

Le contrôle citoyen est un contrôle de la qualité de la gouvernance par les administrés, sujets de droits, de devoirs et d'obligations, mobilisés comme des soldats de la non-violence dans un creuset intégré d'organisations de la société civile pour mener aux côtés des pouvoirs publics la bataille pour la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme et de la cité comme l'illustre la pyramide de Maslow ci-après.

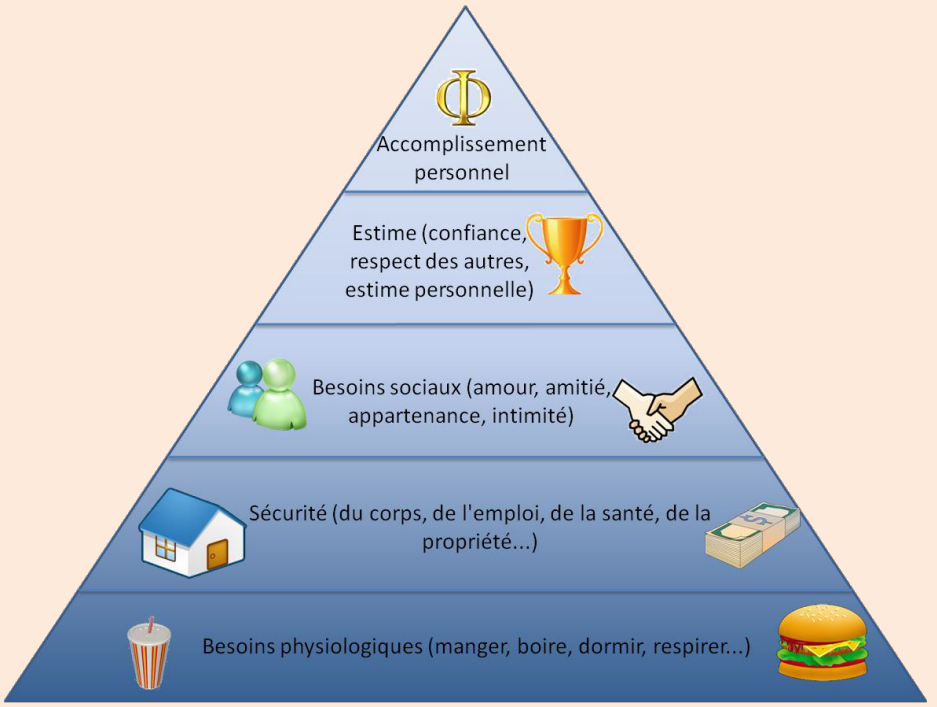

Tous ces besoins fondamentaux sont très faiblement atteints pour la grande majorité des citoyens. Sur les 5292 villages et quartiers de ville, à peine le Bénin compterait une dizaine de quartiers réunissant les conditions intégrées d'épanouissement des citoyens depuis bientôt six décennies d'indépendance nominale. La mauvaise gouvernance est la première cause de la pauvreté et de l'échec des politiques publiques renforcée par une extraversion culturelle et économique avec l'affichage d'un complexe de supériorité chez les nantis et un complexe d'infériorité chez les peu ou pas nantis. La société civile n'a pas souvent été à la hauteur de son combat. Elle est aussi minée par une gouvernance interne problématique, une sensibilité à la corruption des leaders, une faible interaction entre les structures faîtières et les structures membres. Le positionnement des OSC sur les chantiers du développement est plus opportuniste que défensif de l'intérêt général dans biens des cas, même si certaines OSC font des efforts pour incarner leurs vocations.

Le contrôle citoyen c'est la revendication du droit à l'information, la capacité organisationnelle, technique et communicationnelle qu'ont les citoyens de **se mobiliser pour dénoncer l'insatisfaction** des citoyens par rapports à leurs besoins, les abus de pouvoir et d'autorité, les malfaçons sur biens et services publics, les abus de biens sociaux ou l'enrichissement illicite, les usages abusifs du bien commun (véhicules, sureffectifs d'employés de maison payés par l'Etat, non extinction des lampes et des climatiseurs,

surfacturation, de fausses heures supplémentaires…), le non-respect des engagements politiques, la réalisation inefficiente des programmes d'actions des gouvernements central et locaux, la répartition spatiale clientéliste des investissements publics, la mise à mal des libertés fondamentales, l'usure des pouvoirs d'achat, la délivrance anarchique de licence d'importation mettant en difficulté les productions nationales, la corruption des marchés publics et des élections, la tricherie dans les concours publics, les abandons ou négligence des services publics par les agents de l'Etat.

Le contrôle citoyen, c'est la vérification participative de la manière dont sont judicieuses valorisées les potentialités humaines, les ressources naturelles du complexe sol-relief-climat, du sous-sol, potentialités énergétiques. Il vise à combattre le gaspillage de la qualité de la main-d'œuvre nationale et faire des plaidoyers pour le primat de la préférence nationale et africaine sur la préférence étrangère.

Le contrôle citoyen, par la pression et la force de propositions, fait de la gouvernance publique un moyen de coproduction de la transformation culturelle, sociale et économique dans chaque secteur, chaque territoire et chaque catégorie sociale de la population. Elle postule que **le développement n'est pas le monopole des décideurs, il relève de la souveraineté nationale** et partant, toutes les initiatives y contribuant doivent être affrontées solidairement par l'apport de toutes les volontés et de toutes les compétences disponibles. Ainsi, le problème n'est de reculer devant l'insémination de la peur, la rétention d'information, les trafics d'influence et les achats de conscience pour diviser les mouvements citoyens, mais de s'organiser socialement, méthodiquement et techniquement pour réduire la perte de valeurs et de confiance entre OSC d'une part, entre OSC, gouvernement et partenaires techniques et financiers, d'autre part.

Le contrôle citoyen ce n'est donc pas une stratégie de colère visant à produire des foyers de tension et poser des actes de vandalisme mais par le renseignement, le dialogue et la persuasion pour parvenir à faire prendre conscience aux autorités de leur valeur intrinsèque dans l'opinion publique et de la nécessité de gouverner autrement pour qu'un ordre social harmonieux en résulte pour le bien commun.

L'éthique est forcément le moteur du contrôle citoyen et il doit aussi obéir à des normes de qualité pour sa crédibilité : la crédibilité des leaders, la légitimité des OSC, la pertinence de leurs revendications, le réalisme de leurs méthodes de plaidoyer ou de lobbying, la cohérence de leur système de communication et le niveau d'adhésion de l'opinion publique à la cause défendue. Et pourquoi, une telle exigence ?

Nous ne sommes pas nécessairement des sages et les autres ne sont pas nécessairement des sots[22] (Zaghloul MORSY, 1993 : 60) et toute vie humaine a trois dimensions que sont les **permissions**, les **restrictions** et **interdictions** découlant des lois de la République et de la ''loi naturelle''. Et aucune étude d'impacts des politiques publiques et aucun mode

[22] MORSY Zaghloul, *La tolérance, essai d'anthologie*, Editions UNESCO, 1993

de vie des populations ou des conditions de travail dans une organisation ne peuvent se faire sans une procédure d'**Analyse d'Impact de la Réglementation** (AIR).

En effet, l'Homme vit de plus en plus dans un monde des inégalités, des injustices et des crises de l'aménagement du territoire et des solidarités se traduisant par un système de production de la violence qui n'épargne aucun pays. On ne peut évoquer la citoyenneté sans penser au fondement de la stabilité des Etats à savoir : la bonne éducation des fils et filles de la cité, l'animation constructive de la vie politique, l'attachement de l'appareil d'Etat aux droits humains et à la satisfaction des besoins et des demandes des citoyens qui, eux-mêmes, doivent concourir en bâtisseurs à l'effort permanent de construction de leur cité pour leur bien-être et la bonne image de celle-ci. Il s'agit alors de **faire de chaque citoyen un adepte de la morale et de l'éthique** dans son mode de vie comme producteur de la cité, consommateur dans la cité et défenseur de la cité en lui faisant prendre conscience que le peuple, au nom de la souveraineté, est le vrai détenteur du pouvoir et des richesses d'un pays.

La citoyenneté sur le plan moral, c'est la capacité qu'à une personne à bien distinguer le bien et le mal et faire un choix dont il assumera la pleine mesure et toutes les conséquences. Le citoyen opte pour le bien du fait de son éducation à la pensée positive, aux méthodes positives, à l'action positive, à l'utilisation rationnelle des moyens en respectant la sacralité et l'inviolabilité de la personne humaine et du bien commun (articles 8 et 37 de la Constitution).

La citoyenneté sur le plan éthique, est le socle institutionnel et social sur lequel repose la production de bons gouvernants et de bons administrés. Par l'éthique, le citoyen à un système de freinage intérieur et extérieur qui est déclenché par sa conscience du devoir de soumission aux règles, valeurs, symboles, principes, procédures qui fondent la qualité du gouvernant et la qualité de l'administré.

La conscience dans la morale et l'éthique est ce que la lumière est dans un foyer ou pour une ville. Elle est comparable au tableau de bord, aux phares, aux clignotants et aux freins d'un véhicule. La conscience est citoyenne quand la morale et l'éthique incarnées nous permettent de passer de la vie de ténèbres à la vie des lumières en faisant l'effort au quotidien de nous débarrasser de la paresse, de l'indiscipline, du vol, du mensonge, de la corruption, de la jalousie, de la haine, du désir de réussir seul, de la passion de domination, de l'insensibilité à la souffrance des autres, du désir d'empoisonner et de donner la mort, d'être heureux tout seul, d'éviter de poser des actes de vandalisme.

La conscience citoyenne est une charge vibratoire qui propulse le citoyen dans la réflexion, la création, l'action, la prudence. Elle est le moteur de la **spiritualité de développement**. La spiritualité étant la manifestation de l'esprit, elle traduit le lien entre **l'esprit sain** du citoyen et **l'Esprit Saint** de l'Eternel, le Créateur de l'Homme, de la terre et du ciel. **L'assainissement de l'Homme pour le rendre vertueux** est bel et bien, le but ultime de l'éducation à la citoyenneté. Sans la vertu, aucun développement humain durable et aucune véritable sécurité humaine durable ne sont possible.

Selon le Père Louis Joseph LEBRET (1963 : 22- 32), la notion de développement doit inévitablement intégrer l'« ***harmonisation dynamique des valeurs antécédentes et des valeurs nouvelles, des valeurs autochtones et des valeurs importées*** »[23]. Il s'agit d'un hommage rendu à la fois à la valorisation des savoirs, savoir-être, savoir-faire endogène, aux patrimoines matériels et immatériel de chaque peuple et leur insertion dans le concert des Nations libres par une mondialisation à visage humain. Lebret insiste en particulier sur le développement comme un mouvement combiné du sommet à la base et de la base au sommet, assurant la propagation et la rectification de l'avancée avec pour préalable le double inventaire des besoins et des ressources parce que la citoyenneté doit être aussi une démarche réaliste, pragmatique tenant compte de ce qui est possible de changer à chaque étape et il ne faut pas précipiter les étapes d'où l'importance de la planification, de la transparence, du dialogue, de l'arbitrage et de la sanction pour éviter les promesses et les revendications démagogiques qui radicalisent les positions des gouvernants et des administrés. La légitimité d'une revendication ne suffit pas, il faut questionner la **faisabilité citoyenne** (compromis acceptable suivant les possibilités existantes) et la **satisfaction citoyenne** (toute demande satisfaite doit engendrer des obligations satisfaites.

Le contrôle citoyen participe de la **démarche qualité** de toute organisation préoccupée par son image et son héritage.

Le citoyen doit chercher en permanence à savoir comment sa cité est gérée. Il doit demander des comptes à ceux qui sont chargés des biens publics. Car la Constitution du 11 décembre 1990 en son article 36 prescrit à chaque citoyen le devoir de respecter scrupuleusement les biens publics et de les protéger. A ce titre, tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou d'enrichissement illicite est réprimé dans les conditions prévues par la loi. Le citoyen a donc un rôle crucial de surveillance et de sécurisation des patrimoines matériel et immatériel à jouer constamment dans la cité. Cela est d'autant plus crucial que tout patrimoine volé diminue la capacité de solidarité nationale, ce sont des opportunités d'emplois en moins, des baisses de qualité des soins dans les hôpitaux, c'est la réduction de la durée de vie des voies bitumées, etc. En somme, c'est l'accroissement de la vulnérabilité de chacun et du pays ; ce sont des risques d'insécurité accrus qu'il faudra gérés.

Le citoyen doit aussi aider ses compatriotes déviants à s'affranchir des déviances. Le contrôle citoyen n'est pas un rôle de policier ou de gendarme mais celui de la veille citoyenne par l'observation, la recherche de renseignement sur tout ce qui concerne la vie dans la cité afin d'alerter l'autorité, d'exercer des pressions (**action de lobbying**) pour que des situations de non-qualité soient corrigées ou pour faire des propositions d'amélioration ou d'innovation (**actions de plaidoyer**). Pour que lobbying et le plaidoyer fonctionnent, il est important que le citoyen soit courageux dans la légalité et la vertu, et peureux dans la négation des valeurs positives. Pour André Compte-Sponville à propos de

[23] LEBRET Louis-Joseph, *Le problème des valeurs et des relations dans la planification et la programmation du développement* in : Développement et Civilisation, N°509, 3e trimestre, Institut International de Recherche et de Formation en vue du Développement Harmonisé, IRFED, 1963, pp22-32

la sagesse des modernes, **le contrôle citoyen est un puissant moyen de prévention des actes de vandalisme et toutes les autres formes de production de l'insécurité**.

Il n'y a de politique que de pouvoir, de contrepouvoir et de contrepoids. La mouvance et l'opposition politiques d'un pays s'alimentent mutuellement de pouvoir et de contrepouvoir alors que la société civile est un contrepoids entre les deux forces politiques. La politique et la police sont deux notions ayant un même fond lexical. La **police** ou polir la cité par des règles et des valeurs sociétales ou républicaines (Permissions, Restrictions et Interdiction) est le système institutionnel et social de prévention et de gestion de la violence ainsi que de la non violation des personnes et des biens.

C'est pourquoi, La politique c'est le passage de l'idée à la construction de la pensée organisée autour d'un programme et d'un contrat moral avec le peuple électeur puis le passage à l'acte avec une obligation redditionnelle entre le peuple mandant et les représentants mandatés. Et c'est au nom de cette nécessité de contrôle de la qualité du jeu politique, du jeu administratif, du jeu social et du jeu économique que toute personne nommée ou élue à une fonction publique doit faire l'objet dans les actes qu'elle pose d'un contrôle systémique de redevabilité incluant :

- le contrôle politique ou parlementaire de l'action du gouvernement,
- le contrôle constitutionnel et le contrôle juridictionnel pour la vérification de la conformité des actes de gouvernement et du parlement aux exigences d'un Etat de droit,
- le contrôle citoyen exercé par des forces sociales apolitiques sur les sphères décisionnelles de l'Etat et visant le respect des droits de l'homme, le respect des engagements du Gouvernement,
- le contrôle social participant à toutes les formes de pression que les populations organisées ou non peuvent exercer sur les gouvernants et les opérateurs économiques qui abîment le pouvoir d'achat, les biens communs,
- le contrôle administratif et financier pour vérifier la conformité des décisions, des acquisitions, des actions et des utilisations selon des procédures requises,
- le contrôle technique pour s'assurer que le cahier des charges est respecté dans les procédures d'exécution et offre toutes les garanties de bonne exécution et d'assurance qualité ne cachant pas de vie de malfaçon susceptible d'engendrer de l'insécurité, un endettement inconséquent et une utilisation non durable et
- la sanction de la qualité comportementale en termes de victoire ou de perte donnant lieu à la négation de l'impunité : la victoire doit être reconnue et valorisée et la défaite doit être reconnue et donner lieu à des sanctions *d'amélioration en correctionnel ou en pénal.*

Fiche-Outil N°16 : Ecocitoyenneté et développement humain durable

a. Assainissement du cadre de vie

Le développement humain durable est inconcevable sans l'assainissement des villes et du milieu rural.

L'objectif principal de l'assainissement est de prévenir les dangers liés au contact humain avec l'insalubrité, les substances dangereuses comme les matières fécales en mettant en place des systèmes de traitement et d'évacuation des déchets. Un mauvais assainissement a des coûts sociaux, économiques et environnementaux important en raison des contaminants multifactoriels comme la dégradation du milieu physique (perte de la valeur paysagère de la ville et puanteur, pollution des sols et des nappes), microbiologique (maladies microbiennes), biologique (prolifération des insectes, des rats, des reptiles…) ou encore chimique (modification de la qualité de l'air et de l'eau avec des impacts nocifs sur les végétaux, les animaux avec le risque de zoonose). La notion de déchets inclut les excréta d'origine humaine et animale, les déchets résiduels ou encore les eaux usées causant des problèmes de santé publique majeure.

L'assainissement doit obéir à une démarche systémique incluant tous les niveaux territoriaux pertinents, tous les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile concernés. Il fait appel à une diversité de technologies suivant la topographie, la structure des sols, les secteurs d'activités, le niveau d'intensification des activités, les volumes de déchets produits quotidiennement, les projections démographiques, les niveaux de revenus des ménages et la capacité de financement et de gestion de la ville.

1. **accès à l'eau potable** dans les quartiers, les espaces publics, les établissements scolaires et universitaires, les formations sanitaires, les gares routières, les marchés, les milieux carcéraux, les administrations, les unités de production artisanale et industrielle, les garnisons… ;
2. **Lutte contre les eaux stagnantes** évitant (i) la multiplication des parasites comme les moustiques, vecteurs de paludisme, première source de mortalité en Afrique et (ii) le pataugeage des enfants ;
3. **l'accès à des latrines** domestiques et publiques aux normes de qualité pour l'abandon de la défécation dans la nature ;
4. **le lavage des mains et au savon** post toilette et hors toilettes ;
5. **le maintien en état de propreté** avec un système de poubelles approprié pour l'entretien du cadre de vie ;
6. **l'accès à des latrines adaptées** n'émettant pas des odeurs polluantes de l'atmosphère ;
7. **l'accès à une filière organisée de gestion des ordures** par l'organisation des sites de décharges primaires, de regroupement, de tri et de traitement à valeur économique et environnementale ;
8. **l'accès à un système de gestion des vidanges des boues et matières flottantes** dans les caniveaux (drains d'évaluation des eaux de pluie ;
9. **l'accès à un système de récupération et de traitement des huiles de vidanges, des acides, des produits pharmaceutiques, des peintures et des solvants** qui sont des produits nocifs pour l'homme, les eaux, des végétations, les animaux et les sols ;
10. **l'accès à des systèmes pratiques de gestion des eaux usées** notamment, la cuisine, les toilettes, les lavages des vêtements et des véhicules ;

b. Tragédie du commun et protection du cadre de vie

La protection du cadre de vie est étroitement liée à la tragédie du commun et à l'aménagement du territoire.

La tragédie du commun est une expression qui désigne toutes les formes d'insouciance qui caractérisent l'utilisation et l'entretien des deniers publics ou d'un patrimoine collectif privé. C'est le drame du gaspillage de tout ce qui relève de l'intérêt commun. Le gaspillage de l'argent public, de l'énergie dans les bureaux, l'utilisation abusive des véhicules de l'Etat, la chronophagie, le mensonge dans les rapports de l'Etat. Elle est la conséquence expressive d'un déficit de culture d'économie circulaire comme en témoigne le principe de Lavoisier (rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme) ou la loi de l'attraction (le bien qui est fait engendre des bénédictions et le mal qui est fait à dessin est retourné à son auteur tôt ou tard à lui-même et à sa descendance).

Elle est le fait que les biens communs ne sont pas utilisés par chacun avec les soins et la conscience citoyenne qu'il faut par chacun. Par exemple un véhicule personnel sera mieux entretenu qu'un véhicule de pool, il en est de même d'un ordinateur, d'un ouvrage didactique, d'une toilette commune à plusieurs ménages…

Pour combattre la tragédie du bien commun, il faut très tôt commencer l'éducation de la jeunesse à la culture coopérative, à la responsabilité collective et à la discipline de groupe.

La protection du cadre de vie est un état d'esprit qui détermine une conduite rationnelle dans les systèmes de production, les modèles de consommation et les pratiques d'élimination et de valorisation des déchets. Elle s'oppose à tout acte de vandalisme et s'inscrit dans un processus de continuité du service public, de la qualité de l'environnement et de la qualité de la vie.

Dès lors, **le cadre de vie est un territoire aménagé ou construit par l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et les populations elles-mêmes pour améliorer les conditions de vie** dans la cité afin qu'elle soit viable et attractive. Il faut aménager le territoire pour éviter son déménagement. Il est un système d'actions sur l'environnement physique et humain.

L'aménagement du territoire ou du cadre de vie est un processus politique qui définit les règles et les stratégies d'investissement à long terme du territoire afin d'éviter qu'aucun sous territoire ne soit en marge des efforts de développement économique, social et culturel entrepris. Il évite des phénomènes de repli identitaire ou de régionalisme découlant des sentiments de marginalisation ou de prise en compte insuffisante de certaines localités dans les efforts d'investissement public. Reposant sur un système d'ordonnancement du territoire, **le cadre de vie obéit à des règles de constructibilité et de maintenance des ouvrages de viabilisation**. Il se construit à partir de trois modes d'aménagement du territoire visant la satisfaction des usagers, clients et des citoyens ainsi que la protection des patrimoines, des institutions et des personnes :

- **Aménagement de préservation**

C'est le fait de rationnaliser l'utilisation des ressources naturelles pour limiter le risque de leur dégradation et épuisement susceptible de compromettre la vie des générations futures et l'équilibre écologique. Elle est particulièrement une démarche de développement durable reposant sur un plan d'aménagement et de conservation des ressources naturelles et des patrimoines culturels et historiques comme les édifices très anciens chargés d'histoire dont les musées, les cours royales, les sites archéologiques, les forêts classées ou sacrées, les mares sacrées, les réserves de faunes, etc. L'aménagement de préservation répond à une question essentielle : *Qu'est-ce qu'il faut préserver comme patrimoine matériel et immatériel pour valoriser les potentialités, la valeur paysagère, l'histoire et la culture de la cité ?*

- **Aménagement d'adaptation**

Dans le processus de construction de la cité, les droits de propriété et les droits d'usage sont subordonnés à des mesures restrictives concernant les modèles architecturaux, les systèmes d'occupation et de construction, les systèmes de production, les modèles de consommation et les systèmes d'élimination et de valorisation des déchets. Ces restrictions visent à se conformer à la sensibilité spécifique et à l'harmonie de chaque milieu.

En somme, l'obligation est faite de tenir compte du niveau de pression que peut supporter tout milieu récepteur et chacune de ses ressources naturelles. Le fondement de l'aménagement d'adaptation part du principe que tout ne peut pas être permis de la même façon partout.

Chaque milieu a des seuils de transformation que l'homme peut lui faire subir. Au-delà, se déclenche des réactions de la nature dont les coûts sociaux et économiques sont parfois lourds à porter. C'est le cas des inondations répétitives du fait de barrer les circuits naturels d'écoulement des eaux, de s'installer anarchiquement sur les flancs et piémonts des montagnes. La question cruciale qui se pose ici est la suivante : *Pourquoi faut-il que le citoyen observe des règles de constructibilité, des règles de constructibilité limitée et des règles de non constructibilité?*

- **Aménagement d'exploitation**

Pour vivre et s'épanouir, la société humaine a besoin de prélever, de transformer, de consommer des ressources naturelles et de gérer des déchets issus de son mode de vie. La mise en valeur des ressources naturelles et technologiques par différents procédés d'exploitation génèrent des biens et services utiles à l'homme présent et à l'homme des générations futures. Ce type d'aménagement détermine la dépendance de l'homme de la nature à travers l'exploitation des ressources du sol, du sous-sol et de plus en plus de l'espace.

Le cadre de vie traduit la vie quotidienne ou mode de vie qui s'appréhende à travers le niveau de vie et la qualité de vie.

- **Niveau de vie**

C'est la quantité et la qualité de biens et de services que le citoyen et la famille peuvent se permettre d'acheter pour répondre à leurs besoins d'investissement et de consommation.

C'est le pouvoir d'achat qui détermine le niveau de vie. L'érosion du pouvoir d'achat est souvent à la base des mouvements sociaux des travailleurs et des étudiants. Elle donne lieu à des actes de vandalisme ; ce qui constitue une menace pour le cadre de vie. Le phénomène de détournement de deniers publics, de surfacturation ou de corruption d'une manière générale découle d'une tendance d'incivisme visant à vivre au-dessus de ses moyens. Donc, de nombreux citoyens ont un train de vie qui n'ont aucune mesure avec leurs revenus locaux et jouissent pourtant d'une impunité des pouvoirs publics et d'une complicité au niveau des parents et amis. La culture de la dénonciation des individus déviants reste très faible au Bénin, ce qui encourage la prédation des deniers publics en violation de l'article 37 de la Constitution (Cf. tableau).

- **Qualité de vie :**

On peut avoir un bon revenu donc un niveau de vie élevé sans pour autant avoir une bonne qualité de vie. Les facteurs de nature économique et non économique qui ont des répercussions sur le bien-être individuel ou social et sur la satisfaction personnelle sont déterminés par le niveau d'éducation, le pouvoir d'achat, les conditions d'hygiène, les modes de consommation et d'élimination des déchets, et le sentiment d'être aimé ou reconnu, et le sentiment d'être en sécurité. Selon Jérémy RIFKIN[24], quand on n'a pas le sentiment de ne pas être compris ou compris par un autre, on éprouve de la colère ou on se sent diminué ou dévalorisé. Il insiste sur la conscience empathique qui nous permet d'éliminer partiellement les barrières économiques, socioculturelles, linguistiques qui font que les relations humaines sont moins confiantes et peu coopérative. Il insiste sur la culture de l'hospitalité et du cosmopolitisme. En somme, le savoir être joue un grand rôle dans l'équilibre psychique de l'homme et de ses relations aux autres. Le savoir-être repose sur la bonne conduite donc la discipline, le scrupule et la négation de l'impunité en faveur de l'exemplarité. La qualité de vie est aussi déterminée par l'hygiène de vie.

- **L'hygiène de vie**

C'est l'ensemble des moyens organisationnels, psychologiques, ludiques, physiques, intellectuels, nutritionnels et de propreté qu'adopte volontairement une personne pour vivre une vie normale, saine… et susceptible d'influer sur l'espérance de vie, le rendement au travail et l'épanouissement en famille. Autant l'homme a besoin de travail pour subvenir à ses besoins, autant il se doit de se donner du repos pour reprendre de l'énergie vitale et se ressourcer. Il s'ensuit que les administrations qui cautionnent que des cadres s'interdisent de prendre pendant une dizaine d'années consécutives leurs congés administratifs, craignant de perdre des privilèges légaux et illégaux ne sont pas dans une situation d'hygiène de vie souhaitable ni pour eux-mêmes, ni pour les structures utilisatrices. Le coût sanitaire de tels comportements affecte la santé humaine et son rendement. Selon Henry Laborit[25], le besoin de prestige et de puissance peut amener à certains excès comportementaux qu'il faut s'obliger à limiter car une bonne partie de nos maladies provient de notre hygiène de vie. Influençant notre culture de la violence ou de la paix, tout homme doit faire de son hygiène de vie une condition primordiale de son bien être.

[24] RIFKIN Jérémy, Une nouvelle conscience pour un monde en crise, Vers une civilisation de l'empathie, Babel, 2011

[25] LABORIT Henri, Eloge de la fuite, Gaillard, 1976

Fiche-Outil N°17 : Cheminement pour organiser et réussir la veille citoyenne

« L'homme injuste est, semble-t-il, aussi bien celui qui agit contre la loi que celui qui veut posséder plus qu'il ne lui est dû, et même au dépens d'autrui » Aristote[26]

« Les Béninois n'ont pas encore suffisamment pris conscience des risques sous-jacents de leurs systèmes politiques et institutionnels car l'expérience de plusieurs pays en conflits ne leur inspire aucune règle de sagesse pour questionner leurs modèles institutionnels qui sont à la base des crises à répétition. » Simon-Narcisse Tomety[27]

« Le changement est un processus complexe qu'il convient de connaître dès lors il s'agit non plus de le subir mais de le provoquer. » Serge HUTEAU[28]

Dans les Etats engagés dans un processus démocratique, la construction de la cité est inconcevable sans une gouvernance participative et inclusive donnant lieu à une répartition des rôles et responsabilités entres les acteurs étatiques et non étatiques. Même dans les civilisations africaines anciennes, la concertation et le dialogue ont toujours prévalu dans le processus de prise des grandes décisions comme le mentionne bien Joseph KI-ZERBO (2O12 : 70) : « *Les plus anciens ou les plus autorisés prenaient la parole en dernier lieu pour faire une synthèse et choisir la décision la meilleure, la plus conforme à l'expression des uns et des autres. Les* ***décisions prises par consensus s'imposaient à tous****. A tous les niveaux,* ***l'Africain était avant tout un être social****. C'est pour cela qu'on a parlé du* ***débat permanent africain*** *qui était instauré sous les arbres – la palabre – où chacun avait non seulement la* ***liberté d'expression*** *mais* ***l'obligation de s'exprimer****.*»[29]

La veille citoyenne ne s'improvise pas, elle obéit à des principes et à une pédagogie d'animation. Mais force est de noter à l'analyse du fonctionnement stratégique de la société civile qu'il y en a deux types :

- **Société civile libre (SCL)** : elle est créée et fonctionne sans aucune influence d'un parti politique, elle est légaliste, prend et exécute ses décisions même si elle peut être sous influence externe de ses sources de financement pour l'orientation de ses activités et de certaines modalités pratiques de mise en œuvre sur la base d'un contrat d'objectif profitable aux citoyens. Les organisations relevant de la SCL sont efficaces en veille citoyenne mais il arrive que certains leaders de la SCL migrent vers à la SCI.
- **Société civile inféodée (SCI)** : elle ressemble dans ses objectifs et modes de fonctionnement à une structure de faire-valoir pour les formations politiques en vue de la mobilisation et de la fidélisation de la clientèle électorale pour des votes

[26] Aristote, Ethique de Nicomaque, V, *La Justice*, Garnier Flammarion, 1965, p.124

[27] TOMETY Simon-Narcisse, Bénin, *De la crise systémique des valeurs à la crise cyclique des réformes, Quinze propositions de sortie de crise*, Editions L'Autre Quotidien, 2012, 48p

[28] HUTEAU Serge, *Le management public territorial, Eléments de stratégie, d'organisation, d'animation et de pilotage des collectivités territoriales*, Editions du Papyrus, 2002, 71p

[29] Joseph KI-ZERBO, *A quand l'Afrique, Quetigny*, Edition de l'Aube / Editions d'en bas, 2O12

corrompus à travers diverses stratégies comme la microfinance, des dons de matériels et la surveillance sur le terrain des rapports de forces politiques et sociales en fournissant le maximum d'informations aux politiciens propriétaires ou partenaires de l'OSC. Les SCI, bien qu'apolitique statutairement, peuvent s'avérer comme le dispositif de maillage territorial non visible des partis politiques financeurs. Les leaders de ces SCI sont souvent partisans et les ressources mobilisées auprès des programmes de développement participent en partie au financement occulte de l'activisme des partis politiques. D'ailleurs, c'est l'une des causes d'échecs de l'aide au développement ayant justifié la Déclaration de Busan (2011) sur l'efficacité du Développement pour améliorer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005). Les SCI ne sont pas efficaces en veille citoyenne dans la mesure où les vrais propriétaires des OSC concernées sont des cadres de l'administration publique et des leaders de partis politiques.

Principes fondamentaux de services publics

Il n'y a de veille citoyenne que de rôles de surveillance, de vigilance, d'alerte, de dénonciation et de proposition joués par des organisations de la société civile et basés sur un certain nombre de principes. D'après Serge HUTEAU (2002 : 19-20), les principes suivants régissent les relations de l'usager avec l'intérêt général :

- **Principe 1 : égalité des usagers devant le service public.**

Cette égalité couvre à la fois l'accès au service public en termes de traitement identique des personnes placées dans les mêmes conditions. Elle traduit aussi le sacrifice proportionnel par rapport aux revenus si l'objet du service public l'exige. Par exemple, il fut institué au Bénin une taxe sur la consommation urbaine de l'électricité destinée à promouvoir l'électrification rurale. Une telle mesure vise à corriger les disparités entre les cadres de vie et entre les ménages.

- **Principe 2 : continuité du service public.**

Il suppose que les gestionnaires du service public, quels que soient les moments et les circonstances, soient capables de délivrer une offre de services en quantité et en qualité sans interruption pour la satisfaction des besoins ou des demandes des usagers. Il s'ensuit que la société civile doit veiller au maintien et à la régularité de l'offre de services publics d'où l'impérieuse nécessité d'un service minimum dans certains secteurs stratégiques durant les mouvements de grève notamment dans les secteurs de la santé, de la justice… Ce principe intègre, par ailleurs, la prise en charge des pouvoirs d'achat afin que le système fiscal et l'inflation n'engendrent pas des exclus sociaux remettant en cause le premier principe. La continuité du service public est handicapée très souvent par l'incivisme des usagers qui posent des actes de vandalisme sur des infrastructures et équipements de services publics. Il n'est pas rare aussi que des agents indélicats de services publics perpètrent eux-mêmes des pannes voulues et à des moments critiques du fait de considérations politiques pour désavouer un pouvoir d'Etat. C'est dire que la politisation à outrance de l'administration n'offre pas de garantie pour ce deuxième

principe qui reste le critère par lequel l'opinion publique juge les dirigeants du pays ou des collectivités locales en termes d'efficacité du développement.

- **Principe 3 : adaptation des services publics.**

La continuité de l'offre de services publiques demande une adaptation à l'évolution technologique par la consommation d'innovations permettant d'améliorer les systèmes de production des biens et services, de raccourcir des délais et de renforcer l'attractivité de l'offre sans pour autant alourdir les charges pour les usagers. Au Bénin, les retards d'investissements dans les secteurs de l'énergie sont souvent à la base des délestages qui affectent la vie des ménages, des formations sanitaires, des entreprises et des administrations… L'inadaptation vient aussi du non respect des normes techniques des infrastructures ou une mauvaise localisation de celles-ci et dans bien des cas, sans une faisabilité sociale appropriée par des échanges préalables avec les usagers. Il est courant par ailleurs, les technologies devancent la qualification du personnel devant les utiliser ou que les services après-vente ne sont organisés pour réagir promptement quand survient un problème. Il s'ensuit que l'adaptation ne doit pas être seulement une offre qui invite les citoyens à une adaptation au service, mais l'administration doit s'efforcer d'adapter l'offre à la demande des usagers.

- **Principe 4 : obligation d'usage des services publics.**

Tout service public est destiné à améliorer les conditions de vie des populations, le cadre de vie et à renforcer l'attractivité des investissements nationaux et étrangers. Il est important, dès lors que l'offre traduit non seulement un besoin réel mais aussi une demande sociale solvable, que les autorités sectorielles et territoriales aident des organisations de la société civile à se mobiliser pour informer, sensibiliser et éduquer les populations afin que l'usage des services publics soit effectif. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, et on observe de nombreuses réalisations coûteuses comme des logements sociaux, des équipements marchands, des unités industrielles, des bâtiments administratifs, des engins lourds abandonnés dans les brousses constituant de véritables gâchis économiques et sociaux.

- **Principe 5 : évaluation et capitalisation des services publics.**

L'évaluation des besoins, de la demande et de la satisfaction des citoyens en relation avec la qualité et la disponibilité de l'offre est la seule façon d'appréhender l'efficacité du développement à travers l'efficacité des services publics délivrés. Cela n'est possible que si dans la chaîne de décision et la chaîne de contrôle de l'action publique dans chaque secteur et chaque territoire, existent des mécanismes de dialogue incluant et valorisant les organisations de la société civile et leurs positions. Mais en plus, il est important de valoriser les leçons apprises, des bonnes pratiques et des acquis de la gouvernance participative axés sur l'effectivité de l'intérêt général et du bien commun dans tout le système d'offre de services aux citoyens.

Différents types de veille citoyenne

L'éducation à la citoyenneté est un ensemble d'outils de contrôle de gestion sociale des services publics, des entreprises du secteur privé, des conditions de vie des ménages et de la manière dont chaque citoyen participe à la construction de la cité pour l'intérêt général et évite à la cité, l'accumulation de déviances lourdes compromettant le bien-être individuel et collectif. Le rôle légitime de la société civile est de veiller à ce que les engagements des pouvoirs publics se traduisent par un véritable **management par objectif** (MPO) qui est le passage de la **logique de moyens** (consommation de ressources axée sur les missions donc les réalisations de l'administration de maintenance) à la **logique de résultats** (production de résultats axée sur le changement pour une administration de développement). Le souci du MPO est la conformité à la loi des conduites et des comportements, la rationalisation des ressources, l'amélioration de la qualité des dépenses et des réalisations publiques et la satisfaction des citoyens[30].

La veille citoyenne est de ce point de vue une **veille de contrôle de gestion participative** devant intégrer non pas de la subjectivité basée sur des considérations partisane et de dénonciation calomnieuse mais sur la recherche (i) de la satisfaction ou de l'insatisfaction des citoyens, (ii) de la responsabilité ou de l'irresponsabilité des dirigeant et (iii) de la bonne conduite ou de la mauvaise conduite des entreprises.

Ce contrôle de gestion participatif comprend plusieurs modes opératoires dont :

- **La veille citoyenne de surveillance et d'alerte rapide (VC-SAR)**

Elle s'opère par le partage d'informations d'urgence sur les risques et menaces de fraude, d'accident naturel ou technologique, d'une explosion sociale imminente découlant d'une frustration sociale majeure provoquée soit par des conflits historiques ou des conflits politiques, soit par des conflits d'intérêts entre différents corps de métiers.

- **La veille citoyenne de participation à la gestion publique (VC-PGP)**

Il s'agit d'un système de gouvernance publique participative sectorielle ou territoriale, centrale ou déconcentrée visant l'implication et la responsabilisation des organisations de la société civile dans des instances de prise de décisions, de suivi et/ou de mise en œuvre de politiques publiques et de leurs instruments d'opérationnalisation. Globalement la VC-PGP prend en compte toutes les étapes de la gestion du cycle de projet (identification, formulation, mobilisation des ressources, exécution, suivi, évaluation et capitalisation).

- **La veille citoyenne de revendication corporatiste (VC-RC)**

Il s'agit d'un système de suivi des revendications des travailleurs ou d'une communauté donnée pour lesquelles les citoyens concernés exigent leur satisfaction. La stratégie ici

[30] ALECIAN Serge et FOUCHER Dominique, *Le management dans le service public*, Editions d'Organisation, 2005

porte sur la dénonciation lorsque les pouvoirs publics refusent de négocier ou prennent des engagements qu'ils n'honorent pas. Lorsque les positions des citoyens concernés et/ou celles des autorités se radicalisent, la continuité des services publics est sérieusement perturbée.

Quelques conditions de base pour réussir la veille citoyenne

La veille citoyenne, ce n'est pas pour calomnier une autorité, ce n'est pas pour donner de fausses alertes, ce n'est pas non plus pour se faire une notoriété, mais c'est pour rester dans le réel et la vérité en servant des informations de qualité permettant de mieux comprendre les situations et de coproduire des réponses idoines à efficacité durable. Comme l'a souligné Michel CROZIER (1995 : 196) «*Nous ne pouvons pas jouer le jeu indispensable de la démocratie si nous sommes les hommes d'une idée que nous voulons imposer envers et contre tout*.»[31]

En veille citoyenne, il faut dialoguer et chercher à nouer des relations de confiance plutôt que des relations structurellement d'antagonistes empêchant la collaboration. C'est pour dire que les relations entre les OSC et les pouvoirs publics ne doivent être ni des relations conflictuelles, ni des relations fusionnelles mais simplement des relations de partenariat et de respect mutuel.

Comme le souligne si bien William URY (1999 : 134), « *le dialogue exige beaucoup d'effort. Il est plus facile de camper sur ses positions en jetant des pierres contre le camp opposé. Il faut du courage pour regarder en face ce qui sépare les hommes et aborder à ses risques et périls les vraies questions. […] Le dialogue a le pouvoir de modifier les attitudes. […] chacun des camps est souvent surpris de découvrir que l'adversaire a, lui aussi, un visage humain.*»[32] Il s'ensuit que chaque OSC ou plateforme d'OSC doit développer une culture de la coopération avec l'administration publique sectorielle ou territoriale en établissant des relations d'interaction positive pour dépasser les lignes de méfiance et de suspicion. Le savoir qui permet de construire une telle dynamique de partenariat est d'une part la compétence morale, éthique et managériale des OSC et leur système de renseignement pour collecter de l'information pertinente et d'élaborer des positions qui suscitent l'intérêt de l'autorité publique.

La veille citoyenne est toujours centrée sur une revendication de demande de participation et de transparence pour la mise en œuvre des politiques publiques. Postulant l'efficacité de l'action menée par le gouvernement central et les gouvernements locaux, certaines conditions sont essentielles pour que la vigilance des organisations de la société civile concoure véritablement à la bonne gouvernance, à l'intérêt général et au bien-commun dans une perspective de répondre au mieux aux besoins des populations et à la solidarité avec les générations futures.

---

[31] CROZIER Michel et TILLIETTE Bruno, *La crise de l'intelligence, Essai sur l'importance des élites à se réformer*, InterEditions, 1995

[32] URY William, *Comment négocier la paix, Du conflit à la coopération chez soi, au travail et dans le monde*, Nouveaux Horizons, 1999, p.134

- **Condition 1 : des OSC spécialisées dans chaque secteur de politique publique**

Elles sont regroupées en plateformes spécialisées dans les différents champs de compétences du secteur. La spécialisation sectorielle est importante pour éviter des logiques opportunistes de dispersion visant plus le captage d'aides nationales et étrangères que l'efficacité des interventions. C'est par la spécialisation que les OSC peuvent acquérir le langage de métier et être perçues au moins comme des partenaires techniquement crédibles avec qui l'administration publique peut coproduire des réflexions et des changements dans les conditions de vie des populations.

- **Condition 2 : des OSC opérant sur des thématiques transversales**

Elles sont regroupées en plateformes intersectorielles et territoriale sur ces thématiques transversales en appui aux plateformes sectorielles pour éviter la prolifération de structures de dialogue Etat/Collectivités locales – OSC et leur alourdissement. Les thématiques concernent le Genre, la bonne gouvernance, la sécurité physique, le développement durable, l'information et l'alphabétisation, et la microfinance.

- **Condition 3 : du fonds documentaire**

Les actions de plaidoyer et de lobbying doivent reposer sur des analyses documentées tant par un fonds documentaire comprenant des documents sectoriels que des documents de politiques générales sur le Bénin, l'Afrique et le monde afin de disposer d'éléments de comparaison. Non seulement qu'il faut des rapports et livres physiques, il est impérieux de disposer d'un fonds documentaire numérique et une capacité d'accès à l'information factuelle au moyen des moteurs de recherche.

- **Condition 4 : du renseignement sectoriel et territorial**

Il est important que toutes les OSC d'une même plateforme sectorielle développent en leur sein un système de partage d'information à partir d'une stratégie d'observation des réalités du terrain selon la méthode Voir – Juger – Agir à partir d'un réseau d'informateur dans chaque commune qui observent chaque milieu, capturent des faits avec des facteurs explicatifs et des acteurs concernés pour répercuter à un centre de compilation et d'analyse dont la gestion peut revenir à une OSC nationale de la plateforme qui à son tour donne l'alerte par le canal du bureau directeur de la plateforme.

L'efficacité d'un tel mécanisme doit être épaulée aussi par de petits travaux de recherche ou d'étude que la plateforme doit initier tous les deux ans pour creuser quelques sujets importants et dignes d'intérêts dans le secteur pour fortifier ses positions, infirmer ou confirmer certaines hypothèses. Le renseignement et la recherche opérationnelle sont les deux moyens de mise à jour des OSC de leur professionnalisme et de leur capacité de dialogue.

- **Condition 5 : du tableau de bord de suivi du partenariat OSC – secteur public**

La plateforme doit disposer d'une batterie d'indicateurs qui lui est propre pour le suivi du fonctionnement du mécanisme de dialogue et de l'impact du partenariat sur la qualité de la gouvernance et les conditions de vie des citoyens. On pourrait distinguer 6 types d'indicateurs :

- Indicateurs de partage des rôles et des responsabilités entre les OSC et les pouvoirs publics ;
- Indicateurs d'effectivité d'un mécanisme fonctionnel de gouvernance participative ;
- Indicateurs de transparence dans la préparation, exécution des budgets du secteur ;
- Indicateurs de partage équilibré d'informations et d'écoute mutuelle;
- Indicateurs de contribution des OSC à la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- Indicateurs de satisfaction des problèmes des citoyens défendus par les OSC du secteur.

Pour encourager les efforts de gouvernance participative, chaque plateforme sectorielle envoie au(x) ministre(s) concerné(s) en guise de bilan annuel une lettre de félicitation et de remerciement ou une lettre de déception de la coopération assortie dans tous les cas de souhaits pour l'année suivante. Ce type de civilité renforce la relation de confiance.

Fiche-Outil N°18 : Quelles sont les notions clés à maîtriser pour vivre la citoyenneté dans un territoire ?

A la lumière des clarifications conceptuelles et contextuelles précédentes, **la citoyenneté est un mode de vie étroitement lié à la cité**. Elle est une donnée comportementale qui lie chaque personne humaine à un territoire ou à un ensemble de territoires donnés. Par cité, il faut alors entendre le territoire, ses habitants, ses valeurs et symboles, ses règles et normes, ses potentialités, ses modes de vie, son système de communication et ses défis.

Citoyenneté et aménagement du territoire : stratégie d'évitement du déménagement du territoire

Si le citoyen est toute personne jouissant de ses droits civiques et en retour satisfait à ses obligations vis-à-vis de la communauté, la citoyenneté a alors quatre dimensions congruentes :

- une **dimension territoriale et politique** se traduisant par l'appartenance à un territoire ou un pays et conférant ou non la nationalité par le droit du sang, le droit du sol ou par la naturalisation ;
- une **dimension juridique** relative aux droits humains (sécurité juridique, droit de vote, liberté de croyance, sécurité foncière, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité sociale, liberté d'entreprendre…) et à des obligations envers la communauté (devoir de participer à la vie de la cité dont le devoir fiscal, le devoir de protection de l'environnement, le devoir de défendre le pays, etc.) ;
- une **dimension affective** ayant trait à l'attachement à une communauté et à la fierté de jouir d'un bien-être ;
- **une dimension hédoniste** : plaisir de servir la cité, heureux de contribuer à relever des défis de développement, satisfaction morale d'avoir rendu des gens heureux par leur gain de bien-être, fierté d'avoir contribué à la progression des indicateurs d'efficacité du développement territorial dans certains secteurs stratégiques comme l'assainissement, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire par exemple…

La citoyenneté découle de l'animation de territoire qui n'est pas une approche réglementariste de gestion du territoire. Elle est une démarche de mobilisation des acteurs, de médiation et de co-construction de dynamiques territoriales qui forge la conscience citoyenne ou la conscience territoriale. La cité construite est généralement sous l'influence en temps normal (absence de mouvements d'opposition armés) de quatre catégories de forces agissantes recourant à des méthodes de lutte par la pression sur les dirigeants pour obtenir la satisfaction de leurs revendications :

- **lobbyings politiques** (utilisation des médias pour influencer l'opinion publiques et rendre impopulaire les dirigeants…)
- **lobbyings économiques** (arrêt de travail, boycottage technologique et de services…)
- **lobbyings religieux** (interpellation des citoyens et des dirigeants à travers des prêches ciblées et moralisatrices, dialogue entre pouvoir politique et pouvoir religieux)
- **lobbyings sociaux et syndicaux** (radicalisation des positions des travailleurs sans service minimum).

Dans un contexte politique dégradé, apparaît aussi une cinquième catégorie, à savoir les **lobbyings politico-militaires ou militaires** avec des revendications de portée corporatiste ou politico-corporatiste.

L'animation de territoire fait de la cité non seulement un objet d'aménagement mais aussi un acteur de l'aménagement du territoire et du développement territorial en essayant de créer des liens entre les acteurs-citoyens et entre les secteurs vitaux, de mobiliser ces acteurs autour de valeurs partagées et de projets de territoire qui concourent à une identité territoriale partagée et au mieux-être des citoyens d'où naîtra la fierté nationale.

Elle fait du citoyen un acteur engagé qui s'implique dans la vie locale et nationale comme contributeur, force de proposition et de contrôle citoyen.

D'un point de vue stratégique, l'animation du territoire renvoie aux dynamiques territoriales c'est-à-dire à tout ce qui concourt à la vitalisation d'un territoire (**faire bouger le territoire vers le progrès**) et qui fait son attrait et son attachement. Les éléments constitutifs de l'animation territoriale pour transformer l'habitant en citoyen sont :

- ***l'animation politique*** (vie des parties politiques, éducation à la vie militante, conquête et exercice du pouvoir d'Etat et des pouvoirs locaux par les voies légales et la transparence, lutte contre la pauvreté, les exclusions et les inégalités) ;
- ***l'animation sociale, culturelle et interculturelle*** (questions d'accès des populations aux services sociaux de base et aux valeurs sociétales) ;
- ***l'animation juridique et citoyenne*** (éducation aux droits de l'homme et accès aux services judiciaires dans l'équité) ;
- ***l'animation religieuse et spirituelle*** (dialogue entre les religions, éducation à la foi et respect des libertés de croyance, médiation sociale, prévention des crises) ;
- ***l'animation sportive et ludique*** (promotion de la santé mentale et physique de la population, organisation des divertissements, entretien du corps physique, apprentissage de l'effort et de l'endurance, développement de la culture de la compétition et de l'esprit d'équipe) ;
- ***l'animation technologique*** (accès des populations aux moyens améliorés de production, de transport, de communication, de consommation, d'élimination des déchets, de sécurité, d'économie d'énergie, d'allègement des activités économiques et domestiques…)
- ***l'animation économique*** (facilité d'accès au financement et à la sécurisation des activités économiques, facilité d'accès au marché, développement des réseaux de transport, organisation des acteurs économiques en filières économiques, création de labels et valorisation des entreprises locales, organisation de foires…)
- ***l'animation écologique*** (éducation à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles, promotion de technologies et procédés de production, de consommation et de gestion des déchets moins ou non polluants) ;
- ***l'animation sécuritaire*** (promotion du respect de l'ordre public comme un facteur de production transversal, un moyen de maintien de la qualité de vie et du bien-être, développement d'initiative de promotion de l'Etat de droit, système d'observance et d'alerte des frustrations collectives, mise en œuvre de plans locaux de sécurisation du territoire, systématisation d'une démarche d'évaluation des impacts sécuritaires des implantations et du déroulement des activités…).

L'animation du territoire vise la territorialisation des politiques publiques, la production de citoyens, le patriotisme et la responsabilisation des acteurs territoriaux (citoyens) d'où la décentralisation, la déconcentration et le développement local comme ses principaux piliers d'expression. Elle est une approche de gouvernance participative qui combine les déterminants suivants : l'administration du territoire, l'aménagement du territoire, l'ingénierie du territoire, la diplomatie territoriale, la défense du territoire, l'indication géographique protégée :

- **l'administration du territoire** pour organiser la puissance publique et l'Etat de droit par un système d'ordonnancement du territoire qui régule les relations entre les citoyens, les relations aux patrimoines. Mais l'administration territoriale a été longtemps un pouvoir autoritaire de proximité et souvent aussi sans moyen de fonctionnement pour accompagner les dynamiques locales. Elle a incarné un pouvoir centralisateur de proximité qui s'appuie sur les forces de l'ordre pour contenir les révoltes populaires ;
- **l'ingénierie territoriale** comme un processus de modernisation et une technique de mobilisation et d'injection d'un ensemble de connaissances théoriques, de technologies et de savoir-faire qui permet de construire le territoire par le développement des filières économiques, culturelles, sociales et écologiques dans le but de créer la richesse et de faciliter l'accès équitable aux services de base quel que soit le lieu d'établissement de la population. Comme moteur de la transformation sociale dans un territoire, ce type d'ingénierie est pluridimensionnel et fait appel à l'ingénierie sociale, ingénierie financière, ingénierie culturelle, ingénierie agricole, ingénierie sanitaire, ingénierie industrielle, ingénierie de l'information et de la communication, ingénierie sécuritaire, etc. ;
- **la diplomatie territoriale** relevant de la géopolitique, elle est une démarche d'ouverture à d'autre territoire, une ouverture au monde en faisant de la coopération décentralisée un moyen d'échanges et de solidarité, une dynamique de construction d'un monde plus pacifique parce que les peuples apprendront à se connaître, à se tolérer et à dépasser les barrières géographiques, sociologiques, culturelles, linguistiques et économiques ;
- **la défense du territoire** relevant de la souveraineté nationale et de la géostratégie, elle vise à organiser la sécurité aux frontières et la sécurité intérieure de l'Etat. Elle se base sur l'organisation de la surveillance et du renseignement territoriaux ainsi que l'amélioration des rapports Armée-Nation en assurant la formation et l'exemplarité des corps militarisés.
- **l'indication géographique protégée (IGP)**, les patrimoines naturels et les créations de biens utiles à la communauté humaine doivent être reconnus et protégés comme des éléments d'identité culturelle et territoriale, et de contribution aux valeurs universelles d'où l'importance de la traçabilité ou du géo-référencement des patrimoines, des modes de vie, des savoirs et savoir-faire. Les IGP constituent une source de fierté locale et nationale dans la mesure où le produit est tracé avec une référence territoriale et culturelle lui conférant sa spécificité dans le concert des nations.
- **La mondialisation** est un phénomène économique assez ancien et continue, comportant des apogées et des reculs et trois principales phases d'après PLANE Jean-Michel (2006 : 54-55).
    - La phase de **l'internationalisation** où les firmes s'ouvrent vers l'extérieure en développant leurs exportations directes ou indirectes ;

- La phase de la **transnationalisation** avec l'investissement direct à l'étranger qui marque davantage la mondialisation de l'économie et l'émergence des luttes-coopération entre les Etats-nations et les firmes. L'exportation continue à s'inscrire dans la logique des échanges entre nations mais sera marquée après la seconde guerre mondiale par la stratégie de **délocalisation** vers des pays où existe une main-d'œuvre qualifiée à bas prix ;
- La phase de la **globalisation** qui est une stratégie géopolitique caractérisée par l'installation de véritables réseaux planétaires grâce au progrès de la technologie et des services. Une forte **interdépendance** des **Etats prisonniers** du système monde. Tout un **réseau** d'informations, d'images, de produits traverse les frontières, et les Etats s'inquiètent des décisions prises à l'extérieur qui semblent leur échapper. Ce phénomène a été accéléré avec la chute du mur de Berlin, la disparition des régimes socialistes, et avec la fin des blocs, l'ouverture des économies de l'Est puis de la Chine qui ont transformé la structure et les déterminants de l'économie mondiale. Cette phase induit la **mobilité** des métiers, des hommes, le renouveau du management des hommes et des compétences, le **marketing** international et le **télétravail** (travail à distance via le numérique).

Sur la base des déterminants ci-dessus, l'animation de territoire doit être comprise comme un processus d'éducation à l'appropriation individuelle et collective de la cité par les citoyens qui l'habitent ou qui y ont un intérêt par le renforcement de leur citoyenneté. La finalité de ce processus est le renforcement de la participation des citoyens, leur fierté d'appartenir à une communauté et leur engagement pour des efforts de construction de la cité (territoire, valeurs, règles et normes, ressources, modes de vie et défis).

De la liberté naturelle à la liberté civile : quels repères pour la construction éthique de la citoyenneté ?

> *« La plupart des communautés à la base sont caractérisées par une faible capacité organisationnelle pour leur autopromotion. Cette situation se traduit par une faible utilisation des ressources disponibles à cet effet. Les interventions des partenaires ne sont pas concertées et les populations servent de cobayes.» Bénin, Ministère du Plan*[33]

> *« L'éducation à la citoyenneté est une composante essentielle du management public du territoire et vise à* ***remettre l'éthique à l'honneur, la solidarité à l'heure pour rendre hommage à la patrie****. »*[34]

Pour créer et entretenir une dynamique sociale, économique, écologique et sécuritaire mobilisatrice des hommes, des femmes et des enfants, il est impérieux que l'intérêt de chacun soit pris en compte conformément aux textes et aux valeurs.

Sous l'angle de la dynamique sociale, la citoyenneté est considérée comme un **processus de transformation mentale et comportemental de l'individu et de la communauté** sur la base de référentiels culturel, social, laïque, politique, sécuritaire, économique et technologique faisant d'un habitant un citoyen.

Du contrat social de Jean-Jacques Rousseau, la citoyenneté est un changement de statut qui passe du statut de **l'homme de liberté naturelle** jouissant d'un droit illimité à tout

[33] Bénin, Ministère du plan, de la restructuration économique et de l'emploi, *Minimum Social Commun en actions*, 1999, p.7

[34] TOMETY Simon Narcisse, *Citoyenneté*, ENAM, Cours 2018

ce qui le tente (homme biogéographique et culturel) au statut de **l'homme de liberté civile** et propriétaire de tout ce qu'il possède. La liberté naturelle n'a pour bornes que les forces de l'individu alors que la liberté est limitée par la volonté générale et le droit[35]. **La citoyenneté est une contrainte d'intérêt général** qui impose à chacun au nom de la loi et des valeurs admises d'être un homme libre. Parce que son intérêt particulier peut lui parler tout autrement que l'intérêt général, il est important que des règles et une organisation institutionnelle lui rappellent constamment ce qu'il doit à la cause commune comme contribution gratuite et contribution fiscale.

La citoyenneté ne vise qu'à rendre l'homme moins animal et plus humaniste. Elle casse le droit du plus fort et vise à restaurer au sein de la communauté des rapports de flux en combattant les rapports de force par l'éducation, la règle, la médiation et l'exemplarité des dirigeants. C'est pourquoi **Rousseau** (1762) considère que « *Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir. […] Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être un devoir ?[…] Convenons donc que force ne fait pas droit, et qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes. Ainsi ma question primitive revient toujours*».

Rousseau démontre enfin que ce que l'homme perd par le contrat social c'est sa **liberté naturelle** et un **droit illimité** à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la **liberté civile** et la **propriété de tout ce qu'il possède**. C'est pourquoi, les fondements de la citoyenneté ne peuvent pas s'écarter des permissions, des restrictions et des interdictions admises par les lois et règlements qui régulent la vie dans la cité.

Tout défi commun dans un pays ou une collectivité locale et visant le développement humain est forcément un combat citoyen demandant une mobilisation des citoyens. Une dynamique de mobilisation et d'engagement a besoin de porteurs de causes, de la prise en compte de l'intérêt général sur la base de toutes les catégories sociales concernées.

1. **Système culturel** : Pour Joseph Ki-Zerbo (2008 : 46), la culture c'est « *l'ensemble des outils, c'est-à dire des valeurs, des idées, des techniques, par lesquelles l'homme a modifié la nature qui constitue son milieu […], il est certain qu'il n'y a de culture authentique que celle qui jaillit du peuple. La culture […] doit se réalimenter inlassablement au sein du peuple qui est le plus grand inventeur. A condition qu'il ne soit pas aliéné et qu'il ait gardé sa confiance en soi.*»[36] Cette définition de la culture est en quelque sorte le cahier de charges devant structurer la coopération entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques dans la cité. Notamment le rôle de la société civile est de défendre la culture en détectant les talents, les savoir-faire, les symboles, diverses représentations et les modes de vie par lesquels chaque peuple a façon au fil du temps son identité et les fondements de son existence. C'est pourquoi, le développement endogène doit être la portée d'entrée dans le développement local et national avant de passer ensuite à l'ouverture sur le monde pour l'interpénétration des cultures. La notion de système culturel englobe alors la culture politique (système d'organisation et de gestion du pouvoir), la culture institutionnelle (juridique, administrative), la culture économique (création et consommation des richesses), la culture sociale (solidarité dans l'accès des services de base), la culture technologique (recherche, innovations, développement), la culture écologique (protection de la nature et de la vie), la culture sécuritaire (paix,

[35] BRUNO Bernadi, Rousseau, *Du contrat social*, GR Flammarion, Paris, 2001

[36] KI-ZERBO Joseph, *Regards sur la société africaine*, Panafrica, Silex / Nouvelles du Sud, 2008

sécurité, liberté). La culture citoyenne est l'éducation des populations à un système culturel garant de l'efficacité du développement.

2. **Indépendance nationale** : c'est l'ensemble des efforts que déploie un pays à travers ses choix politiques, institutionnels, culturels, économiques, technologiques et financiers pour prouver dans le concert des nations libres qu'il n'est pas un Etat dépendant d'une puissance étrangère pour la construction de la cité et répondre au besoin de ces citoyens. L'indépendance est, de ce fait, un processus mental et comportemental planifié exigeant de chaque citoyen, de chaque organisation, de chaque secteur et de chaque territoire des défis d'efficacité et d'impact de toute action de gouvernance. Elle porte sur la crédibilité des pouvoirs publics, la cohésion nationale, la capacité de défense de l'intégrité nationale, la qualification de la main-d'œuvre, la valorisation des potentialités nationales, la mobilisation des ressources intérieures et la satisfaction des besoins des citoyens. Elle détermine le type de Bénin et le type de citoyen béninois dont rêve la communauté nationale dans sa diversité. L'indépendance nationale est un acte de souveraineté et c'est à chaque citoyen d'utiliser judicieusement sa part de cette souveraineté (liberté de choisir et de s'affirmer) pour participer aux efforts de construction du Bénin. L'indépendance nationale ne se donne pas, c'est une conquête planifiée qui s'opère dans chaque secteur et supposant que chaque citoyen se départisse de la mentalité de mendicité et de paresse pour travailler avec rigueur et abnégation pour la création et la répartition de la richesse locale et nationale. Le Bénin, pendant près de six décennies de son affranchissement théorique de la domination étrangère, continue de demander des aides extérieures pour organiser des élections, donner de l'eau potable aux populations, équiper les formations sanitaires, réformer son administration (système judiciaire, système éducatif), développer son secteur agricole, renforcer le système national de recherche…

3. **Patriotisme économique :** c'est l'expression de l'amour pour sa patrie et pour l'intégration régionale ou panafricaine dans le domaine économique et passant par la préférence de la consommation de biens ou denrées produits au Bénin et/ou en Afrique aux produits venant d'autres horizons géographiques. Le patriotisme national traduit la préférence nationale des expertises, des entreprises et des productions du pays à ce qui vient de l'étranger. Le patriote va préférer un produit un peu plus cher de son pays à un produit moins cher venant d'ailleurs. Même si le pouvoir d'achat est une contrainte à l'engagement patriotique dans le domaine économique, il appartient à l'Etat de prendre des mesures fiscales et non fiscales pour réguler les importations de produits pour lesquels il existe dans le pays des équivalents. Le patriotisme économique est un choix politique qui demande un dialogue entre les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les associations de consommation. Il est aussi un choix culturel car toute consommation de biens et de service relie le consommateur à un référentiel de valeurs qui finit par déterminer ses préférences culturelles. Le Bénin est un pays chaud et humide, mais le style vestimentaire dans les administrations est très occidentalisé induisant une surconsommation de la climatisation avec un relèvement de la facture d'électricité.

4. **Patriotisme écologique :** c'est le dévouement envers son pays par la conformité aux prescriptions de la loi-cadre sur l'environnement et de tous les engagements internationaux pris par le Bénin de mettre en œuvre une gouvernance publique qui contraint le secteur public, le secteur privé et les ménages à respecter l'environnement dans sa diversité écologique pour la qualité durable du cadre de vie, la gestion durable

des ressources naturelles et l'épanouissement des citoyens pour léguer aux générations futures un pays vivable. C'est la lutte contre les crimes écologiques et les stratégies d'adaptation au changement climatique. Le patriotisme écologique est aussi culturel car il s'agit depuis le bas âge d'éduquer les enfants dans les ménages, les écoles, les ateliers, les lieux de cultes et les espaces de jeux à respecter la Nature en adoptant des réflexes citoyens. Le patriotisme écologique vise un constant effort de préservation et de défense de l'environnement en agissant sur les systèmes de production, les modes de commercialisation, les systèmes d'emballages, les modèles de consommation, les systèmes d'assainissement et de gestion des déchets.

5. **Tragédie des biens communs** : Bien que l'Afrique ne soit pas encore une société de consommation, elle est à la fois le continent qui produit pour les autres continents des matières premières qui concourent dangereusement à la perte de la biodiversité, à la dégradation des sols et des eaux sans compter l'utilisation de produits chimiques dangereux dont les populations ne sont guère entraînées à leur usage approprié. En outre, elle est aussi un véritable dépotoir de déchets divers et de produits manufacturés de qualité douteuse émanant des pays du nord et de l'Asie. D'après Garrett HARDIN (1968 : 1244) cité par Elinor OSTROM (2010 : 14-15), « *la tragédie des biens communs symbolise la dégradation de l'environnement à la quelle il faut s'attendre dès le moment où plusieurs individus utilisent en commun une ressource limitée. […] La ruine est la destination vers laquelle tous les hommes se ruent, chacun poursuivant son meilleur intérêt dans une société qui croit en la liberté des biens communs.* » Au cœur de cette tragédie selon H. S. GORDON (1954 : 124) référencé également par HARDIN, il est considéré que « *l'affirmation traditionnelle selon laquelle la propriété de tout le monde n'est la propriété de personne semble donc comporter quelque vérité. La richesse accessible à tous n'est appréciée par personne car celui qui est assez téméraire pour attendre le moment opportun pour l'utiliser ne pourra que constater qu'un autre l'a fait à sa place. […] les poissons présents dans la mer sont sans valeur pour le pêcheur, car il n'existe aucune certitude qu'ils seront là pour lui demain s'ils sont laissés à l'abandon aujourd'hui*. »[37] La tragédie des biens communs par la surexploitation des ressources naturelles sans tenir compte des générations futures a fait naître de nombreuses OSC et organisations politiques écologiques traduisant une prise de conscience citoyenne de cette tendance lourde de conséquence pour la survie de l'espèce humaine dans un contexte africain marqué par une poussée démographique fulgurante et une vulnérabilité très forte face aux changements climatiques.

6. **Cohésion nationale :** elle est basée sur une stratégie d'instauration d'un climat de confiance, de fraternité et d'apprentissage des droits de l'homme. Elle implique le dépassement des clivages ethniques ou sociolinguistiques, géographiques, religieuses, des castes et des conflits historiques ou hérités des temps anciens pour imposer une culture nouvelle républicaine basée sur le respect des différences, la résolution pacifique des conflits, la solidarité, le don de soi et l'entraide mutuelle. Reposant sur la discipline individuelle et collective, la cohésion nationale s'apparente à un pacte du VIVRE ENSEMBLE par l'éducation continue de la non-violence dans sa traduction à travers la promotion de la culture de la paix dans les ménages, les écoles, les entreprises, les lieux de cultes, les administrations, les partis politiques, les institutions de la République, les collectivités locales et leurs unités administratives, les forces de défense et de sécurité, les aires de jeu… Elle requiert - des **attitudes intellectuelles**

[37] OSTROM Elinor, *Gouvernance des biens communs, Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Nouveaux Horizon, 2010, pp.14-15

(paroles et écrits non violents, évitement de regards méprisants, de partis pris, des stéréotypes, des préjugés et des discriminations), - des **attitudes émotionnelle** (maîtriser sa propre peur pour contrôler son agressivité en positivant les faits et les circonstances en considérant qu'une solution positive existe pour toute situation), - des **attitudes sociales** (reconnaître et accepter les sources de frustrations, corriger les discriminations basées sur le sexisme, résoudre les conflits, établir des relations constructives et non oppressives, participer aux prises de décision, répondre de ses actes, rendre compte de ses charges), - des **attitudes aménagistes** (répartir équitablement la richesse nationale, promouvoir la qualité des services dans toutes les communes par la promotion de la décentralisation et du développement local). D'après Richard Fortat et Laurent Lintanf (1989 : 57)[38], la cohésion nationale ou la cohésion sociale repose sur une recherche d'équilibre entre deux principes : (i) **ne pas accepter de violence envers soi-même**, (ii) **ne pas exercer de violence envers les autres** ;

7. **Fierté nationale** : les victimes d'inégalités sociales ou de non reconnaissance de leurs exploits retrouvent leur dignité humaine par la reconnaissance de leurs mérites. La fierté nationale c'est aussi le sacrifice que tout citoyen s'impose pour afficher comme un diplomate culturel et économique ce qu'il y a de biens, de beaux et de bons dans son pays ou dans sa localité et par lesquels il s'identifie comme une émanation et un défenseur de civilisation (ensemble de valeurs). Les sources de fierté peuvent être **matérielle** (diversité des ressources naturelles, prouesses technologique et économique, modernité des infrastructures…) et **immatérielles** (qualité des soins dans les hôpitaux, qualité de l'éducation nationale, rarement des mouvements sociaux, éthique dans le système judiciaire, exemplarité des gouvernants et des députés, prouesse dans les compétitions sportives et artistiques, attractivité du Bénin…). La fierté est toujours la consécration d'un effort sur la durée ;

8. **Résistance citoyenne : c'**est une arme de combat politique et populaire qui intervient dans les contextes de crises politiques, sociales et économiques affectant la vie des institutions, des citoyens et l'image du pays. La résistance citoyenne est une expression qui désigne une colère collective et un ras-le-bol quasi généralisé d'une communauté. Elle est une mobilisation populaire pour s'opposer à un régime politique dont les agissements ne concordent pas avec la Constitution, le respect des droits de l'homme et l'intérêt général. Cette résistance est citoyenne parce qu'elle est légale et légitime et traduit un refus populaire de se soumettre à un régime qui gouverne sans boussole et sans respect de la volonté du peuple souverain. Au plan du mode opératoire, la résistance citoyenne se manifeste par des marches et des sit-in (manifestation non violente consistant, pour les activistes, à rester assis sur la voie publique) de dénonciation et de désapprobation. Elle se manifeste aussi par la radicalisation des mouvements de grève. Cependant, elle demeure un mouvement pacifique mais d'une grande fermeté et peut s'étaler sur plusieurs semaines, plusieurs mois et même sur plusieurs années comme les manifestations contre la révision de la Constitution et l'instrumentalisation de la justice au Bénin, au Burkina Faso, etc.

9. **Porteur de cause** : Une personne physique ou morale ayant pris conscience que l'égalité en droits des Hommes est bénéfique pour le bien-être de tous, la sécurité de chacun et la cohésion sociale. Un porteur de cause est une **personne qui fait de l'élimination des inégalités de Genre un combat durable et choix de vie**. Un tel choix exige une capacité à innover ses méthodes et ses outils par le contrôle de qualité,

[38] FORTAT Richard et LINTANF Laurent, *Education à la paix*, Vie Ouvrière, Chronique Sociale, 1989

l'évaluation et l'analyse de la santé organisationnelle globale de la personne morale : ce sont les problématiques Genre de chaque milieu qui déterminent les stratégies de lutte. Le portage de cause est une démarche citoyenne qui vise le leadership des dirigeants : « ***Le vrai chef est désintéressé****. Il va au bout parce que son devoir est de l'atteindre. Il ne va pas à son succès personnel, il ne cherche ni son avantage particulier ni sa propre gloire*. […] *Le chef n'est tel que parce qu'il représente le bien commun, et il est chef pour les autres, non pour lui-même.»* disait Auguste Escoffier. « ***Quand le peuple est mécontent, le roi, lui aussi, perd sa sérénité***. » Basile Adjou-Moumouni[39], (2007 : 86) et c'est pourquoi, le stress du chef est nuisible pour la cohésion et la créativité de son équipe et du peuple. Lorsque le porteur de cause perd en assurance, il ne réassure pas les autres et la confiance s'étiole.

10. **Expertise citoyenne : c**'est une expertise de type militant dont le but est non lucratif et plus humaniste. Elle se démarque de toute logique de juste prix pour service rendu. Elle est le fait qu'une personne met son temps et son savoir-faire au service d'une communauté pour défendre une cause relative au bien-être de celle-ci sans en attendre une juste récompense en retour. Elle englobe plus souvent le partage de l'information, l'appui-conseil, les actions de formation, l'aide au montage et/ou à l'appréciation d'un important dossier, l'assistance pour des négociations, des études de faisabilité d'un projet, l'autorisation de reproduction d'une technologie donnée par son inventeur pour une exploitation à but humaniste, des actions de plaidoyer…

11. **Entreprise citoyenne** : elle une unité de production de la richesse économique qui fait preuve de civisme. Elle a une bonne réputation par rapport au droit du travail, à l'efficacité énergétique, à la protection de l'environnement, au respect des droits des populations des zones d'implantation de l'entreprise, à la santé et au pouvoir d'achat des consommateurs et qui s'acquitte de ses obligations fiscales. Elle est aussi une entreprise qui déploie un mécanisme de gouvernance participative et qui concourt au développement économique et social de son milieu d'implantation. En résumé, l'entreprise citoyenne est une notion étendue désignant les entreprises prenant en compte dans leur activité quotidienne et leur développement des contraintes liées à l'intérêt général (écologie, emploi, éthique, développement durable, commerce équitable, sécurité des personnes et des biens..). Il est parfois difficile de différencier de la part d'une entreprise un réel investissement citoyen d'un simple opportunisme marketing et commercial. Deux conditions sont considérées pour déterminer une entreprise citoyenne :

    - **elle respecte la contrainte réglementaire** dans ses différentes composantes et notamment les règles fiscales, sociales (droits de l'homme et du travail), de marché public… Le respect de la loi et de tout ce qui lui sert d'assise juridique (les traités, la constitution, les textes, les chartes…) ;
    - **elle contribue volontairement au développement de la cité** et plus précisément de la communauté locale. On ne peut pas, à proprement parler, de forme désintéressée de contribution car l'entreprise ne doit ni s'éloigner de son objet social ni s'engager dans une nouvelle forme d'abus de bien sociaux (sponsoriser un sport qui constitue la passion du dirigeant).

12. **Genre** : Le Genre repose sur un système trilogique avec une **dimension juridique** (droiture et égalité en droit), une **dimension spirituelle** (amour et compassion), une **dimension sociale** (équité et justice sociale). Le Genre est une notion d'**interaction**

[39] Basile Adjou-Moumouni, *Le code de vie du primitif*, Editions Ruisseaux d'Afrique, Tome 2, 2007, p.86

positive (synergie) et de construction d'une **relation équilibrée entre les Hommes** respectant la dignité de la personne humaine dans le but d'une justice sociale durable. Sur le plan sociologique, le Genre désigne les **rapports sociaux de sexe** et traitant principalement de l'analyse des statuts sociaux, économiques, politiques et relationnels entre les hommes et les femmes dans chaque bassin de vie, chaque secteur ou domaine d'activité et chaque milieu de travail incluant chaque **sphère décisionnelle**. L'approche Genre exige une **démarche commune de base** (principes généraux) et une **démarche spécifique à chaque bassin de vie** en fonction des pesanteurs qui font obstacle à une relation équilibrée entre hommes, entre femmes, entre hommes et femmes et entre les territoires. La correction des inégalités de Genre passe par une analyse stratégique centrée sur (i) les **acteurs qui n'ont pas intérêt** que les inégalités se corrigent et (ii) les **acteurs qui ont intérêt** que les inégalités disparaissent.

13. **Gouvernance** : Aucun développement n'est possible sans la gouvernance, celle-ci relevant de l'article 2 de la Constitution qui élève en principe « *le Gouvernement du Peuple par le Peuple et pour le Peuple*. » **La gouvernance englobe l'ensemble des institutions, des règles, des procédures, des plans, des moyens et activités concourant à la réalisation d'un but**. Elle implique l'**Information** pour toute la population, l'**Ecoute** pour ceux qui ont des opinions à exprimer, la **Consultation** de ceux qu'on voudrait voir s'exprimer, le **Dialogue** avec ceux dont l'adhésion est nécessaire, l'**Elaboration** du projet de changement avec ceux qui sont concernés, la **Satisfaction** de chaque groupe social et la Fierté que les victimes d'inégalités sociales retrouvent leur dignité humaine. La gouvernance repose sur une bonne vision, une bonne planification, un bon dispositif de suivi évaluation capitalisation, un bon tableau de bord avec des indicateurs pertinents, un choix rigoureux des moyens, une bonne répartition des rôles et des responsabilités entre les acteurs, une bonne conduite des opérations assortie de redevabilité.

14. **Redevabilité** : La redevabilité est étroitement liée à la **citoyenneté** (droits, devoirs et obligations) et à la **responsabilité** (répondre de ses charges). La redevabilité est citoyenne par le système d'**endettement mutuel** : ce que chacun doit au peuple (ses devoirs et obligations) et ce que le peuple doit à chacun (ses droits). Elle s'applique principalement au système de gouvernance et porte sur la qualité de la gouvernance interne de chaque organisation et des obligations de chaque organisation envers le peuple, l'Etat et les partenaires au développement. **La redevabilité est un processus de communication verbale et écrite qui vise de façon transparente à rendre compte sur la base d'un mandat** afin de renforcer la confiance entre le mandant (demande de redevabilité) et le mandataire (offre de redevabilité). Elle est légale en ce sens que la gouvernance participative a un fondement constitutionnel au Bénin. Enfin, le respect du bien commun, de l'intérêt général et de l'Etat de droit sont inconcevables sans la redevabilité qui est un principe de **promotion de la qualité des dépenses, de l'excellence, de la vérité, de la traçabilité, de la paix** en ce sens qu'elle permet la prévention et le règlement des conflits. La redevabilité participe d'une **stratégie de contrôle et de lutte contre l'impunité**. La redevabilité peut prendre plusieurs formes : contrôles (politique, administratif, juridictionnel, financier, technique, social), audits, revues périodiques, enquêtes d'opinion, débats publics, interpellations de la société civile, exhortations religieuses…

15. **Sacrifice** : Attitude empreinte d'amour, de conviction, de compassion, d'engagement, et de désintéressement fondant sur le désir d'aider les autres à retrouver leur dignité,

à s'épanouir. On ne donne jamais assez à sa patrie, même lorsqu'on est un grand contributeur fiscal. Beaucoup de gens fortunés ayant le sens de la générosité investissent aussi dans des actions humanitaires. Le sacrifice suppose qu'on choisit librement d'aller au secours d'une victime d'injustice, d'une violence, d'une privation ou d'une maladie. Le sacrifice proportionnel signifie que toute personne individuelle ou morale doit développer des œuvres de solidarité, quelles que soient ses situations sociales et économiques. Les pauvres doivent s'entraider entre eux pour devenir forts car ensemble, on est toujours plus fort que tout seul. Le riche n'est en sécurité parfaite que s'il bénéficie de la confiance des pauvres. Le sacrifice, c'est l'ouverture à cultiver à tous les âges, hommes et femmes, jeunes et vieux pour parvenir à la cohésion sociale.

16. **Intégrité** : c'est le comportement traduisant la bonne conduite par la conformité aux textes et aux principes moraux fondant l'exemplarité du citoyen. L'intégrité est une capacité de résistance à tout ce qui relève de la non-qualité, de la tricherie, du mensonge, du faux témoignage, de la prédation du bien commun. L'intégrité traduit le degré de protection et de défense contre l'exposition aux risques de vulnérabilité d'une personne, d'un groupe, d'une institution, d'une collectivité territoriale et d'un pays. L'intégrité c'est aussi l'efficacité de l'ensemble des mesures de sécurisation des personnes, des institutions et des patrimoines. La crédibilité d'une personne se mesure à son honnêteté, à sa sincérité, à sa tendance à vivre uniquement de ses revenus légaux et son rejet de toutes les pratiques de corruption. L'intègre défend son nom, son image, son héritage, sa famille, son organisation et son pays. L'intégrité est un facteur important d'amélioration du climat des affaires dans une commune et dans un pays. Elle est une source de respect et d'admiration, elle éduque par le modèle.

17. **Société civile** apparaît comme un mouvement d'acteurs engagés, constitué de volontaires et de bénévoles qui veillent au respect des droits humains par des actions de plaidoyer et de lobbying à travers le contrôle citoyen des actes que posent la société politique, la société militaire et le secteur privé. Elle est **un acteur d'interface à vocation multiple entre la société politique, la société militaire et le secteur privé**. La première exerce le pouvoir d'Etat et devrait s'occuper de l'intérêt général et du bien commun en mettant en œuvre un système de régulation institutionnelle et sociale garantissant les droits humains pour tous, dans tous les secteurs et tous les bassins de vie. La seconde s'occupe de la protection et de la défense des institutions, des personnes et des biens. Le secteur privé comme pouvoir économique est créateur de la richesse nationale, paye des impôts et donne ainsi les moyens à l'Etat pour développer la chaîne de solidarité nationale par l'accès des populations aux services essentiels de base. Selon l'encyclopédie de l'Agora, la société civile c'est l'« *ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, religieuses qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'Etat.* » C'est la partie porteuse d'une cause légitime et combattante d'une population engagée à relever les défis de son développement en dehors des forces politiques. Dès lors, la société civile est une pédagogie de recherche de voies d'accès à la dignité collective et de voies de restauration de la justice sociale. Selon Célestin Monga (1994 : 13), elle suppose que « *l'Etat cessera [...] d'être l'enjeu d'une bataille d'intérêts privés, et deviendra alors le lieu de rencontre et de stabilisation des différents modes possibles d'organisation sociale ; car les décalages entre les ambitions collectives des groupes sociaux ou des communautés d'une part, et les attentes*

individuelles des citoyens d'autre part ne proviennent ni d'une insuffisance de volonté, ni d'une quelconque accoutumance des peuples aux ''délices'' de l'autoritarisme, mais d'une inadéquation des méthodes d'intégration des individus au processus démocratique. La question de l'intéressement du plus grand nombre au processus d'élaboration des nouvelles institutions et aux schéma d'accumulation, et la qualité des nouvelles interfaces entre individus et société sont au centre du malaise social.»[40]

[40] MONGA Célestin, *Anthropologie de la colère, Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1994,

Fiche-Outil N°19 : Les trois dimensions de l'engagement citoyen

Citoyenneté

Acteur de la cité

Un statut : sujet de droit, de devoirs et d'obligations

1. Panafricanisme
2. Souveraineté nationale
3. Electeur et éligible
4. Egalité devant la loi
5. Egalité Homme et Femme
6. Protection de la famille : mère, enfants, personnes âgées et personnes âgées
7. Droit au travail
8. Droit de grève
9. Droit à la sécurité alimentaire
10. Militantisme politique
11. Accès à la santé, à l'éducation, à la culture
12. Accès à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi
13. Droit au développement et au plein épanouissement
14. Liberté à la liberté de culte
15. Liberté d'aller et de venir
16. Valorisation des langues nationales
17. Droit à la sécurité
18. Droit à la propriété et à l'inviolabilité du domicile
19. Droit à un cadre de vie sain
20. Droit à la technologie
21. Droit à la distraction
22. Contrôle citoyen
23. Droit de poursuivre en justice l'Etat et les collectivités locales
24. Droit de contribuer à l'efficacité du développement
25. Droit de protection des données personnelles
26. Droits de propriété intellectuelle
27. Droit de recours
28. Droit de démissionner

Un **mode de vie sain** : bien-être et conscience dégagée

1. Respect de la constitution et de l'ordre constitution-nel, les lois et règlements de la république
2. Respect de la sacralité et de l'inviolabilité de la personne humaine et du bien commun
3. Travailler pour le bien commun
4. Remplir toutes les obligations civiques et professionnelles
5. S'acquitter de ses impôts
6. Gagner honnêtement sa vie
7. Assister les personnes en danger
8. Mener des actions humanitaires: volontariat de développement
9. Incarner la solidarité nationale et le sacrifice
10. Promouvoir l'économie coopérative et l'entraide
11. Respecter la gestion du temps et cultiver la patience
12. Respecter la parole donnée et le serment
13. Eviter le mensonge et la manipulation de l'opinion publique
14. Cultiver le sens du scrupule et de l'humilité
15. Honorer son nom en se comportant dignement
16. Partager l'information utile à la vérité et au progrès
17. S'imposer l'évaluation et de la capitalisation
18. Etre généreux
19. Toujours saluer
20. Toujours méditer
21. Toujours pardonner
22. Toujours remercier

Un **combat à vie** : incarner des valeurs nobles

1. Opérationnaliser la devise du pays et l'incarner
2. Lutter contre l'aliénation culturelle
3. Combattre l'arbitraire et alerter sur les frustrations collectives
4. Promouvoir la non violence verbale et physique
5. Combattre l'extrémisme violent
6. Lutter contre les actes de vandalisme
7. Lutter contre la corruption, les surfacturations et les biens mal acquis
8. Lutter contre les malfaçons sur les édifices publics
9. Vivre en harmonie avec les étrangers
10. Lutter contre la consommation de drogue, l'alcoolisme et le tabagisme
11. Lutter contre les trafics illicites, le trafic des enfants et le mariage forcé
12. Lutter contre l'échec scolaire
13. Lutter contre la paresse et l'escroquerie
14. Lutter contre le travail des enfants et la violence faite aux femmes
15. Lutter contre le blanchiment d'argent
16. Lutter contre la prostitution et le proxénétisme
17. Respecter sa vocation
18. Respecter son serment
19. Respecter l'autorité
20. Défendre le patriotisme culturel et économique

Fiche-Outil N°20 : Cheminement citoyen pour mériter l'appellation « Homme d'Etat » ou « Femme d'Etat »

« La différence entre le politicien et l'homme d'Etat est la suivante : le politicien pense à la prochaine élection ; l'homme d'Etat à la prochaine génération. » James Freeman Clarke.

Depuis 1972, le **Bénin ne connaît plus de coups d'Etat**, organise l'alternance au pouvoir au sommet de l'Etat sans heurts majeurs, mais il reste un **pays institutionnellement instable**, à **gouvernance largement perfectible** et demeure parmi les **pays les plus pauvres au monde** malgré qu'il soit un pays d'eau et un pays carrefour de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. Chaque régime depuis 1996 gouverne avec une centaine de partis politiques et plusieurs centaines de mouvements de la société civile. Se posent donc un problème de qualité du système partisan et du leadership politique.

N'est-ce pas l'éthique et le temps qui déterminent la conscience et le cœur de l'Homme pour ne pas dire sa lucidité et son état émotionnel ? Personne ne penserait à l'éthique si les acteurs politiques représentaient de véritables modèles de bonne conduite pour leurs compatriotes. Dans ce monde en crise des valeurs, il est évident qu'on demandera de plus en plus de qualité humaine et managériale aux hommes et femmes appelées à solliciter nos suffrages pour les fonctions politiques car ces personnes exercent des fonctions régaliennes pouvant stabiliser ou déstabiliser un pays, favoriser ou desservir la crédibilité de l'Etat ou stimuler ou retarder le bien-être des populations. Alors, sont définis ici quelques éléments de filtrage pour reconnaître un homme ou une femme d'Etat.

1. Un homme ou une femme de conviction et de parcours d'engagement citoyen ;
2. Un homme ou une femme honnête et hostile à la conquête du pouvoir par la corruption et les tripatouillages électoraux ou par des coups d'Etat civils ou militaires ;
3. Un Homme ou une femme de foi, de vision, de courage et d'abnégation ;
4. Un homme ou une femme attaché aux symboles de la République, au respect de la séparation et de l'interdépendance des pouvoirs ;
5. Un Homme ou une femme d'expérience, d'apprentissage et d'humilité ;
6. Un Homme ou une femme d'écoute, d'ouverture, de parole, et de reconnaissance ;
7. Un Homme de dialogue, de pondération, de justice et de paix ;
8. Un Homme ou une femme qui incarne l'autorité positive, la justice sociale, la reddition de comptes et la négation de l'impunité ;
9. Un Homme ou une femme de fraternité, la solidarité nationale, fortement attaché à la décentralisation, la déconcentration et l'autonomie économique des communautés à la base ;
10. Un homme ou une femme qui ne fait jamais prévaloir dans ses actes officiels son appartenance à une religion, à une ethnie, à un groupe d'intérêt économique ;

11. Un Homme ou une femme sans complexe alliant tradition et modernité ;
12. Un homme ou une femme qui fait de la science, de la technologie et de l'innovation des leviers de l'éducation nationale, de la formation technique et professionnelle axés sur le développement humain durable ;
13. Un Homme ou une femme de discipline, de rigueur et hostile au gaspillage qui connaît son pays, ses valeurs, ses habitudes et les attentes des populations ;
14. Un Homme ou une femme de culture générale, de méthode et de dossiers ;
15. Un homme ou une femme qui place l'intérêt général et le bien commun au-dessus de ses intérêts personnels ;
16. Un homme ou une femme qui ne poursuit aucune gloire personnelle, aucune vengeance sur ses adversaires et reconnaît le mérite de chacun ;
17. Un Homme ou une femme du devoir, de valorisation des talents et de résultats ;
18. Un homme ou une femme qui oriente la gestion des ressources publiques sur la satisfaction des citoyens et le contrôle des sources de frustration de ces compatriotes ;
19. Un homme ou une femme qui conforte le caractère criminel de la corruption et la combat fermement pour libérer les ressources publiques au profit développement ;
20. Un homme ou une femme qui fait de la transparence son cheval de bataille et ne tolère aucune complaisance et aucune compromission dans le rang de ses collaborateurs en rendant la reddition de compte obligatoire par le contrôle parlementaire, le contrôle constitutionnel, le contrôle juridictionnel, le contrôle de gestion, le contrôle financier et le contrôle administratif ;

Parce qu'il est porteur de défis pour son peuple, l'homme ou une femme d'Etat combat toute les formes de discriminations négatives. Ce qui compte, ce n'est pas le pouvoir que nous exerçons mais ce que le pouvoir fait de notre image et dira de notre héritage.

Fiche-Outil N° 21 : Importance de la parole citoyenne dans la gouvernance publique

Inséparable de la gouvernance publique, le contrôle citoyen repose sur la connaissance des textes et la volonté de veiller à leur application ; c'est aussi le recours au dialogue car la parole a un réel pouvoir d'influence. C'est pourquoi, Peale Vincent NORMAN (1987: 35) note que *« les mots que nous utilisons exercent un effet direct sur nos pensées. […], la pensée crée les mots, agents transmetteurs d'idées ; mais les mots influencent également la pensée et aident à modifier, sinon à créer, les attitudes. Par conséquent, si vous faites attention à la nature des mots que vous utilisez dans vos conversations, celles-ci engendreront spontanément des idées apaisantes.*»[41] Les mots comptent énormément pour l'élaboration des positions et leur valorisation par le plaidoyer et le lobbying.

Chaque secteur de développement implique les pouvoirs publics (ministères, structures centrales et déconcentrées), le secteur privé, les syndicats des travailleurs du secteur, les usagers du secteur, les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers du secteur. Cette cartographie d'acteurs requiert un cadre formel de dialogue sur les politiques publiques et les instruments de leur mise en œuvre.

Selon l'ONG ALCRER et Social Watch Bénin (2015 : 16), « *la participation citoyenne est une démarche qui consiste en l'implication (ou l'engagement) du citoyen dans le choix, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques*. »[42] De ce point de vue, Jacqueline RUSS (1994 : 244) fait remarquer que « ***prendre la parole, c'est prendre le pouvoir car la parole détient une puissance d'envoûtement***. » C'est dire que la parole jette toujours un sort, un bon ou un mauvais. **Plus les espaces de liberté se restreignent plus la parole jette de mauvais sort**. Comment alors faire de la parole le moteur d'une dynamique de mobilisation, d'éducation saine, de sursaut patriotique et d'engagement citoyen pour la promotion de l'intérêt général?[43]

La participation citoyenne doit être comprise comme une façon pour chaque citoyen d'apporter sa part et de prendre sa part dans la gouvernance du secteur considéré.

En effet, **une république (chose publique ou bien commun) est un système social et politique en quête d'objectivités pour sa gouvernance, sa construction et son essor**. C'est pourquoi, l'approche systémique est indispensable comme une illustration de l'utilité pour les scientifiques et tout acteur de développement d'avoir plusieurs angles de questionnement et de la lecture de la réalité perçue ou vécue. Le caractère global et inclusif de cette approche permet de sauter les barrières, de briser le silence des faibles et de forcer l'écoute des forts. Et c'est là tout l'intérêt d'un bilan citoyen.

---

[41] NORMAN Vincent Peale, *La puissance de la pensée positive, Des méthodes simples et efficaces pour réussir votre vie*, Poche Marabout, 1987

[42] ONG ALCRER et Social Watch Bénin, *Participation citoyenne*, Manuel de mise en œuvre à l'usage des OSC, 2015

[43] RUSS (Jacqueline), *Les théories du pouvoir*, Librairie Générale Française, 1994

Le gouvernement a ses vérités et les citoyens dans leurs structurations sociales diverses ont aussi les leurs. C'est dans cette rencontre des vérités d'origines diverses qu'un peuple et ses dirigeants peuvent s'engager dans un même combat pour le développement de la cité. Faire du dialogue citoyen une spirale vertueuse dans laquelle chacun a le sentiment de jouir d'un espace de liberté d'expression constructive, c'est une avancée démocratique.

Le **mot bilan est un questionnement** de tout ce qui est utile à savoir pour tirer à partir de la photographie d'un contexte ou d'une expérience, ce qu'il convient de retenir d'essentiel comme avancées, immobilismes, insuccès ou engagements non tenus afin de prendre des mesures allant dans le bon sens pour le futur.

Fiche-Outil N° 22: L'enjeu de la citoyenneté dans la gouvernance des entreprises

Les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, leur gouvernance doit concourir à la création de la richesse nationale et œuvrer directement ou indirectement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. D'après Jean-Michel Plane (2006 : 48-49)[44], l'**entreprise citoyenne** doit obéir à la responsabilité sociale suivant une logique de compétence avec pour principal mot d'ordre le développement d'une approche qualifiante des hommes et des femmes et ce, dans l'esprit d'un livre vert de conformité environnementale affirmant un développement répondant aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

La responsabilité sociétale de l'entreprise comprend six champs d'investissement :

- environnement,
- ressources humaines,
- gouvernement d'entreprises,
- pratiques commerciales,
- impact local et
- citoyenneté.

L'opérationnalisation de ses responsabilités induits six défis de performance :

- le respect des délais,
- la maîtrise des coûts et de la qualité des acquisitions, des productions des biens et services,
- l'introduction de la flexibilité pour adapter l'offre à l'évolution de la demande et de l'exigence des usagers et des clients par rapport à leurs goûts et pouvoirs d'achat ;
- la logique d'innovation par la recherche-action et la modernisation administrative et technologique tout en tenant compte des exigences environnementales ;
- la gestion de la diversité de la production pour ne pas concentrer le risque économique et financier sur un seul produit.

Dans un contexte de mondialisation des échanges, le géo-référencement du produit et du producteur permet de relier chaque territoire de production à plusieurs lieux de consommation dans le monde d'où l'importance de la traçabilité de chaque produits d'exportation devant porter le nom de son origine dans son identifiant, ce qui est élément déterminant de la compétitivité du produit et faisant la réputation du produit et du producteur. D'où un lien assez étroit entre la qualification des travailleurs, la compétitivité de l'entreprise et la compétitivité du territoire, le tout concourant à l'attractivité du territoire national et du territoire local.

[44] PLANE Jean-Michel, *La gestion des ressources humaines*, Economica, 2006

Fiche-Outil N°23 : Que peut-on entendre par bilan citoyen ?

Le **Bénin traverse un moment difficile et d'incompréhension sur les plans des méthodes de gouvernance et des conditions de vie des populations**. La nécessité de trouver une issue socialement apaisée et politiquement acceptable en évitant un enlisement de son système démocratique s'impose.

Dès lors, toute approche qui relève d'une gouvernance participative doit être considérée comme un facteur de co-construction de la transparence et de la confiance entre les dirigeants et les populations. Dès lors, le bilan citoyen vient questionner les efforts d'intégrité des personnes chargées d'une fonction publique et de mesure des performances de l'action publique.

Comment exercer un pouvoir et une charge sans évaluer les acquis du pouvoir précédent dont la connaissance est considérée comme une étape décisive de la gouvernance et permettant de disposer d'un référentiel objectif offrant une visibilité claire sur (i) le contenu du discours sur la rupture, (ii) la ligne de démarcation à instaurer en termes de leadership entre le régime du président Yayi et le régime du président Talon et (iii) les Indicateurs Spécifiques de Rupture (ISR) pour appréhender les vraies et les fausses mutations au niveau de chaque dirigeant, de chaque institution et des relations entre les institutions ?

Le bilan citoyen est à la fois une démarche de promotion de l'égalité des chances, l'expression du contrôle citoyen et de la redevabilité mutuelle entre les dirigeants et les citoyens; il permet de cerner de façon objective les efforts et les contraintes des dirigeants, et constitue une force de propositions émanant de l'opinion publique d'origines diverses et de multiples sensibilités. Pour Arlette YATCHINOVSKY (2005 : 95), « *le bilan a été identifié* [...] *comme la réponse adaptée, la réponse qui va permettre à chacun de se réapproprier son devenir professionnel, de bâtir un projet qui prenne en compte les possibilités de l'entreprise, les opportunités qu'elle peut offrir, mais aussi les choix de l'individu et ses souhaits.* »[45] **Le bilan citoyen est un acte citoyen** relevant des droits, devoirs et obligations de chaque citoyen et permettant de stimuler toutes les forces de propositions existant dans un pays ou dans une localité.

Le bilan citoyen n'est pas moins important que le contrôle parlementaire, le contrôle administratif, le contrôle financier et le contrôle technique car il tient lieu de **contrôle social organisé**. Son importance part du postulat selon lequel la manière de faire les choses est plus importante que la chose elle-même dans sa nature et son objet.

Le bilan citoyen, une démarche thérapeutique pour avoir une gouvernance saine

Tout gouvernement doit se préoccuper des questions de bonne gouvernance notamment la recherche et le traitement des **imperfections**, des **incomplétudes** et des

[45] YATCHINOVSKY(Arlette), *L'approche systémique pour gérer l'incertitude et la complexité*, ESF Editeur, 2005

insatisfactions constituant la manifestation des dysfonctionnements des institutions, des textes et des personnes devant veiller au respect des normes.

Notons que le bilan citoyen fait partie des thérapies ou des mesures préventives contre les frustrations collectives qui engendrent des mouvements sociaux, des rébellions ou des radicalisations. Il est un moyen de promotion par excellence de la liberté d'expression, de l'écoute active, de la confiance mutuelle et de la paix.

La construction physique et la croissance du produit intérieur brut (PIB) ne valent que si les citoyens ressentent un mieux-être dans leur vie quotidienne. C'est le seul critère par lequel le peuple souverain appréhende la performance des institutions, l'honnêteté des dirigeants et la réalisation des objectifs de développement de façon objective. Il est important de noter que **la qualité de la vie des citoyens dépend aussi de la qualité des facteurs et ressources entrant en ligne de compte dans la création de la richesse nationale**. Par exemple, l'emploi excessif des produits chimiques dans la chaîne de production peut avoir des effets dangereux sur les sols, les eaux, l'air, la végétation, les animaux et les hommes avec une modification capricieuse des écosystèmes et des métiers. C'est dire qu'un taux de croissance du PIB ne s'accompagne pas systématiquement d'un mieux-être pour les citoyens.

Le bilan citoyen est une démarche sociale de renouvèlement ou de retrait de la confiance du peuple souverain à ses représentants élus ou nommés. Il s'agit de faire prévaloir, au-delà des élections périodiques, un nouveau contrat social à travers lequel le peuple se reconnaîtra dans ses dirigeants comme des acteurs intègres, exemplaires, mobilisateurs, éducateurs et productifs pour la résolution des problèmes essentiels du pays, notamment la lutte acharnée contre la pauvreté et la désespérance. Un tel bilan porte concrètement sur le leadership donc la capacité à gouverner et suivant les déterminants suivants :

1. la qualité de la parole donnée ;
2. la capacité d'écoute du Président de la République et de chacun des membres du gouvernement ;
3. le regard des populations sur la cohésion de l'équipe gouvernementale et la cohérence des priorités de l'action gouvernementale ;
4. le train de vie de l'Etat et l'effort de transparence dans les décisions et les dépenses publiques ;
5. la mobilisation et l'éducation des populations aux valeurs de la bonne gouvernance et de la citoyenneté active ;
6. les mesures sociales d'urgence pour apaiser les souffrances des couches vulnérables en attendant les grands chantiers pour répondre aux problèmes complexes de développement ;
7. la mise en place des outils de bonne gouvernance et la stratégie de leur utilisation convenable dans chaque secteur et chaque territoire ;

8. les mesures de dépolitisation de l'administration dont les enquêtes de moralité pour rationaliser les nominations afin de garantir l'adéquation profil/poste;
9. les actions entreprises pour la transparence des marchés publics et la lutte contre la corruption ;
10. la publication et l'accessibilité des rapports d'audit et les efforts entrepris pour la poursuite des auteurs et complices de scandales dans la gestion des commandes publiques.

Fiche-Outil N°24 : Quel est l'enjeu des élections pour la citoyenneté ?

La participation à une élection nationale ou locale est un acte de souveraineté nationale majeur qui relève du statut de citoyen. A ce titre, que le vote soit manuel ou électronique, **l'acte de vote est d'ordre spirituel et civique**, faisant appel à un état d'esprit basé sur la responsabilité dans l'évaluation des candidats en termes de moralité et de capacité à gouverner ou à contrôler l'action gouvernementale. **Le vote est symboliquement une délégation de pouvoirs à des représentants du peuple** au moyen d'un mandat de décision et de gestion de l'intérêt général et des ressources publiques avec pour seuls buts le mieux-être de tous les citoyens, le respect des libertés démocratiques, la consolidation de l'unité nationale et la crédibilité de l'Etat.

Une vérité devenue patente au Bénin, c'est que **le peuple n'a pas une culture d'élection de ses dirigeants basée sur une évaluation d'un projet de société et de leurs moralités**. Le peuple vote pour l'argent de la corruption et les liens d'appartenance identitaire (vote ethnique ou régionaliste, vote clientéliste,…). Cette tendance s'est renforcée du fait de l'absence de l'animation de la vie politique. Lorsqu'un citoyen se laisse corrompre pour 10 000 FCFA pour vendre sa part de souveraineté à un candidat sans tenir compte de sa moralité, de son parcours et de sa capacité à gouverner, cette transaction corrompue signifie que le citoyen a cédé sa citoyenneté à 5 francs CFA par journée d'exercice du mandat présidentiel. Quel Béninois peut-il satisfaire ses besoins vitaux avec cette somme de l'indécence? Comment peut-il avoir des exigences morales et éthiques avec ce candidat devenu Président de la République quand il serait en train d'incarner la mauvaise gouvernance et la violation des droits humains ?

La corruption est simplement nuisible à la cité, à la citoyenneté des individus et des entreprises, à la souveraineté du peuple, à la gouvernance des institutions, à la crédibilité internationale du pays et à l'efficacité du développement. **La corruption électorale étant la mère de toutes les corruptions** dans les institutions et les administrations ainsi que les relations de celles-ci avec le secteur privé, les organisations de la société civile doivent rester mobilisées en permanence pour combattre ce fléau qui n'épargne plus aucune sphère publique.

Cependant, le citoyen a toujours à cœur d'avoir un Président de la République proche de lui, qui l'écoute et l'aide à réduire la pauvreté et les inégalités.

Quelle est l'importance des élections dans la gouvernance de la cité ?

Une élection dans la sphère publique est un droit de participation aux choix des politiques publiques et des dirigeants en charge de les mettre en œuvre. Elle s'exprime comme un droit d'adhésion ou de non adhésion à une politique et un **pouvoir d'évaluation de la capacité morale et managériale des candidats** à l'élection. Très souvent, on note par expérience une **forte corrélation entre la manière dont une personne est élue et la manière dont elle exerce le pouvoir**. Tel on est élu, tel on gouverne. Ainsi, l'expérience béninoise montre que plus un Chef d'Etat, un Député ou un Maire sont élus par la corruption électorale, plus leur gouvernance s'illustre par la

corruption et toutes autres formes de mal gouvernance comme le népotisme, des légèretés dans les marchés publics, le clientélisme dans les nominations aux emplois publics, le détournement de bien commun, les surfacturation, etc. dans le but de récupérer les montants injectés dans la conquête du pouvoir.

Quels sont les comportements déviants dans le jeu électoral et ses conséquences ?

Le comportement électoral d'une personne devrait découler des impacts de l'animation de la vie politique, une tâche primordiale qui incombe aux partis politiques mais qui n'est pas jouée au Bénin. Ces formations limitant leurs fonctions politiques uniquement aux campagnes électorales par la corruption électorale et l'instrumentalisation des populations à la base en situation de pauvreté, et au moyen de considérations ethniques, de promesses démagogiques et de quelques générosités de circonstance. Il s'ensuit que **le contrat électoral entre l'électeur et le candidat à une élection publique ne repose pas sur une adhésion à un idéal commun mais limité à une séduction matérialiste**. Ainsi est bon candidat, qui a le plus d'argent à distribuer, le plus de teeshirts et autres gadgets à donner. C'est également celui qui participe plus souvent comme généreux donateurs aux manifestations festives, aux funérailles ou réalise entre deux élections des œuvres sociales comme la construction d'infrastructures sociocommunautaires.

Dans de nombreuses circonscriptions électorales, il y a des groupes organisés pour le captage des rentes de soutien aux candidats aux élections présidentielles et parlementaires à tel point qu'il y a des formules consacrées à de tels comportements déviants : « ***je vote pour qui m'a corrompu*** », « ***le candidat Zinsou a le vent en poupe, il est très généreux, je prends son argent mais c'est le candidat Talon qui est mon préféré*** ». C'est dire que le jeu électoral est devenu un marché électoral où les populations sont éduquées à la corruption et à la mendicité considérant que les candidats sont généralement mus par leurs intérêts personnels et qu'il valait mieux en profiter pendant l'élection que d'espérer en vain un retour d'ascenseur quand ils sont aux affaires.

Dès lors, il est courant que **le même électeur se considère comme un adhérent de plusieurs partis politiques à la fois sachant bien que c'est un jeu pour engranger quelques générosités**. La prostitution électorale a pris de l'ampleur dans le pays avec le multipartisme illimité. Malgré, un excellent maillage radiophonique dans le pays, aucun des partis politiques ne dispose d'une offre éducative pour aider les populations à exercer leurs droits civiques et citoyens en matière électorale. Il faut que cette situation dangereuse change et rapidement.

Le bourrage d'urnes, le vol et la disparition d'urnes ou la falsification des résultats restent encore des pratiques de limitation de la volonté populaire dans le choix des dirigeants. Durant les périodes de précampagne et de campagne électorales, certains cadres de l'administration abusent impunément des deniers publics par des ordres de missions fictifs en s'octroyant des frais de mission et l'utilisation des moyens roulant de l'Etat pour aller soutenir leurs candidats, souvent les candidats du régime en place. Ces périodes donnent lieu à des absentéismes et des retards dans les services publics occasionnant le

blocage des formalités administratives des usagers de l'administration. L'Etat fonctionne au ralenti, ce qui affecte tant le rendement de l'Etat que du secteur privé.

Du fait de la corruption électorale, les relations entre les institutions sont très corrompues notamment les relations entre le pouvoir exécutif, le pouvoir parlementaire, et les institutions chargées d'organiser et de valider les résultats des élections, notamment l'élection présidentielle.

La place prépondérante de la corruption dans le jeu électoral au Bénin est si grande qu'aucun parti politique n'est parvenu à faire émerger son leader à la tête du pays depuis 1991. Plus pernicieux, certains partis politiques sont devenus des loueurs de leurs formations politiques à des candidats indépendants fortunés et des démarcheurs d'électorats. La démocratie électorale est en danger du fait du poids de l'argent dans le jeu électoral, et la compétition entre les formations politiques est devenue un rapport de forces financier. A force d'habituer les populations à l'argent, elles sont devenues très rusées et le manipulateur est manipulé.

Que disent les textes sur la démocratie électorale au Bénin ?

La loi n°2013-06 portant code électoral en République du Bénin considère l'élection comme « le choix libre par le peuple du ou des citoyens appelés à conduire, à gérer ou à participer à la gestion des affaires publiques » (Article 3). Elle précise que « participer à l'organisation des élections est une obligation civique qui peut être confiée à tout citoyen qui ne saurait s'y dérober » (Article 4).

Au Bénin, seuls les Béninoises et les Béninois âgés de dix-huit (18) ans révolus au jour du scrutin et jouissant de leurs droits civils et politiques (Article 9). En vertu de cette loi, ne peuvent être électeurs, les étrangers, les individus condamnés pour crime, à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis d'une durée égale ou supérieure à trois (3) mois, assortis ou non d'amende pour vol, escroquerie, abus de confiance, détournement de deniers publics, faux et usages de faux, corruption et trafic d'influence ou attentats aux bonnes mœurs. Sont également privés de droit d'électeurs, les individus en état de contumace, les Béninois condamnés à l'étranger dont les peines sont exécutables au Bénin, les individus privés du droit d'élire ou d'être éligibles.

Fiche-Outil N°25 : Douze devoirs éthiques du jeune engagé pour sa citoyenneté

La jeunesse, c'est ce moment précieux et délicat de la vie où l'homme apprend à se connaître, à se construire, à se valoir, à développer sa curiosité, à être autonome par l'espérance, l'effort, le travail bien fait, l'honnêteté, la détermination, le respect du sacré et des aînés, le respect des textes, l'ardent désir de servir et de se sacrifier pour une cause commune et sa communauté.

La jeunesse c'est également ce temps biologique et physiologique où l'homme avec son esprit vif, mais pas toujours vigilent, est plein de vigueur, de passion et de projets, et prend des risques utiles à la poursuite de ses rêves pour entreprendre, construire sa vie, une famille et se réaliser. Mais, se réaliser n'est pas qu'un parcours d'accumulation de biens matériels, c'est un parcours initiatique de la liberté et de l'amour pour l'Eternel, pour soi, sa famille, sa communauté et son pays. C'est donc un parcours à la fois spirituel, managérial et de détermination. **La jeunesse, c'est le seul moment de la vie où l'on croit que l'homme vit sans limite de ses forces pour façonner son destin afin d'imposer sa chance pour aller vers la réalisation de son bonheur réel**. Mais il est courant que certains jeunes soient tentés d'aller trop vite, de gagner et de tels comportements finissent par leur créer des nuisances qui troublent durablement leur existence. C'est en cela que l'éducation à la citoyenneté doit faire une fixation toute particulière sur ce qui est attendu d'un jeune dans le processus de construction de la cité.

En effet, **l'éthique doit rester le mot le plus utile de la vie du citoyen** car elle intègre et encadre, qu'on soit croyant ou agnostique, riche ou moins riche, toutes les lois de la nature et les vertus de base par lesquelles le jeune peut préserver la dignité de son nom, la grandeur de sa nationalité et l'espérance de ses projets.

La jeunesse africaine a une lourde responsabilité devant l'histoire face au déclin des valeurs. Il doit opérer un sursaut d'orgueil pour servir avec bonheur le continent. Comme le fait remarquer à juste titre Albert TEVOEDJRE (2009 : 190), ''*nous sommes restés ou devenus le seul continent dont on s'occupe, que l'on prend en charge, pour qui l'on fait des plans, qu'on organise même et qui, gavé d'assistance, s'en va… ballotté, comme un bateau ivre*…''[46] Quelle fierté peut-on ressentir après presque six décennies d'indépendance lorsqu'il faut recourir à la générosité de l'occident pour construire des toilettes dans les villages, donner de l'eau potable aux populations et construire des modules de classe ? **Il n'existe pratiquement pas de dépenses de souveraineté sécurisées et d'indicateurs d'efforts de souveraineté nationale afin de construire de quinquennat en quinquennat notre véritable indépendance nationale pour réduire le recours à l'aide extérieure**? En somme, nous ne sommes indépendants dans aucun secteur de la vie économique et sociale.

La Nation est redevable à sa jeunesse mais celle-ci a aussi des dettes envers sa Nation. Ce système d'endettement mutuel est la mémoire vive de toute civilisation et c'est la raison pour laquelle les douze devoirs éthiques sont exposés ici pour servir de référentiel pour l'élévation de la conscience patriotique de la jeunesse.

1. L'obligation pour toi de porter et de **vivre un combat d'intérêt général** pour ton pays ;

[46] TEVOEDJRE Albert, *Le bonheur de servir*, Réflexions et repères, L'Archipel, 2009

2. Le **militantisme associatif et politique** te sort de l'isolement et te permet de développer ta confiance en l'autre, ton sens de l'entraide mutuelle de travail et ta passion de la réussite collective ;

3. Tout jeune doit faire un **parcours initiatique dans l'apprentissage de la responsabilité** en obéissant à des valeurs et règles collectives et en acceptant de reconnaître ses erreurs ou fautes ;

4. Le jeune doit intégrer dans sa vie quotidienne que l'Etre humain parfait n'existe pas mais il doit faire des **efforts de perfection** en acceptant des sanctions positives et des sanctions correctives pour lutter contre ses imperfections et inexactitudes, sauf en cas d'arbitraire ;

5. Le jeune a le **plein droit de se fâcher** en cas de désaccord, ce qui est tout-à-fait normal, l'homme étant tributaire tant de pulsions d'amour que de pulsions de la violence, il doit toujours garder à l'esprit que le dialogue, le pardon et la compassion sont les plus belles œuvres de l'amour garantes de la sécurité des personnes, des institutions et des patrimoines ;

6. Le **respect des aînés, de la famille, de soi, des plus faibles et de la Nature** est le meilleur des parchemins car il nous ouvre toutes les portes du salut et de la réussite sociale, c'est pourquoi, il faut cultiver en permanence l'humilité qui est le principe le plus actif de l'attraction du bien ;

7. L'apprentissage de la **culture de la vérité**, se taire si les circonstances l'exigent, mais ne jamais être complice de tout ce qui remet en cause les fondements et les fondamentaux du vivre ensemble et de la République à savoir le respect des institutions, des symboles, des textes, des autorités, des engagements car le mensonge abaisse l'honorabilité, abîme la foi et détruit la confiance ;

8. Nous ne devons **jamais accepter la corruption** comme une fatalité, en élisant nos dirigeants par des transactions de nature financière, matérielle ou ethnique. La corruption est la pire manifestation de la dégradation des valeurs, le renoncement à sa foi et la passion pour la prédation du bien commun privant les plus faibles de la société de leurs droits à une bonne éducation, à des soins de santé de qualité, à une mobilité sur des routes durables, à une administration respectueuse des droits de l'homme et garante de la continuité de services publics.

9. Que l'argent ne devienne jamais notre maître en nous dictant des extravagances et des abus qui nous mettent en danger ; à cause de l'argent qu'il nous faut à tout prix et malhonnêtement, nous courons le risque de banaliser la culture authentique héritée de notre histoire, de piétiner les lois de la République et de n'avoir de respect pour rien et pour personne ;

10. La jeunesse ne doit jamais cautionner sous aucun prétexte l'enrichissement des marchands d'armes contre les intérêts de son peuple et de son continent ;

11. Tout jeune doit **accepter les dures labeurs** non pas comme une punition du sort ou des humains mais une étape de la vie nécessaire pour fortifier sa conscience afin de rationaliser son mode de vie car rien de ce qui paraît facile ne l'est dans le fond et tout dans cette vie est complexe et demande un temps de sacrifice ;

12. Tout jeune doit **être généreux** en cultivant le sens de serviteur de la communauté et pour cela, il n'attend pas qu'on le lui demande, qu'on lui donne de l'argent avant de

protéger et de défendre toute personne en danger et ou tout bien en danger. C'est pourquoi, la jeunesse doit investir une partie de son temps dans le **volontariat de développement** dans son milieu et poser des **actes bénévoles** traduisant son sens d'engagement, son amour pour la patrie et son sens de la compassion.

C'est dans sa jeunesse qu'on prépare le soir de sa vie et l'héritage qu'on veut léguer à la postérité. Alors, **ma vieillesse sera ce que j'aurai fait de ma jeunesse**.

Fiche-Outil N°26 : Fondement juridique de l'exercice de la veille citoyenne

Références	Prescriptions : Permissions – Restrictions – Interdictions
Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin	
Article 8	L'Etat assure à ces citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi.
Article 9	Tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personne dans ses dimensions matérielle, temporelle, intellectuelle et spirituelle.
Article 22	Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement.
Article 23	Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public établi par la loi et les règlements.
Article 27	Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable. Toute personne a le devoir de défendre l'environnement. L'Etat veille à la protection de l'environnement.
Article 30	L'Etat reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et s'efforce de créer les conditions qui rendent la jouissance de ce droit effective et garantissent au travailleur la juste rétribution de ses services ou de sa production.
Article 31	L'Etat reconnaît et garantit le droit de grève.
Article 32	La défense de la Nation et de l'intégrité du territoire de la République est un devoir sacré pour tout citoyen béninois.
Article 33	Tous les citoyens de la République du Bénin ont le devoir de travailler pour le bien commun, de remplir toutes leurs obligations civiques et professionnelles, de s'acquitter de leurs contributions fiscales.
Article 34	Tout citoyen béninois, civil ou militaire, a le devoir sacré de respecter en toutes circonstances, la Constitution et l'ordre constitutionnel établi ainsi que les lois et règlements de la République.
Article 35	Les citoyens chargés d'une fonction publique ou élus à une fonction politique ont le devoir de l'accomplir avec conscience, compétence, probité, dévouement et loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun.
Article 36	Chaque Béninois a le devoir de respecter et de considérer son semblable sans discrimination aucune et d'entretenir avec les autres des relations qui permettent de sauvegarder, de renforcer et de promouvoir le respect, le dialogue et la tolérance réciproque en vue de la paix et de la cohésion nationale.
Article 37	Les biens publics sont sacrés et inviolables. Tout citoyen béninois doit les respecter scrupuleusement et les protéger. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou d'enrichissement illicite est exprimé dans les conditions prévues par la loi.
Article 38	L'Etat protège à l'étranger les droits et intérêts légitimes des citoyens béninois.
Article 39	Les étrangers bénéficient sur le territoire de la République du Bénin des mêmes droits et libertés que les citoyens béninois.
Article 53	Avant son entrée en fonction, le Président de la République prête le serment suivant : « Devant Dieu, les Mânes des Ancêtres, la Nation et devant le Peuple béninois, seul détenteur de la souveraineté ; Nous…, Président de la République, élus conformément aux lois de la République jurons solennellement - de respecter et de défendre la Constitution que le Peuple béninois s'est librement donnée ; - de remplir loyalement les hautes fonctions que la Nation nous a confiées ; - de nous laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toutes nos forces à la recherche et à la promotion du bien commun, de la paix et de l'unité nationale ; - de préserver l'intégrité du territoire national ; - de nous conduire partout en fidèle et loyal serviteur du peuple. En cas de parjure, que nous subissons les rigueurs de la loi ». Le serment est reçu par le Président de la Cour Constitutionnelle devant l'Assemblée Nationale et la Cour Suprême.

Références	Prescriptions : Permissions – Restrictions – Interdictions
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 18 juin 1981 ratifié par le Bénin le 20 janvier 1986	
Article 13	Tous les citoyens ont le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce, conformément aux règles édictées…
Article 17	Toute personne a droit à l'éducation. Toute personne peut prendre part librement à la vie culturelle de la Communauté. La promotion et la protection de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la Communauté constituent un devoir de l'Etat dans le cadre de la sauvegarde des droits de l'homme.
Article 18	[…] L'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales.
Article 20	[…] La libre disposition des richesses et des ressources naturelles s'exerce sans préjudice de l'obligation de promouvoir une coopération économique internationale fondée sur le respect mutuel, l'échange équitable, et les principes du droit international.
Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée à l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 227 A (III) du 10 décembre 1948	
Article 1er	Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
Article 8	Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.
Article 13	Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.
Article 28	Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.
Loi n°2013-06 du 25 novembre 2013 portant code électoral en République du Bénin	
Article 2	L'élection est le choix libre par le peuple du ou des citoyens appelés à conduire, à gérer ou à participer à la gestion des affaires publiques.
Article 3	Le suffrage est universel, direct, égal et secret. Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage.
Article 4	Participer à l'organisation des élections est une obligation civique qui peut être confiée à tout citoyen qui ne saurait s'y dérober. Quiconque a accepté la mission qui lui a été confiée ne peut plus par la suite s'y dérober sauf cas de force majeure.
Article 7	L'inscription sur la liste électorale permanente informatisée (LEPI) est un devoir pour tout citoyen remplissant les conditions fixées par le présent livre.
Article 9	Sont électeurs dans les conditions déterminées par la présente loi, les Béninoises et les Béninois, âgées de dix huit (18) ans révolus au jour du scrutin et jouissant de leurs droits civils et politiques.
Article 11	Nul ne peut voter – s'il ne détient sa carte d'électeur ; - si son nom ne figure sur l'extrait des listes des électeurs de la circonscription électorale où se trouve sa résidence habituelle, sauf les cas de dérogation prévus par la présente loi.
Article 12	Les individus condamnés pour infraction involontaire peuvent être électeurs.
Article 52	Dans chaque commune, le maire en accord avec la Commission électorale nationale autonome (CENA) doit réserver un emplacement public pour la tenue des rassemblements à caractère politique.
Article 140	Tout citoyen électeur peut, à tout moment, saisir d'une plainte le procureur de la République. Ce dernier est tenu d'engager à l'encontre des auteurs des faits, les poursuites judiciaires suivant la procédure de flagrant délit.
Article 167	Les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, personnelles et biométriques ont l'obligation de répondre aux questions qui leur sont posées. Elles ont un droit d'accès, de contestation et de rectification des informations fournies par elles. Les personnes chargées de recueillir les informations nominatives, personnelles et biométriques ont l'obligation d'informer les intéressés de ce droit. En cas de rectification, le coût est à la charge de l'organe responsable du recensement électoral national approfondi.
Article 324	L'audit participatif est une opération de vérification citoyenne des données du recensement électoral national approfondi et de la liste électorale permanente informatisée. Les principales

Références	Prescriptions : Permissions – Restrictions – Interdictions
	actions qui entrent dans le cadre de l'audit participatif sont : - l'impression du fichier électoral national existant par arrondissement ; - l'affichage dans les nouveaux centres de vote pour vérification par les populations, des données sur le terrain afin de dénoncer les irrégularités qu'elles auraient par elles-mêmes constatées (inscription de mineurs, inscription multiple, inscription d'étrangers et autres irrégularités) à travers un formulaire spécial ; - le recensement des personnes omises lors du recensement électoral national approfondi à travers un formulaire spécial de recensement ; - la validation et signature des procès verbaux de conduite des opérations d'audit participatif par les autorités et agents désignés ; _ […]
Article 436	Les candidatures des conseillers communaux ou municipaux sont présentées par les partis politiques ou alliances de partis politiques. Ceux-ci sont tenus de présenter des listes de candidatures dans tous les arrondissements de la commune. Les dites candidatures doivent faire l'objet, au plus tard quarante cinq (45) jours avant l'ouverture de la campagne électorale, d'une déclaration en double exemplaire des candidats titulaires et suppléants, revêtue de signatures de leurs mandataires, accompagnée des engagements écrits des candidats certifiant qu'il remplissent les conditions d'éligibilité prévues au titre II du présent code. […]
Loi n°2001-21 du 21 février 2003 portant charte des partis politiques	
Article 2	Les partis politiques sont des groupements de citoyens, formés en vue de promouvoir et de défendre des projets de sociétés et des programmes politiques dans le cadre de la Constitution du 11 décembre 1990 et des lois subséquentes. Dans leur vocation à conquérir le pouvoir d'Etat ou à participer à la représentation du peuple au niveau local et national, ils concourent à la formation de la volonté politique et à l'expression du suffrage universel par des moyens démocratiques et pacifiques, entre autres en : - stimulant et en approfondissant **l'éducation civique** ; - encourageant la **participation active des citoyens à la vie publique** ; - **formant des citoyens capables d'assumer des responsabilités publiques** ; - participant aux élections locales et nationales par la présentation de candidats ; - contribuant à l'animation politique au parlement, au gouvernement et dans la vie publique ; - veillant à une **liaison entre le peuple et les organes de l'Etat**.
Article 3	Tous les partis politiques doivent travailler à travers leurs objectifs et leurs pratiques, contribuer à : - la défense de la démocratie et de la souveraineté nationale ; - la consolidation de l'indépendance nationale ; la sauvegarde de l'unité nationale ; la sauvegarde de l'intégrité territoriale sans exclure toute entreprise d'intégration régionale ou sous régionale qui ne porterait pas atteinte aux intérêts nationaux ; - la protection de la forme républicaine et du caractère laïc de l'Etat ; - la protection des libertés fondamentales et des droits de la personne humaine.
Article 5	Les partis politiques doivent, dans leurs programmes et dans leurs activités, proscrire l'intolérance, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le fanatisme, le racisme, la xénophobie, l'incitation et/ou le recours à la violence sous toutes ses formes. Aucun parti politique ne peut fonder sa création et son action sur une base et/ou sur des objectifs comportant : - le sectarisme et le népotisme ; - l'appartenance exclusive à une confession, à une philosophie, à un groupe linguistique ou à une région ; - l'appartenance à un même sexe, à une ethnie ou à un statut professionnel déterminé ; - l'appartenance à une association de développement ou à une organisation non gouvernementale.
Article 26	Tout citoyen jouissant de ses droits civils et politiques est libre d'adhérer au parti politique de son choix. Il est tout aussi libre d'en démissionner. Toutefois, nul ne peut être membre de plus d'un parti politique.
Article 27	Seules les personnes physiques peuvent être membres d'un parti politique.
Loi du 1er juin 1901	
Article 1er	L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que le partage des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.
Article 6	Toute association régulièrement déclarée, peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes […].
Article 7	Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décrets rendus en la forme des règlements de l'administration publique.
Décret n°2001-234 du 12 juillet 2001 fixant les conditions d'existence et les modalités de fonctionnement des Organisations Non Gouvernementale (ONG) et leurs organisations faîtières	

Références	Prescriptions : Permissions – Restrictions – Interdictions
Article 1er	Est considérée comme Organisation Non Gouvernementale (ONG), une association nationale ou étrangère, à but non lucratif, créée par initiative privée, regroupant des personnes physiques ou morales en vue d'exercer une activité d'intérêt général, de solidarité ou de coopération volontaire pour le développement. L'ONG contribue directement ou indirectement à l'amélioration durable, participative et consciente des conditions de vie des communautés à la base. Elle est tenue, dans ses activités d'opérer sans distinction de race, de religion, de sexe, d'ethnie et ne s'autorise aucune activité politique partisane. Elle vise la promotion de la personne humaine dans toutes ses dimensions culturelle, sociale, économique et politique.
Article 2	Une ONG est une organisation autonome dont les actions peuvent être complémentaire ou en partenariat avec celle du gouvernement.
Article 3	Le but non lucratif signifie qu'une ONG ne réalise pas de bénéfice dans l'intention de le distribuer à ses membres. Toutefois, une ONG peut créer sur la base des textes en vigueur, une entreprise privée ou toutes autres activités pouvant décupler ses moyens, accroître sa capacité d'autofinancement et améliorer la qualité de ses prestations, conformément à ses objectifs.
Article 7	Plusieurs ONG peuvent se regrouper en organisations faîtières. Plusieurs organisations faîtières peuvent se regrouper en une confédération. Aucune ONG ne peut appartenir à la fois à la plusieurs organisations faîtières.
Article 25	Le conseil ad hoc de discipline est créé par Arrêté conjoint pris par le Ministre chargé de l'intérieur et le Ministre chargé de la société civile. Ce conseil doit comporter deux représentant des organisations faîtières.
Article 26	Tout détournement des biens et équipements exonérés donne lieu à l'application des sanctions prévues au code général des impôts et au code des douanes sans préjudices des sanctions prononcées par le conseil ad hoc de discipline prévu à l'article 25 du présent décret.
Loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés public et des délégations de service en République du Bénin	
Article 4	Les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures s'imposent aux autorités contractantes dans le cadre des procédures de passation des marchés publics et de délégations de service public et ce, quel qu'en soit le montant.
Article 10	Une commission de passation des marchés publics est placée auprès de l'autorité contractante. […] Des observateurs indépendants sont désignés par l'autorité de régulation des marchés publics pour assister la commission de passation des marchés publics lors des séances d'ouverture et d'évaluation des offres.
Article 16	L'autorité de régulation des marchés publics comprend – un conseil de régulation, organes tripartite composée de représentants de l'administration, du secteur privé et de la société civile. Il comprend en son une commission de règlement des différends et une commission disciplinaire. […]
Loi n°2017-20 du 13 juin 2017 portant code du numérique en République du Bénin	
Article 2	Le présent code du numérique a pour objet de régir : - les activités qui relèvent des réseaux et services de communications électroniques; - les outils électroniques ; - les services de confiance en l'économie numérique ; - le commerce électronique ; - la protection des données à caractère personnel ; - la cybercriminalité et la cybersécurité.
Article 21	Tout opérateur a l'obligation de : - rendre disponibles à tout utilisateur les réseaux et services de communications électroniques ouverts au public qu'il fournit - s'assurer que les frais, les tarifs, les pratiques et les classifications sont justes, raisonnables et disponibles de façon transparente - fournir des services efficaces et conformes aux normes reconnues au plan national, international ou adoptées par l'Autorité de régulation - publier par tout moyen et sans délais, les prévisions d'interruption de services, notamment pour des raisons d'installation, de réparation ou de changement d'équipement - établir un mécanisme efficace de traitement des réclamations et de réparation des pannes des réseaux et/ou des services de communications électroniques.
Article 104 Coopération	Dans la mise en œuvre et la gestion de l'accès/service universel, la coopération est obligatoire entre les différents acteurs notamment :

Références	Prescriptions : Permissions – Restrictions – Interdictions
entre les acteurs	- le secteur privé et les collectivités locales, pour cerner les besoins du marché et son développement ; - les collectivités locales, les pouvoirs publics et le secteur privé, pour s'assurer que le différentiel d'accès est traité de manière pertinente pour les communautés locales ; - les départements ministériels, pour s'assurer que l'accroissement des bénéfices des TIC profite à tous les secteurs d'activités.
Article 235 Pouvoirs de l'Autorité de régulation	L'Autorité de régulation est compétente pour réaliser les enquêtes afférentes aux plaintes qu'elle reçoit en application du présent Titre. Elle peut exiger des opérateurs concernés qu'ils s'expliquent par écrit et par oral et qu'ils lui fournissent toute information nécessaire à la résolution des plaintes reçues. Le cas échéant, l'Autorité de régulation peut : - mettre en demeure les opérateurs concernés de lui fournir les informations utiles à la résolution des - plaintes reçues - mettre en demeure les opérateurs concernés de se conformer à toute obligation légale ou règlementaire applicable ; - mettre en demeure les opérateurs concernés de réparer tout préjudice subi par des utilisateurs de services de communications électroniques, qu'elle détermine ; - imposer aux opérateurs concernés de mettre en œuvre les mesures correctives qui s'imposent, y compris des modifications des contrats conclus avec les utilisateurs. L'Autorité de régulation doit assurer la confidentialité des informations envoyées et reçues qui relèvent du secret des affaires.
Article 515 Tromperie	Quiconque utilise les éléments d'identification d'une personne physique ou morale dans le but de tromper les destinataires d'un message électronique ou les usagers d'un site internet en vue de les amener à communiquer des données à caractère personnel ou des informations confidentielles est puni d'un emprisonnement de cinq (5) ans et d'une amende de vingt cinq millions (25 000 000) de francs CFA.
Article 516 Détournement de fonds	Quiconque utilisera des données à caractère personnel ou des informations confidentielles communiquées dans le but de détourner des fonds publics ou privés est puni d'un emprisonnement de dix (10) ans et d'une amende de cent millions (100 000 000) de francs CFA
Article 518 Pédopornographie	Quiconque aura par le biais d'un système informatique, intentionnellement et sans droit, exposé, produit pour lui-même ou pour autrui, vendu, offert, loué, distribué, transmis, diffusé, publié ou mis à la disposition des emblèmes, objets, films, photos, diapositives ou autres supports visuels qui représentent des positions ou des actes sexuels à caractère pornographique, impliquant ou présentant des mineurs ou les aura, en vue du commerce ou de la distribution, la diffusion, fabriqués, détenus, importés ou fait importer, remis à un agent de transport ou de distribution, est puni de la réclusion de deux (02) ans à sept (7) ans et d'une amende de vingt millions (20000 000) à cent millions (100 000 000) de francs CFA. Quiconque acquiert, détient ou aura possédé au sens du présent code, intentionnellement et sans droit, de la pornographie enfantine au sens du présent code dans un système informatique ou un moyen de stockage de données informatique, est puni d'un emprisonnement de six (06) mois à cinq (05) ans et d'une amende de cinquante millions (50000 000) à cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA ou de l'une de ces peines seulement. Quiconque consulte habituellement ou en contrepartie d'un paiement un service de communication au public en ligne mettant à disposition de la pornographie enfantine au sens du présent code, par quelque moyen que ce soit est puni de dix (10) ans d'emprisonnement et de vingt cinq millions (25 000 000) de francs CFA d'amende.
Article 521 : Délit de corruption de mineur	Quiconque favorisera la corruption d'un mineur au moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique est puni de dix (10) ans d'emprisonnement et de vingt cinq millions (25 000000) de francs CFA d'amende. Ces peines sont portées à douze (12) ans d'emprisonnement et trente cinq millions (35 000 000) de francs CFA d'amende lorsque les faits sont commis dans les établissements d'enseignement ou d'éducation ou dans les locaux de l'administration, ainsi que, lors des entrées ou sorties des élèves ou du public ou dans un temps très voisin de celles-ci, aux abords de ces établissements ou locaux. Les peines sont portées à quinze (15) ans d'emprisonnement et cinquante millions (50 000 000) de francs CFA d'amende lorsque les faits ont été commis à l'encontre d'un mineur de moins de quinze (15) ans.
Article 522 Prostitution de mineurs	Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'un mineur qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, est puni de vingt (20) ans d'emprisonnement et cinquante millions (50 000 000) de francs CFA d'amende lorsque la personne a été mise en contact avec l'auteur des faits au moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique.
Article 528 Eléments pour fabriquer des	Le fait de diffuser, au moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique, sauf à destination des professionnels, des procédés permettant la fabrication d'engins de destruction élaborés à partir de poudre ou de substances explosives, de matières nucléaires,

Références	Prescriptions : Permissions – Restrictions – Interdictions
engins de destruction	biologiques ou chimiques, ou à partir de tout autre produit destiné à l'usage domestique, industriel ou agricole, est puni de dix (10) ans d'emprisonnement et de vingt cinq millions (25 000 000) de francs CFA d'amende. Lorsque ces procédés ont permis la commission de meurtre ou d'assassinat, la peine est de vingt (20) ans d'emprisonnement et d'une amende de cinquante millions (50000000) à cent millions (100000000) de francs CFA.
Article 532 Œuvre de l'esprit	Constitue une atteinte à la propriété intellectuelle, le fait, sans autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit de reproduire, représenter ou de mettre à la disposition du public une œuvre de l'esprit protégée par le droit d'auteur ou un droit voisin a u moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique.
Article 533 Contrefaçons	Constitue une atteinte à la propriété intellectuelle, le fait sans autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit, de reproduire, d'utiliser, de vendre, de dénigrer, de dénaturer une marque, un nom commercial, une appellation d'origine ou une indication géographique appartenant à un tiers au moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique.
Article 552 Incitation à la haine et à la violence	Quiconque aura provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de l'appartenance à une race, à une couleur, à une origine nationale ou ethnique, à la religion, à l'appartenance sexuelle, ou à un handicap au moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique, est puni de un (01) an d'emprisonnement et de cinq millions (5 000 000) de francs CFA d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.
Article 553 Incitation à la rébellion	La provocation directe à la rébellion au moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique est punie de six (06) mois d'emprisonnement et de deux millions (2 000000) à dix millions (10 0000 000) de francs CFA d'amende.
Article 554 Provocation de crime ou de délit	Seront punis comme complices d'une action qualifiée de crime ou de délit, ceux qui au moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique auront directement provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre ladite action, si la provocation a été suivie d'effet.
Article 555 Incitation à la commission d'une infraction	Seront punis de un (01) an d'emprisonnement et de cinq millions (5 000 000) de francs CFA d'amende, ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article précédent, auront directement provoqué, dans le cas où cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, à commettre l'une des infractions suivantes au moyen d'un ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique : 1-les atteintes à la vie de la personne, les atteintes à l'intégrité physique de la personne et les agressions sexuelles, définies par le code pénal ; 2-les vols, les extorsions dangereuses pour les personnes, définis par le code pénal.
Loi N°2002 – 07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille en République du Bénin	
Article 1er	**Toute personne humaine**, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de religion, de langue, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation, **est sujet de droit, de sa naissance à son décès.**
Loi N°97–029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin	
Article 2	La commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales.
Article 33	Il est dressé un procès-verbal et/ou un compte rendu de chaque séance du conseil communal. Un relevé des décisions signé du maire et du secrétaire de séance est affiché à la mairie à l'endroit destiné à l'information du public dans les huit jours suivant la séance.
Article 34	Toute personne a le droit de consulter sur place le procès-verbal et/ou le compte rendu des délibérations du conseil communal, les divers actes communaux et d'en prendre copie à ses frais. Toutefois, les délibérations à huis clos ne peuvent être publiées sans l'accord du maire.
Loi n° 2016-06 du 26 mai 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire en République du Bénin.	
Article 2	La loi sur l'aménagement du territoire s'applique à l'ensemble du territoire de la République ainsi qu'aux subdivisions territoriales définies par la loi.
Article 4	L'Etat est l'acteur principal de l'aménagement du territoire. A ce titre, il définit la politique et les stratégies en matière d'aménagement du territoire, veille à leur mise en œuvre et en assure le contrôle.
Article 6	L'aménagement du territoire tient compte des subdivisions territoriales et assure la cohésion du territoire national.

Références	Prescriptions : Permissions – Restrictions – Interdictions
Article 9	Tout en cherchant à réduire les écarts de richesses entre les collectivités décentralisées, l'Etat favorise la cohérence et l'équité territoriales, et crée les meilleures conditions de compétitivité à l'intérieur des territoires nationaux et des espaces régionaux
Article 13	L'aménagement du territoire permet de renforcer l'unité nationale, la solidarité entre les citoyens et l'intégration des populations.
Article 14	L'aménagement du territoire repose sur les choix stratégiques suivants : (i) la promotion de pôles de développement ; (ii) l'organisation du développement local fondée sur la solidarité et la complémentarité des collectivités territoriales ; (iii) l'organisation du développement local favorisant la mise en valeur des potentialités des territoires ; (iv) le renforcement de la coopération intercommunale ; (v) l'organisation d'agglomérations urbaines par le développement économique ; (vi) une meilleure assistance aux territoires singuliers notamment les zones menacées par l'érosion côtière et les espaces de forte dégradation.
Article 27	Plusieurs communes peuvent s'associer entre elles ou avec l'Etat pour établir et mettre en œuvre le programme d'aménagement du territoire, dans le cadre des territoires spéciaux. A cet effet, il est créé un établissement public d'aménagement.
Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin	
Article 3	L'environnement béninois est un patrimoine national et fait partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité. Chaque citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. Tout acte préjudiciable à la protection de l'environnement engage la responsabilité directe ou indirecte de son auteur qui doit en assurer la réparation. Les différents groupes sociaux doivent intervenir à tous les niveaux dans la formulation et l'exécution de la politique nationale en matière d'environnement. Tout acte préjudiciable à la protection de l'environnement engage la responsabilité directe ou indirecte de son auteur qui doit en assurer la réparation.
Article 5	[...] c) promouvoir l'information et l'éducation relatives à l'environnement par les organismes publics et privés.
Article 16	Quiconque est responsable ou a connaissance de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant doit en aviser les autorités compétentes sous peine de poursuites pénales.
Article 94	Il est instauré en République du Bénin une procédure d'audit environnemental. L'audit environnemental a pour objet d'apprécier, de manière périodique, l'impact que tout ou partie de la production ou de l'existence d'une entreprise génère ou est susceptible, directement ou indirectement, de générer sur l'environnement. L'audit environnemental permet au Ministre de veiller au respect des normes et standards afin d'exiger des mesures correctives ou de prendre des sanctions dans le cas de non respect délibéré ou récidive.
Article 96	Il est institué en République du Bénin une procédure d'audience publique sur l'environnement. L'audience publique sur l'environnement est la consultation de la population sur les questions relatives à l'environnement. Elle a pour but de faire participer les citoyens aux décisions qui découlent de projet dont les incidences affectent leur milieu de vie d'une part, et d'autre part, de faciliter la prise de décision gouvernementale. Elle assure aux citoyens l'accès à l'information et leur permet de poser des questions nécessaires au sujet des projets, ou d'exprimer leurs opinions.
Décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères	
Article 2	La structure type des ministères se fonde sur les principes de clarification des missions de l'Etat et vise la construction d'une **administration publique moderne pour l'efficacité du développement.** Les principes de modernisation administrative pour l'efficacité du développement : (i) séparation des fonctions politiques des fonctions techniques et administratives, (ii) respect de l'intérêt général, des principes et des valeurs de la gouvernance, (iii) satisfaction des usagers/clients de l'administration publique, (iv) gestion axée sur les résultats, (v) capitalisation des bonnes pratiques, (vi) gouvernance participative et inclusive, (vii) promotion de l'égalité des chances, (viii) promotion des compétences, (ix) reddition de comptes et l'imputabilité, (x) rupture avec l'impunité
Article 20	Le Cabinet du ministre est chargé entre autres de : (i) veiller à la production et à la diffusion de statistiques fiables concourant à l'amélioration de la qualité des décisions ; (ii) assurer la gouvernance au sein du ministère en veillant au respect de l'intérêt général, de l'éthique et des valeurs républicaines tout en tenant compte de la finalité, de la mission et des attributions du ministère ; (iii) consulter périodiquement les usagers/clients.

Fiche-Outil N°27 : Cadre réglementaire de la gouvernance participative des ministères

Principes de l'efficacité du développement pour les ministères d'après le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères		
Enoncés des principes	**Principaux constats**	**Observations**
1. Séparation des fonctions politiques des fonctions techniques et administratives	Le conflit entre politique et technique freine des dossiers	Trafics d'influence et népotisme, recrutements, nominations, marchés publics
2. Respect de l'intérêt général, des principes et des valeurs de la gouvernance	Accès difficile des usagers à l'information et à un accueil de qualité	De gros efforts à faire Problème d'intégrité
3. Satisfaction des usagers/clients de l'administration publique	Des efforts sont faits mais offres de services limitées	Inefficacité du développement
4. Gestion axée sur les résultats	Faible taux d'exécution ou statistiques peu fiables	Peu de changement dans les conditions de vie
5. Capitalisation des bonnes pratiques	Instabilité à chaque changement de régime	Très faible culture de valorisation des acquis
6. Gouvernance participative et inclusive	Peu de mécanismes de gouvernance participative	Culture de l'opacité comme sources de manipulation
7. Promotion de l'égalité des chances	Favoritisme et faible promotion des femmes	Peu d'agents qualifiés à l'intérieur du pays
8. Promotion des compétences	Assez moyen : réseautage	Compétence éthique faible
9. Reddition de comptes et l'imputabilité	Revue sectorielle faible Bilan citoyen limité	Méfiance du contrôle citoyen
10. Rupture avec l'impunité	Très faible : passe-droit	Crise de l'exemplarité
11. Production et diffusion de statistiques fiables concourant à l'amélioration de la qualité des décisions	Efforts faits mais très insuffisants	Encore des rétentions d'informations ou trop de tracasseries administra-tives
12. Respect de l'intérêt général, de l'éthique et des valeurs républicaines tout en tenant compte de la finalité	Très faible, népotisme Conflits d'intérêts Non respect des usagers	Faiblesse du contrôle parlementaire et faiblesse du contrôle citoyen
13. Consultation périodique des usagers/ clients.	Admission faible des usa-gers comme partenaires	Efforts insuffisants Faible culture de gouvernance participative

Fiche-Outil N°28 : Citoyenneté et système symbolique du Bénin

L'**hymne national** est un chant choisi par un Etat pour représenter le pays. Il peut être avec ou sans paroles. Il est avec paroles au Bénin et chanté pour la levée et la descente des couleurs, dans les manifestations, les administrations, etc. Généralement, c'est un chant de méditation et d'appel à l'engagement citoyen qui évoque les sources de bravoure et de fierté, les valeurs nationales, les devoirs de construction et de solidarité nationales.

La **devise nationale** est la première d'expression de l'aspiration la plus élevée d'un peuple et véhiculée par des mots ou une très courte phrase symbolique et facile à mémoriser. Elle est un **ensemble de repères comportementaux** tenant lieu à la fois de valeurs républicaines, de méthodes de planification du développement personnel, du développement institutionnel et du développement territorial. Elle est un **système d'engagement moral, éthique et spirituel** envers soi-même, sa famille, les organisations dont on est membre, la communauté de base, la communauté nationale ou la communauté internationale. Elle est le portail d'entrée dans l'éducation à la citoyenneté et au civisme. Elle traduit de grandes ambitions, la foi en l'homme et en Dieu. Au Bénin, c'est « Fraternité – Justice – Travail » ; aux Etats Unis d'Amérique « En Dieu nous croyons » et en Espace, « Encore au-delà ».

Le **Drapeau national** est une pièce d'étoffe attachée à une hampe dont les couleurs véhiculent des messages symboliques. On parle aussi de couleurs nationales.

Hymne national : Aube Nouvelle[47]

Refrain

Enfants du Bénin, debout !
La liberté d'un cri sonore
Chante aux premiers feux de l'aurore;
Enfants du Bénin, debout !

1er couplet :

Jadis à son appel, nos aïeux sans faiblesse
Ont su avec courage, ardeur, pleins d'allégresse
Livrer au prix du sang des combats éclatants.
Accourez-vous aussi, bâtisseurs du présent,
Plus forts dans l'unité, chaque jour à la tâche,
Pour la postérité, construisez sans relâche !

2ème couplet :

Quand partout souffle un vent de colère et de haine,
Béninois, sois fier, et d'une âme sereine,
Confiant dans l'avenir, regarde ton drapeau !
Dans le vert tu liras l'espoir du renouveau,
De tes aïeux le rouge évoque le courage;
Des plus riches trésors le jaune est le présage.

3ème couplet :

[47] L'hymne national de la République du Bénin est l'Aube Nouvelle. Il a été écrit et composé par l'abbé Gilbert Jean Dagnon, et adopté à l'indépendance de la République du Dahomey en 1960.

Tes monts ensoleillés, tes palmiers, ta verdure,
Cher Bénin, partout font ta vive parure.
Ton sol offre à chacun la richesse des fruits.
Bénin, désormais que tes fils tous unis
D'un fraternel élan partagent l'espérance
De te voir à jamais heureux dans l'abondance.

Drapeau national

Selon l'article Premier de la Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990 qui le consacre comme Emblème national[48], le drapeau du Bénin est composé, en partant de la hampe, d'une bande verte sur toute la hauteur et sur les deux cinquièmes de sa longueur, de deux bandes horizontales égales : la supérieure jaune, l'inférieure rouge.

La signification des couleurs est expliquée dans l'Aube Nouvelle, l'hymne national du Bénin.

- Le **vert** rappelle l'espoir du renouveau démocratique.
- Le **rouge** évoque le courage des aïeux.
- Le **jaune** incite à conserver les plus riches trésors du pays.

Il est adopté le 16 novembre 1959 et utilisé pour la première fois le 1er août 1960. Il est abandonné en 1975 pendant la période marxiste de Mathieu Kérékou, puis réutilisé à partir du 1er août 1990 après sa réhabilitation à la conférence des forces vives de la nation de février 1990.

Devise du Bénin : éléments de symbole, de planification du développement et de fierté nationale

[48] Un emblème est un symbole fort tenant lieu de concentré de valeurs et d'interpellations pour la cohésion et la solidarité nationales.

- **La fraternité**

Elle permet de dépasser les clivages liés aux aires sociolinguistiques, aux découpages administratifs et aux conflits d'intérêt entre les groupes sociaux et au sein de chaque groupe en incitant à cultiver l'acceptation mutuelle et la tolérance. Elle promeut la diversité culturelle comme une source d'enrichissement des modes de vie en atténuant les facteurs de rivalité, d'exclusion et de mépris. La fraternité traduit l'obligation de bien-être partagé, en somme, *''nul n'est une île''* selon Thomas Merton et *''nul n'a le droit d'être heureux tout seul''* selon Raoul Follereau. La fraternité induit l'ouverture d'esprit, la coopération, la synergie ou l'interaction positive et le devoir d'assistance ou de solidarité envers les autres, surtout les plus faibles socialement ou économiquement. Il s'agit de considérer l'Humain et non ses appartenances religieuse, philosophique, politique, ethnique et ses conditions d'existence. Au nom de la citoyenneté, **quand un Béninois est affecté à un poste sur le territoire national, il n'a pas à se considérer comme un étranger** mais comme un serviteur loyal de la République et un fils du milieu où il sert la République. Il doit être accueilli comme **un enfant de la communauté et non comme un allogène dans la cité**.

- **La justice**

Censé promouvoir la vérité, protéger les faibles, soutenir le juste, défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, promouvoir l'égalité des chances et prévenir les sources de frustration et l'émergence des foyers de tension, la justice est un déterminant social, culturel, économique. Elle renvoie à un état d'esprit positif encourageant la solidarité, l'égalité en droit. Dans sa connotation aménagiste du territoire, la justice est garante de l'égalité des chances, de l'effort de construction d'un sentiment apaisé d'appartenance à une communauté et la culture de la non violence en favorisant le dialogue, la tolérance et le pardon. La justice se fonde sur l'effort de conformité de chacun et de tous aux permissions, restrictions et interdictions qui fondent la cohésion sociale, le respect de la dignité humaine et le respect du bien commun. Elle est la manifestation des droits de l'homme et de la sécurité humaine. C'est pourquoi, la justice doit être un stimulant du droit à la différence, aux libertés ainsi que le pouvoir d'adhérer ou de refuser d'adhérer à toute initiative n'entrant pas dans le cadre du respect de la dignité humaine et de la respectabilité du pays. Quand la justice est au droit, n'est pas instrumentalisé et corrompue, elle constitue un levier majeur d'amélioration du climat des affaires et élargit les opportunités d'emplois aux jeunes.

Ce faisant, chaque citoyen doit œuvrer pour une justice indépendante afin qu'elle ne tolère aucun abus ni des dirigeants ni des citoyens ordinaires. Si les citoyens perdent confiance en la justice, le risque est grand que le pays subisse une crise d'autorité et un contexte de désordre lourd de conséquence. C'est pourquoi l'éthique est indispensable au niveau (i) des députés qui votent les lois et contrôlent l'action gouvernementale, (ii) de la Cour constitutionnelle qui vérifie leur conformité à la Constitution, (iii) de la Cour suprême qui contrôle la qualité juridique des actes administratifs et financiers, (iv) du gouvernement qui est chargé de la mise en œuvre des politiques publiques conformément aux textes de la République, (v) des tribunaux qui doivent rendre justice au nom du peuple sans complaisance, (vi) des partis politiques qui doivent éduquer les populations aux valeurs et règles de la République et (vii) des populations elles-mêmes qui doivent exercer le contrôle citoyen afin que soient atténués les déviances comportementales que TSHILENGA K. Emmanuel (2016 : 90-91) dénomme les péchés collectifs ou péchés sociaux de génération englobant la méchanceté, la corruption, la violence, l'imposture, la roublardise, l'escroquerie, le régionalisme, le sectarisme, le népotisme, le favoritisme, la

paresse, les fraudes électorales, les incarcérations incomprises, … Quand la justice est intègre, son effet d'entraînement est systématique sur toutes les autres administrations civiles, paramilitaires et militaires car l'intégrité mesure dans quelles mesures les institutions, administrations publiques et agents de l'Etat sont immunisés contre la corruption, la prédation du temps, les fraudes, les trafics illicites et l'octroi de privilèges illégaux. La justice est garante de la bonne conduite des citoyens et l'efficacité du développement est inconcevable sans elle.

- **Le travail**

Le travail est la source majeure de la construction et de la restauration de la dignité humaine. Il est le processus par lequel chaque personne et chaque communauté mettent en œuvre leurs génies pour transformer des idées, des ambitions et des ressources pour créer des biens et services concourant à l'amélioration des conditions de vie, à la réduction du chômage et à la promotion des innovations porteuses de modernité et d'allègement des tâches de toutes les catégories sociales de la communauté. Le travail, qu'il soit lucratif ou bénévole doit viser la qualité par le respect des normes prescrites.

Le travail coopératif est aujourd'hui indispensable car il est plus facile de mutualiser les intelligences et les risques dans une organisation ou une entreprise que de réussir tous les exploits tout seul. Nul n'a la science infuse, chacun doit aller à l'école de l'autre, les hommes n'ayant pas tous les mêmes parcours, les mêmes prédispositions et les mêmes chances. Il faut surtout éviter d'être complexé et chaque fois que l'on est confronté à une difficulté dans un travail, recourir au conseil et à la sagesse des autres. Le travail en équipe demande une relation de confiance et elle n'est possible que si **l'humilité est érigée en valeur de convergence**. Parlant de l'humilité, César (1995 : 97) parlant de lui-même disait ''estimant que j'étais doué, ils m'ont en quelque sorte porté. Ils me disaient toujours : « tu es doué. » J'étais peut-être doué, mais il n'en demeure pas moins vrai que j'étais inculte.''[49] Il s'ensuit que l'éthique c'est aider l'autre à s'améliorer. Le salut individuel est dans le salut collectif d'où l'importance du travail en équipe et en synergie. Si ensemble, on est plus intelligent que tout seul, c'est qu'ensemble, on est plus capable que tout seul. Le renouveau coopératif et **l'entraide mutuelle de travail** s'imposent plus que jamais.

[49] CESAR in : Des hommes et des valeurs, Challenges d'Aujourd'hui, 1995, pp.89-97

Conclusion

La vie en communauté est une relation d'interdépendance qui passe par la maîtrise de nos comportements individuels et collectifs. Elle est aussi notre dévotion à l'intérêt général et au bien commun.

L'éducation à la citoyenneté s'adresse à toutes les institutions publiques, aux organisations privées, à toutes les classes d'âge et à toutes les catégories socioprofessionnelles. Centrée sur la formation de l'esprit et du comportement, elle constitue la première mission de l'Etat, des partis politiques et des institutions religieuses.

La connaissance approfondie et détaillée des mécanismes politiques, sociaux, culturels et institutionnels qui régulent notre vie de citoyen est d'une exigence morale et éthique pour soi-même, la gouvernance familiale, la gouvernance publique, la gouvernance privée et la solidarité nationale. C'est pourquoi, la transformation de l'habitant en citoyen doit être reconnue et promue comme une formation commune de base et l'une des priorités nationales figurant dans tous les ordres d'enseignement, les écoles de partis, les ateliers d'apprentissage professionnel, les syndicats, les mouvements associatifs et les médias. Car, écrivait le Général Mathieu Kérékou (op.cit, p.59) « *l'intégrité des dirigeants politiques est l'arme de dissuasion la plus efficace contre la corruption généralisée qui gangrène le tissu économique et social de notre pays. la patrimonialisation de l'Etat qui consiste à utiliser la position politique acquise pour prélever des ressources sur les secteurs public et privé au profit de soi-même et des proches, les atermoiements des hauts responsables sur la question de la déclaration publique de leurs biens, l'absence de sanctions contre les fonctionnaires reconnus coupables de malversations, le gel du programme de vérification des diplômes, la mise en veilleuse des commissions d'enquêtes sur les détournements de deniers publics… sont autant de signes évidents d'un laxisme ambiant et éminemment corrosif pour notre système démocratique*. »

Tout au long de cet ouvrage didactique, il a été démontré que l'éthique et l'amour pour la patrie sont des fondements essentiels de la construction de la puissance publique et de l'aspiration de tout peuple à la paix et au bien-être. L'éthique questionne la vie des peuples et le devenir des nations. Aucun combat pour la réussite sociale et l'épanouissement de la société n'est possible sans l'éthique qui reste le vrai miroir de ce que vaut un individu et le peuple dont il est issu. Et c'est encore au niveau éthique qu'on peut appréhender la qualité de la gouvernance d'un pays et de la moralité des dirigeants.

Le référentiel d'éducation à la citoyenneté, à travers chaque fiche-outil, permet de comprendre que tout pouvoir est une capacité spirituelle en action et tout résultat est une conséquence d'un état d'esprit. Selon que celui-ci est positif ou négatif, nous verrons en quoi nous incarnons la morale et l'éthique dans nos idées, façons d'être et façons de faire.

Bibliographie

1. ALECIAN Serge et FOUCHER Dominique, *Le management dans le service public*, Editions d'Organisation, 2005
2. ADJOU-MOUMOUNI Basile, *Pour un Bénin métamorphosé, La nation que voulons*, Les Editions du Flamboyant, 1999
3. ADJOU-MOUMOUNI Basile, *Le code de vie du primitif*, Editions Ruisseaux d'Afrique, Tome 2, 2007, p.86
4. ADOUN Wilfrid Hervé et AWOUDO François Koffi, *Les dossiers de la République, Investigations sur des anomalies de gouvernance et pratiques corruptives au Bénin de 2006 à 2015*, Cotonou, 2006
5. AIVANHOV Omraam Mikhaäl, *Le prix de la liberté*, Editions PROSVETA, 2016
6. CARDONNEL Jean, *Dieu est mort en Jésus-Christ*, Editions Ducros, 1967
7. CROZIER Michel et TILLIETTE Bruno, *La crise de l'intelligence, Essai sur l'importance des élites à se réformer*, InterEditions, 1995
8. CESAR in : *Des hommes et des valeurs*, Challenges d'Aujourd'hui, 1995, pp.89-97
9. CUSSON Maurice, *Délinquants pourquoi*?, Bibliothèque Québécoise, 1989
10. DESMARETZ Gérard, *Le renseignement humain*, Chiron, 2012
11. FORTAT Richard et LINTANF Laurent, *Education à la paix*, Vie Ouvrière, Chronique Sociale, 1989
12. KEREKOU Mathieu, *Préparer le Bénin du futur*, Centre de Prospective Sociale, 1995
13. KI-ZERBO Joseph, *Regards sur la société africaine*, Panafrica, Silex / Nouvelles du Sud, 2008
14. KI-ZERBO Joseph, *A quand l'Afrique, Quetigny*, Edition de l'Aube / Editions d'en bas, 2O12
15. HUTEAU Serge, *Le management public territorial, Eléments de stratégie, d'organisation, d'animation et de pilotage des collectivités territoriales*, Editions du Papyrus, 2002, 71p
16. LABORIT Henri, Eloge de la fuite, Gaillard, 1976
17. LEBRET Louis-Joseph, *Le problème des valeurs et des relations dans la planification et la programmation du développement* in : Développement et Civilisation, N°509, 3e trimestre, Institut International de Recherche et de Formation en vue du Développement Harmonisé, IRFED, 1963, pp22-32
18. HESSOU Tissou Félix, *L'esprit de défense, Une réflexion sur la source et le fondement du patriotisme*, *Volume 1,* L'Harmattan, 2017
19. HENRY Paul-Marc et KOSSOU Basile, *La dimension culturelle du développement*, Les Nouvelles Editions
20. KI-ZERBO Joseph, *A quand l'Afrique ?,* Editions de l'aube, 2003
21. LABORIT Henri, *Eloge de la fuite*, Gallimard, Editions Robert Laffont, 1976, p.91
22. MERTON Thomas, *Nul n'est une île*, Editions du Seuil, 1956, p.30
23. MONGA Célestin, *Anthropologie de la colère, Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1994,
24. MORSY Zaghloul, *La tolérance, essai d'anthologie*, Editions UNESCO, 1993
25. NORMAN Vincent Peale, *La puissance de la pensée positive, Des méthodes simples et efficaces pour réussir votre vie*, Poche Marabout, 1987
26. ONG ALCRER et Social Watch Bénin, *Participation citoyenne*, Manuel de mise en œuvre à 'usage des OSC, 2015
27. OSTROM Elinor, *Gouvernance des biens communs, Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Nouveaux Horizon, 2010, pp.14-15
28. OULAHBIB Lucien Samir, *Intérêt général et bien commun, Théorie rénovée de l'action publique*, L'Harmattan, 2014
29. PICQ, Pascal, L'homme est-il un grand singe politique ?, Odile Jacob, 2011

30. QUENUM Alphonse, Aux croisements de la démocratie : L'Afrique en mouvement, Editions du CERAP, 2010
31. REDEKOP H. John, *Politique soumise à Dieu*, Editions Mukanda, 2012
32. RIFKIN Jérémy, Une nouvelle conscience pour un monde en crise, Vers une civilisation de l'empathie, Babel, 2011
33. RUSS (Jacqueline), *Les théories du pouvoir*, Librairie Générale Française, 1994
34. SEIWERT J. Lothar, *Maîtriser votre temps*, Les Editions d'Organisation, 1996
35. SOGLO Nicéphore D., *Discours du Président à l'occasion du Colloque sur* « La constitution et les crises en Afrique », Cotonou, décembre 2015,
36. PLANE Jean-Michel, *La gestion des ressources humaines*, Economica, 2006
37. TEVOEDJRE Albert, *Le bonheur de servir*, Réflexions et repères, L'Archipel, 2009
38. TOMETY Simon-Narcisse, Bénin, *De la crise systémique des valeurs à la crise cyclique des réformes, Quinze propositions de sortie de crise*, Editions L'Autre Quotidien, 2012, 48p
39. TOMETY Simon-Narcisse, *Non-valeur et crise des valeurs au Bénin : comment aller à une révolution culturelle pour un renouveau économique* in : Quelles valeurs éthiques pour une Afrique Nouvelle », Conférence des Cadres Chrétiens Evangéliques au Bénin, Juillet 2013
40. TOMETY Simon-Narcisse, *Ni politologue, ni politicien mais citoyen*, Réflexion au Café Africain des Néo-philosophes, Août 2017
41. TOMETY Simon-Narcisse, *Jeunesse et éthique*, Association des Jeunes pour la Relève et le Développement, Amicales des Bénévoles Catholiques, 2018, p.4
42. TOMETY Simon-Narcisse, *L'éthique dans la politique*, Campus des Jeunes 2ème édition, Association Béninoise de Droit Constitutionnel (ABDC), Fondation Hans Seidel, Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Abomey-Calavi, Août 2018
43. URY William, *Comment négocier la paix, Du conflit à la coopération chez soi, au travail et dans le monde*, Nouveaux Horizons, 1999, p.134
44. YATCHINOVSKY(Arlette), *L'approche systémique pour gérer l'incertitude et la complexité*, ESF Editeur, 2005

Laboratoire Citoyennetés

Nos objets de travail

La gouvernance politique et économique locale;
L'équité dans les rapports de genre;
La gestion des ressources naturelles et foncières;
Le service public (eau potable, santé, éducation, action sociale, état civil, assainissement, etc.);
L'appui-conseil aux OSC, aux collectivités territoriales et aux Institutions étatiques;
La facilitation, le plaidoyer et l'influence politique.

Laboratoire Citoyennetés (ACE-RECIT)

L. C. Siège :
06 BP 9037 Ouagadougou 06
Tél. : +226 25 36 90 47 / Fax : +226 25 36 09 29
E-mail : ace.recit@fasonet.bf

L. C. Bénin :
04 BP 867 Cotonou 04 - Tél. : +229 21 30 65 78
E-mail : secretariat.benin@labo-citoyennete.org
Site web : www.labo-citoyennete.org